

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREMIER MINISTRE

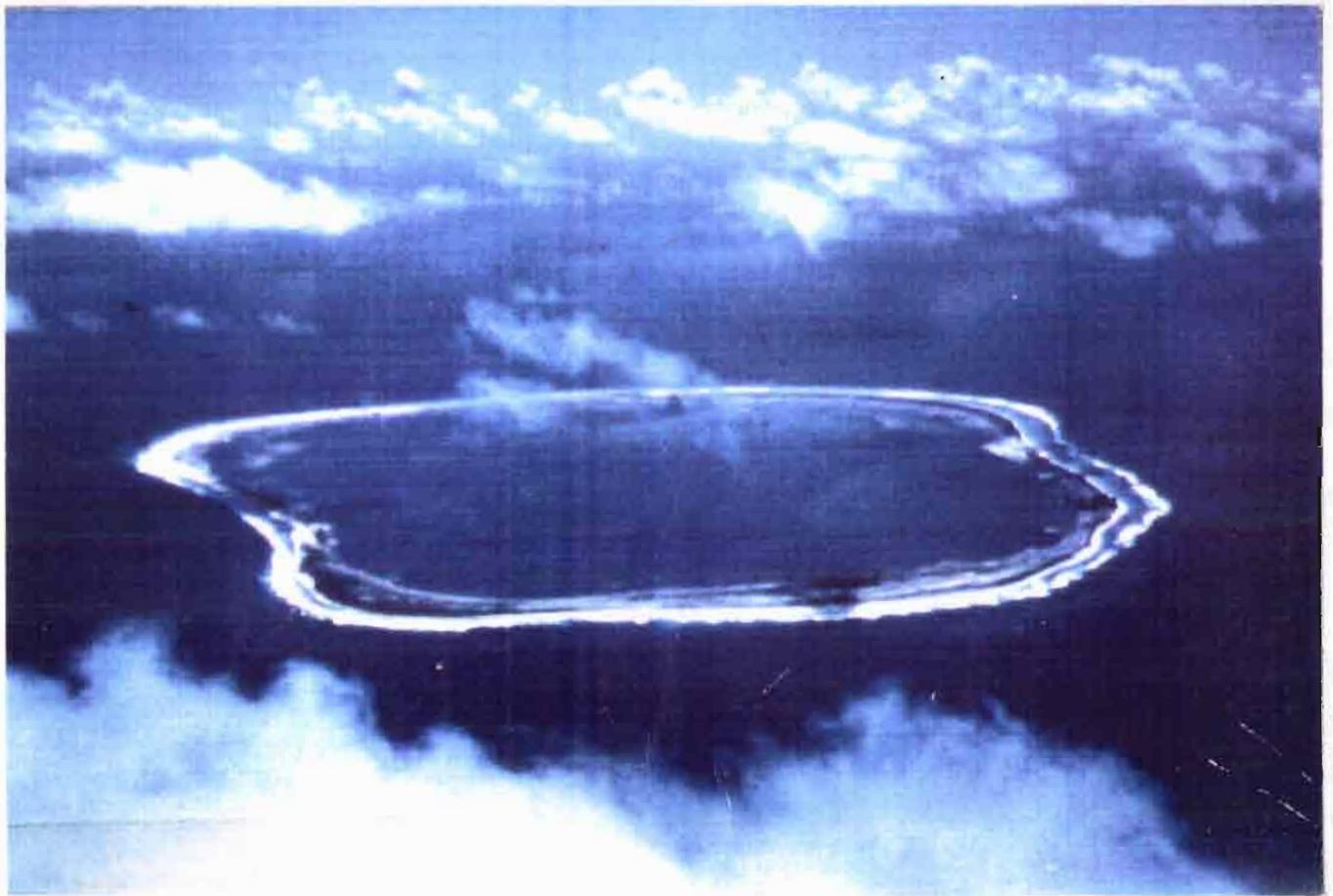
SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

L'INTERET ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE
POUR LA FRANCE DE L'ILE CLIPPERTON

par

Alain AUGER

Géographe à l'ORSTOM
Ancien auditeur de l'IHEDN (37ème session nationale)



Paris, décembre 1988

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

**L'INTERET ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE
POUR LA FRANCE DE L'ILE CLIPPERTON**

par

Alain AUGER

Géographe à l'ORSTOM
Ancien auditeur de l'IHEDN (37ème session nationale)

Paris, décembre 1988

N.B. La photographie aérienne, en couverture, est la reproduction d'une prise de vue effectuée par la fondation Cousteau en mars 1980, aimablement communiquée par le pharmacien-chimiste J. L. CARSIN (la fondation Cousteau ayant refusé de vendre à l'auteur quelque photographie que ce soit).

AVANT - P R O P O S

La présente étude a été réalisée sur commande du secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) par lettre de mission n°2264 du 26 juillet 1988.

Elle repose sur une importante documentation fournie par :

- les archives nationales,
- le service historique de la marine,
- le journal officiel de la république française (J.O.R.F.),
- le service hydrographique et océanographique de la marine (S.H.O.M.),
- l'institut géographique national (I.G.N.),
- le bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.),
- l'institut français de recherche et d'exploitation de la mer (IFREMER),
- le service mixte de contrôle biologique (S.M.C.B.),
- l'académie des sciences d'outre-mer,
- la société d'étude, développement et exploitation de l'îlot Clipperton (S.E.D.E.I.C.),
- et par toutes les publications, scientifiques ou non, consacrées à l'île Clipperton.

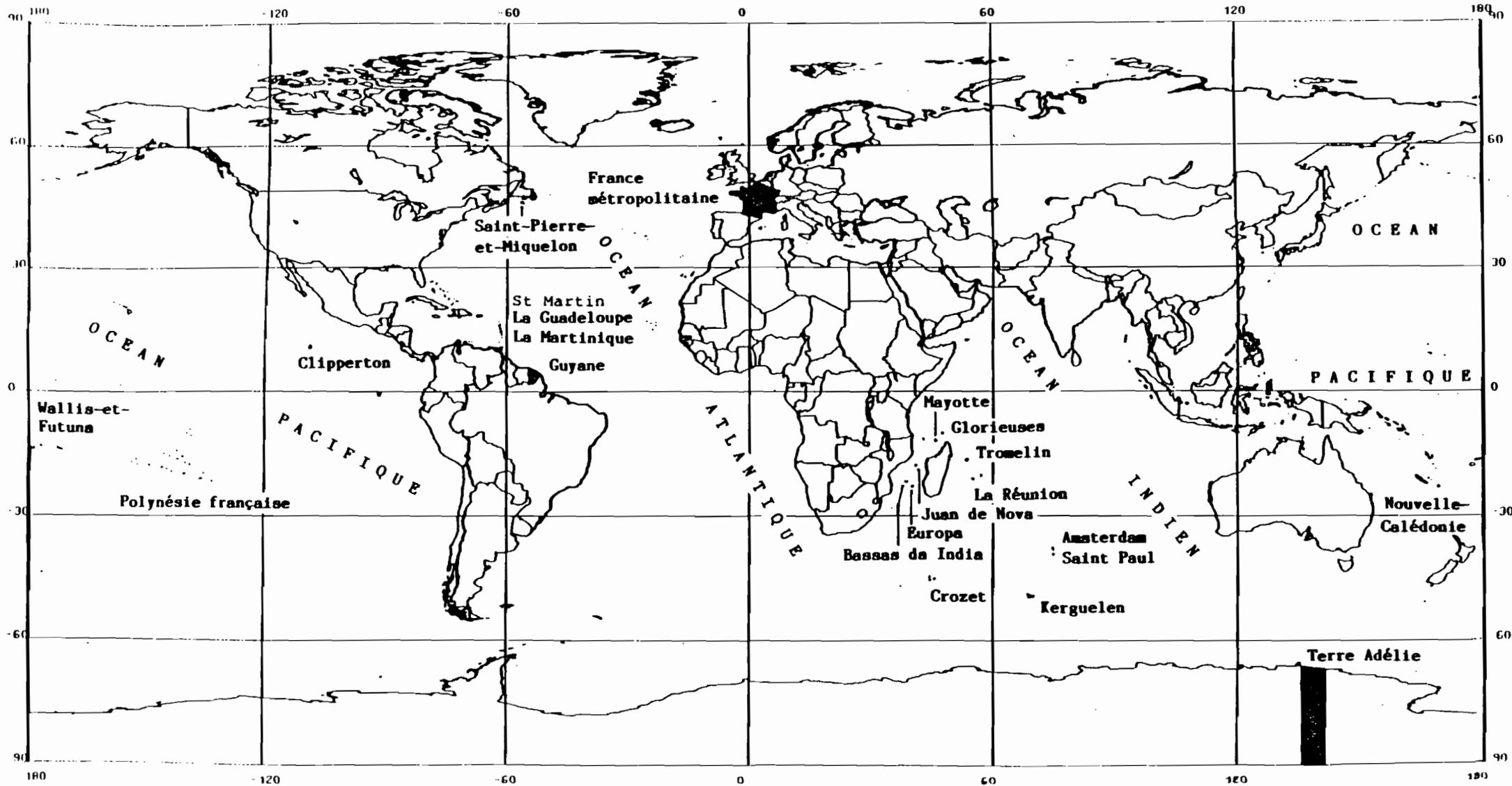
INTRODUCTION

Seule terre française (et ouest-européenne) de l'Océan Pacifique septentrional, isolée dans l'immensité océanique tropicale orientale, l'île de la Passion est plus connue sous son toponyme britannique de Clipperton (carte 1).

Ancienne île à guano exploitée au XIXème siècle, elle n'a cessé d'être l'objet de convoitises officielles ou d'intérêt occulte de la part de plusieurs états. Sans valeur nautique naturelle (le lagon ne communiquant plus avec l'océan), n'ayant plus de ressources naturelles terrestres économiquement exploitables, elle fut longtemps délaissée par la France. Celle-ci ne la redécouvrit qu'à l'occasion de l'installation du centre d'essais nucléaires en Polynésie française (projet avorté de base aérienne) et de l'instauration du nouveau droit de la mer (attribution d'une zone économique de plus de 440 000 km² riche en Thonidés et en nodules polymétalliques). Enfin, une société française a obtenu la concession de l'île avec le projet d'y aménager un port d'avitaillement pour les flottes thonières étrangères pêchant dans les parages.

Compte tenu de ses nouvelles potentialités économiques et de la conjoncture géopolitique actuelle de l'Océan Pacifique, il est intéressant d'évaluer l'intérêt économique et stratégique que cette île peut représenter pour la France (et indirectement pour l'Europe occidentale). A cette fin, les lignes qui suivent seront consacrées :

- à la présentation géographique et historique,
- à l'analyse de l'intérêt économique et stratégique,
- en conclusion, à l'exposé de suggestions raisonnables susceptibles d'être émises eu égard au contexte politique et financier français.



Carte 1 - La République française dans le monde.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

L'île de Clipperton est célèbre tant par ses caractéristiques géographiques (rocher volcanique entouré d'un atoll fermé), que par son histoire mouvementée qui en fit une terre fort disputée juridiquement.

1 - PRESENTATION GEOGRAPHIQUE : UNE CURIOSITE GEOGRAPHIQUE

1.1. Situation

L'île Clipperton se situe dans la partie orientale de l'Océan Pacifique tropicale par 10°18' de latitude nord et 109°13' de longitude ouest.

Elle occupe une position particulièrement isolée dans ce domaine océanique. Les terres émergées les plus proches s'échelonnent du nord au sud-est : îles mexicaines Revilla Gigedo à 957 km, côtes de la baie mexicaine de Petacalco à 1 146 km, île costa-ricaine des Cocotiers à 2 493 km et archipel équatorien de Colon (îles Galapagos) à 2 391 km. En revanche, du nord-ouest au sud, les terres émergées, toutes insulaires, s'en trouvent éloignées de 4 000 à 5 000 km environ : îles Hawaï (Etats-Unis d'Amérique) à 4 940 km, île Christmas (Kiribati) à 5 378 km, îles Marquises (Polynésie française) à 3 980 km et île de Pâques (Chili) à 4 163 km (figure 1).

1.2. Relief

L'île Clipperton s'étend sur un peu plus de 8 km², dont 6,5 sont occupés par un lagon de profondeur irrégulière selon les zones et sans communication avec l'océan.

Les composantes topographiquement contrastées de cette île en font une curiosité géographique : c'est un petit rocher d'origine volcanique, culminant à 29 m d'altitude, sur lequel prend appui un atoll fermé. Celui-ci se situe généralement entre 4 et 6 m au-dessus du niveau moyen de l'océan, avec un minimum de 0,65 m sur les côtes SE et NO aux endroits de largeur la plus faible, fréquemment franchis par les eaux marines lors des tempêtes (ce qui correspond probablement aux anciennes passes). L'île Clipperton n'est donc pas seulement une île volcanique ou un atoll, elle est les deux à la fois (carte 2) (1).

.../...

(1) - Réduction de la carte marine du S.H.O.M. n°5825 au 1/20 000e, établie en 1937 (à partir des levés et des photographies aériennes de janvier 1935), révisée en 1949, 1952, 1953, 1957, 1971 et 1983.

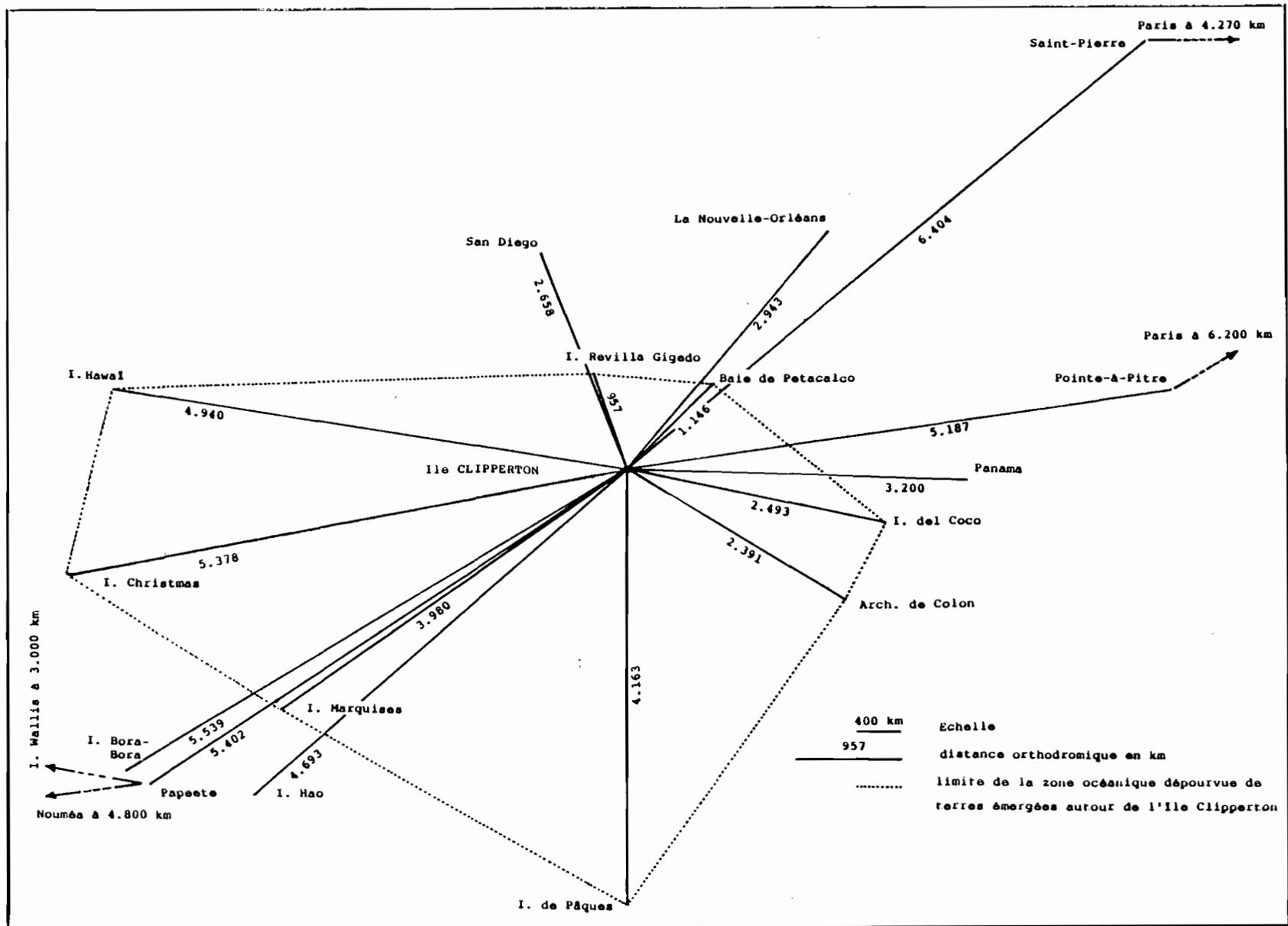
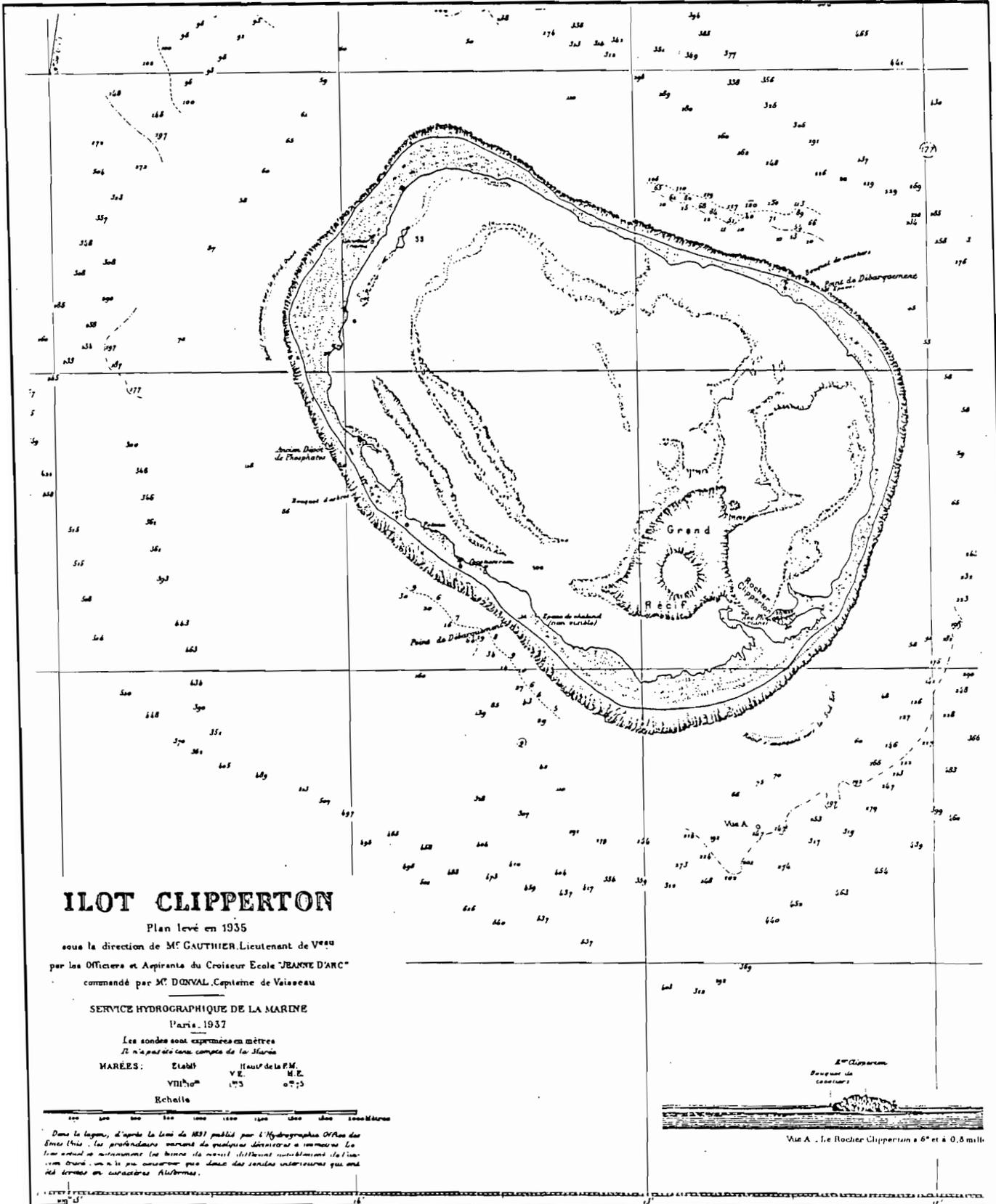


FIGURE I

Situation de l'île Clipperton

CARTE 2

Réduction de la carte marine de l'île Clipperton (SHOM)



ILOT CLIPPERTON

Plan levé en 1935

sous la direction de M^c GAUTHIER, Lieutenant de V^o^o
par les Officiers et Aspirants du Croiseur Ecole "JEANNE D'ARC"
commandé par M^c DONVAL, Capitaine de Vaisseau

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE
Paris, 1937

Les sondes sont exprimées en mètres
Il n'a pas été tenu compte de la Marée

MAREES:	Etabli	l'ausp de la P.M.
	V.E.	M.E.
	VIII ^h 0 ^m	07:3

Echelle



Dans la légende, d'après le Lévi de 1887 publié par l'Hydrographie Officielle des
Etats Unis, les profondeurs marquées de quelques décimètres à centimètres. Le
Lévi a été révisé en tenant compte des sondes de détail effectuées ultérieurement. Les
sondes sont en caractères Alfort.

Vue A. - Le Rocher Clipperton à 6° et à 0,8 mill.

L'île a la forme d'une ellipse irrégulière s'étirant sur 4,2 km selon un grand axe orienté NO-SE et dont la moitié NO est moins large (de 1,4 à 2,4 km) que la moitié SE (de 2,5 à 2,9 km). Son périmètre totalise 12 km de côtes.

Le rocher, de section elliptique (180 m sur 100) orientée selon un grand axe E-O se situe dans la partie SE de l'île. Il est réuni à l'atoll, très proche en cet endroit, par une langue de sables grossiers.

La couronne corallienne a une largeur moyenne de 200 m, maximum de 400 m (dans la partie O) et minimum de 45 m (côtes E et N).

1.3. Géologie

Les différences morphologiques de l'île sont à l'image de ses contrastes géologiques.

Le rocher volcanique est constitué par un bloc ruiniforme de trachyte phosphatée en surface sous l'action de la fiente des milliers d'oiseaux qui y vivent.

L'atoll est composé par trois types de formations sédimentaires (1) (carte 3 et figure II) (2) :

- un grès de plage carbonaté plus ou moins recouvert de sable marin et mis à nu par endroits lors de grandes tempêtes,
- une couche corallienne très grossière (dûe aux polypes Rudistes) partiellement cimentée par une boue indurée de phosphate,
- enfin, au niveau supérieur, des levées meubles de blocs coralliens décimétriques.

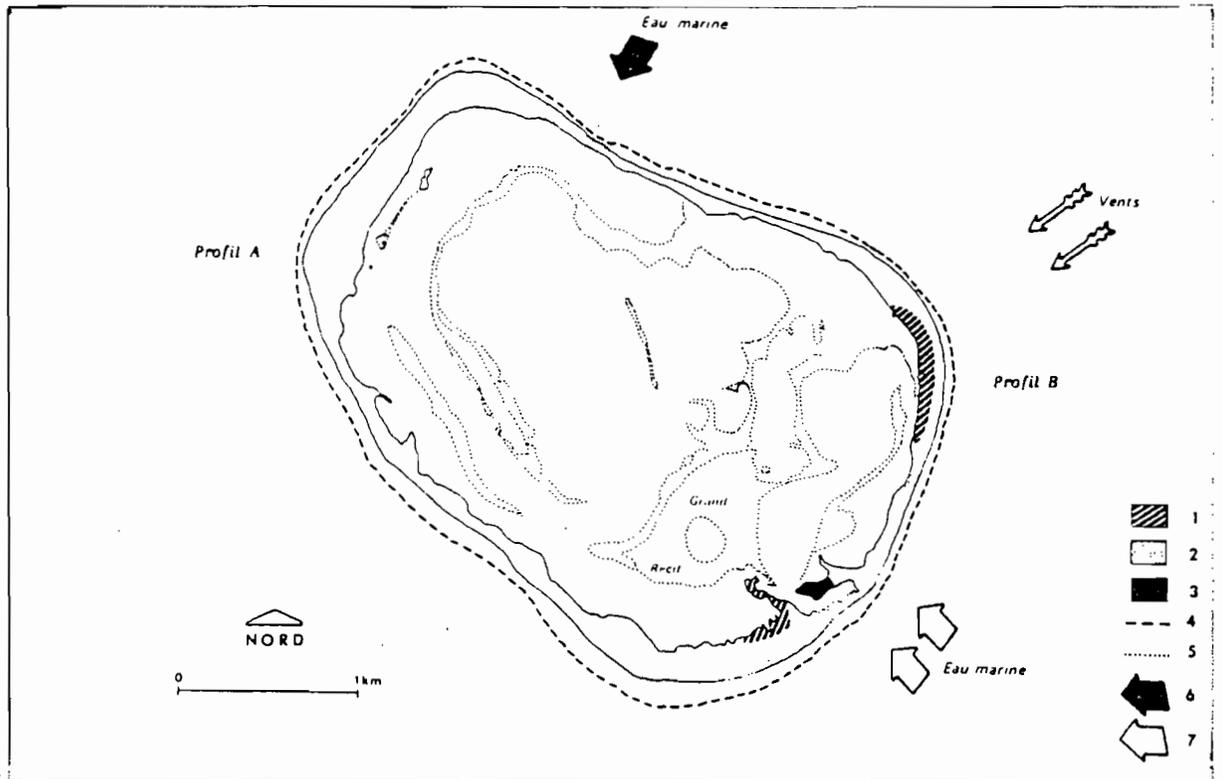
Les déjections des milliers d'oiseaux qui peuplent l'île, ont engendré un processus de phosphatisation du sol et ont fait de l'atoll une "île à guano" du Pacifique. Pour le géologue Obermuller, 300 000 tonnes de guano ont été extraites de 1893 à 1915 et les réserves atteignent environ 100 000 tonnes (3) selon la composition (tableau 1) et la localisation (carte 4) établies par lui lors de son séjour en 1958. La présence de dépôts phosphatés sous le niveau hydrostatique actuel n'est pas à exclure selon le BRGM.

.../...

(1) - BOURROUILH - LE JAN F., CARSIN J. L., NIAUSSAT P. M., THOMMERET Y., "Sédimentation phosphatée actuelle dans le lagon confiné de l'île de Clipperton", Sciences géologiques, mémoire n°77, pp.109-124, Strasbourg, 1985.

(2) - Carte et figure extraites de l'article cité ci-dessus.

(3) - D'après OBERMULLER A.G. "Contribution à l'étude géologique et minérale de l'île Clipperton", Inspection générale des mines et de la géologie, 1959, pp 45-60.



Carte 3 :

- Traits géologiques et sédimentologiques principaux.
- 1 : Zones à sédimentation actuelle phosphatée, le long des côtes lagunaires sous le vent des côtes au vent de l'atoll.
 - 2 : Apports sédimentaires marins fins ou grossiers.
 - 3 :affleurement du rocher trachytique (+ 29 m) : le Rocher de Clipperton.
 - 4 : Limite ou platier du récif vivant actuel (externe).
 - 5 : Récif mort en voie de fossilisation (à l'intérieur du lagon).
 - 6 : Apports fréquents d'eau marine, par franchissement de la couronne atollienne.
 - 7 : Zone d'apports exceptionnels d'eau marine dans le lagon.

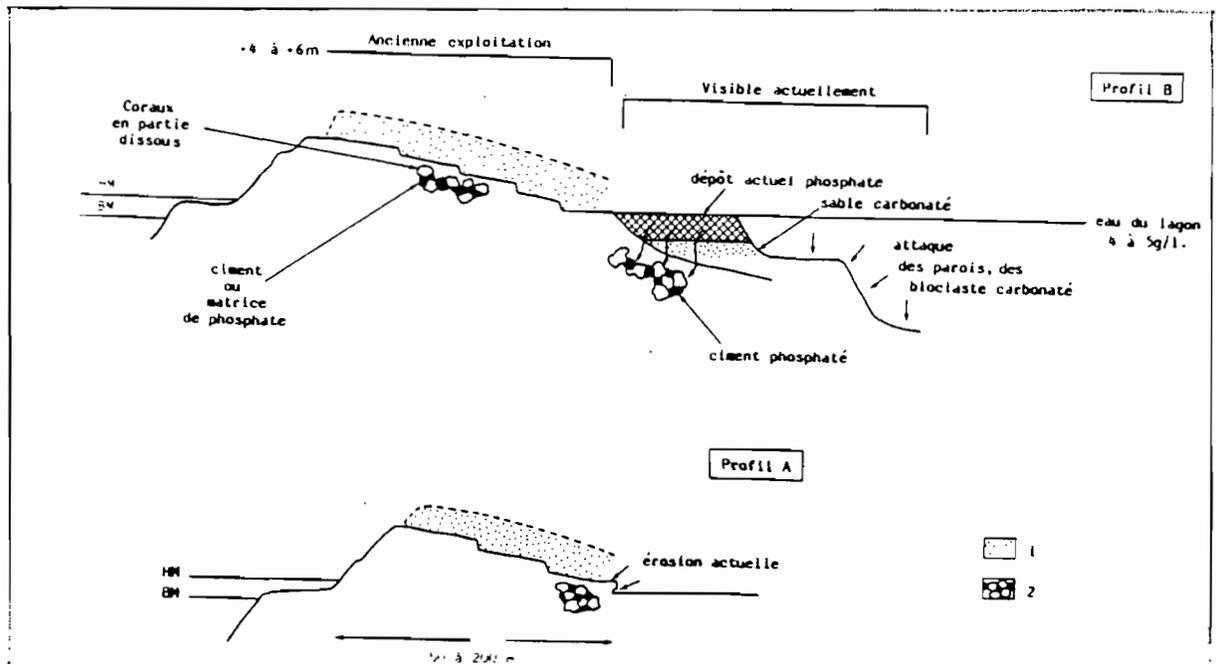


Figure II Phosphates à Clipperton

Situation des dépôts phosphatés actuels et interprétation des anciens dépôts phosphatés exploités jusqu'en 1917, d'après ce qui est visible actuellement.

- 1 : Dépôts phosphatés meubles ;
- 2 : Infiltration de boue phosphatée (en noir) ou concrétionnement d'apatite entre les blocs coralliens très grossiers de la couronne récifale.

TABLEAU 1

TYPE DE MINERALISATION	N° ECHAN-TILLON	LIEU DE PRELE- VEMENT SUR L'ILE	ELEMENTS DOSES									% EN PHOSPHATES		
			P ₂ O ₅	CO ₂	SiO ₂	Fe ₂ O ₃	Al ₂ O ₃	CaO	F	H ₂ O + 100°	H ₂ O + 100°	tricalcique	d'alumine	de fer
Cuirasse	28	Sud-Est (NE Rocher)	34,06	8,19	0,76	0,13	0,07	53,31	0,47	2,24	2,50	74,2	0,2	—
	18	Nord-Ouest (à 0,1 à l'W du stock entre P6 et P7)	39,07	3,65	0,38	0,03	0,02	53,29	0,15	2,85	2,53	85,3	traces	—
Carapace	24	Sud (grande tache à l'WSW Rocher)	25,89	17,01	0,17	0,04	0,02	54,69	0,39	2,66	1,62	56,4	traces	—
	25	—	24,32	18,20	0,19	0,20	0,04	54,83	0,45	1,99	1,78	53	0,1	—
Limite Carapace, agrégats de coraux ...	4	(Nord-Ouest près P7)	30,98	11,18	0,33	0,03	0,07	53,50	1,15	1,74	2,48	67,3	0,2	—
	7	Nord-Est (0,8 au SSE de P1)	10,24	32,10	0,17	0,11	0,11	54,51	0,50	0,95	2,14	22	0,2	—
Agrégats de coraux....	23	Nord-Est (près P1)	6,21	36,28	0,13	0,15	0,04	54,54	0,44	0,67	2	13,5	0,1	—
Stock de minerai	14	Nord-Ouest (près P6)	39,85	2,59	1,20	0,20	0,24	51,19	1,14	1,27	2,42	86,5	0,5	—
	15	—	40,83	2,42	0,25	0,06	0,07	52,26	1,10	2,39	2,06	88,6	0,2	—
Trachyte alcalin altéré..	8	Rocher dans le Sud-Est	8,20	0,56	77,18	5,33	3,69	1,05	0,43	2,49	2,53	2	8,8	4,8
	10	—	13,61	0,29	70,65	3,96	7,96	1,07	0,30	5,11	1,79	1,9	19	3,5
	12	—	11,73	0,38	71,13	4,36	6,14	2,28	0,69	4,31	2,80	4	14,6	—

ANALYSES CHIMIQUES D'ÉCHANTILLONS DE L'ILE CLIPPERTON

(Effectuées par M. P. CARTIER — « Comptoir des Phosphates d'Afrique du Nord »)

1.4. Hydrographie

La cartographie de l'île a précédé l'établissement de la bathymétrie de ses approches océaniques, a fortiori de son lagon.

La carte la plus ancienne de l'île date de 1711, année de sa découverte par les marins français des frégates "La Découverte" et "La Princesse". En fait, ce n'est qu'un plan approximatif (carte 5), mais qui fournit des coordonnées géographiques relativement précises : exactes en latitude, mais entachées d'erreur en longitude, comme c'était parfois le cas à l'époque (1).

La première carte précise est dûe à l'hydrographe Edward Belcher de la marine royale britannique qui visita l'île en 1839. Cette carte sera éditée dix ans plus tard et fera référence jusqu'à la publication des levés effectués par les Américains.

En 1897, l'"U.S. hydrographic office" des Etats-Unis effectuera des levés qui, après publication, remplaceront ceux de la carte précédente.

Il faudra attendre 1937 pour que soit publiée une carte marine dûe au service hydrographique de la marine nationale française, à partir des levés réalisés en janvier 1935. Grâce à des sondages effectués ultérieurement, cette carte a pu être complétée en 1949, 1952, 1953, 1957, 1971 et 1983. C'est la carte la plus complète dont on dispose actuellement (carte 2). Cependant, elle demeure encore très incomplète tant pour le domaine terrestre que pour le domaine aquatique (approches et lagon). Une étude bathymétrique fine reste à réaliser afin de mieux connaître les abords immédiats de l'île et plus encore le lagon, si l'on veut procéder à une quelconque utilisation de cette île.

1.4.1. L'hydrographie océanique

L'île de Clipperton constitue la partie émergée du mont sous-marin Cano (carte 6) (2). Celui-ci appartient à un type de reliefs sous-marins appelés "guyots" (volcans à sommet conique ou aplani).

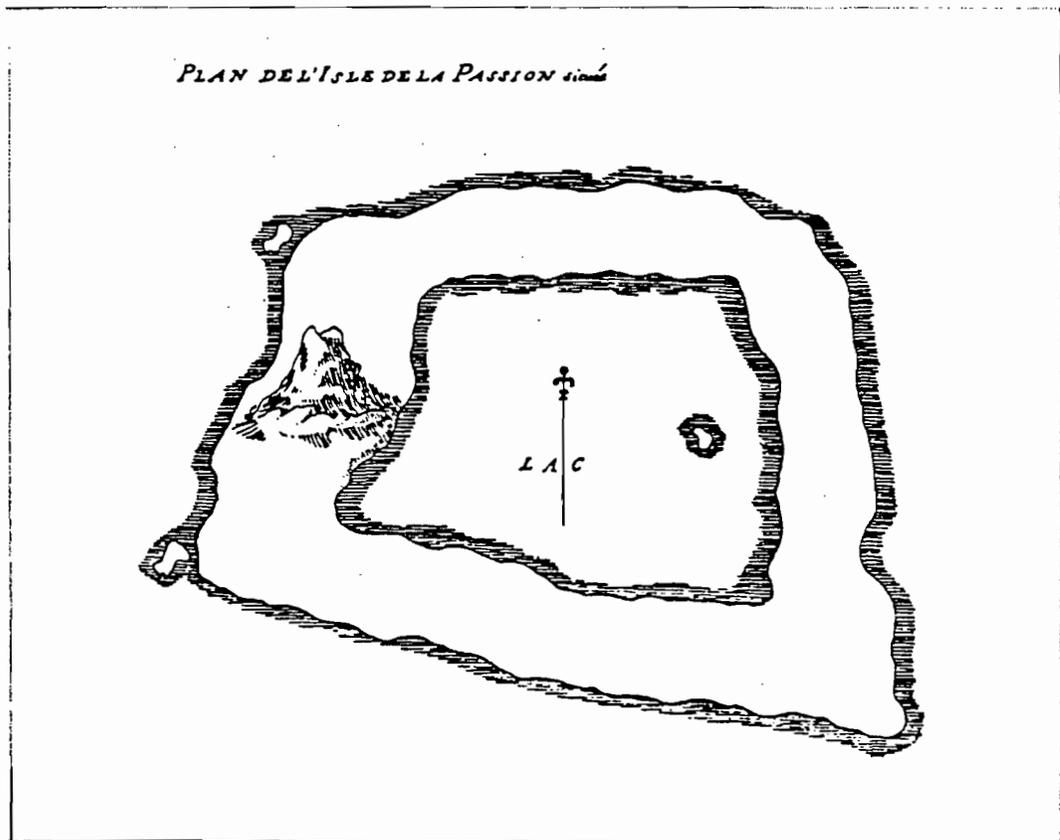
.../...

(1) - Pour "La Princesse" : 263d50mn, soit 115°23' O de Paris ;
pour "La Découverte" : 268d11mn, soit 110°47' O de Paris.
Ces longitudes sont à comparer avec la longitude exacte : 111°33' O de Paris
(109°13' O de Greenwich).

(2) - Extrait réduit de la carte "INT 502" (Océan Pacifique N - Côte O de l'Amérique du N : de San Francisco à l'île Clipperton), au 1/3 500 000e à 22°30' éditée en 1980 par le "Defense mapping agency hydrographic and topographic center" des Etats-Unis d'Amérique, carte reproduite et modifiée en 1982 par le S.H.O.M.

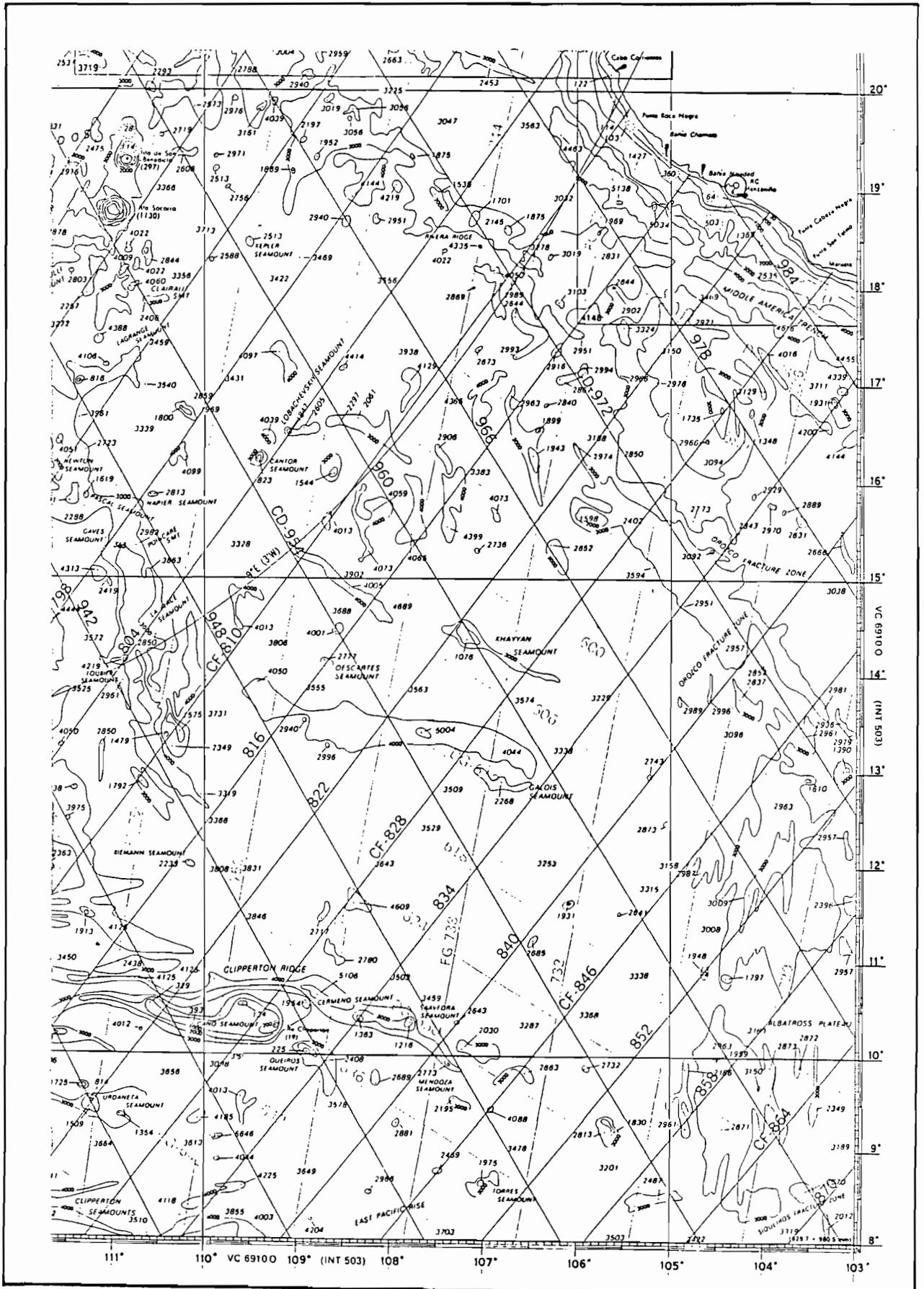
CARTE 5

Plan joint au journal de navigation de la "Princesse" (1711)



CARTE 6

Bathymétrie de l'Océan Pacifique autour de l'île Clipperton



Actuellement, on dispose de peu d'informations sur la montagne sous-marine qui porte l'île Clipperton. Cette montagne est allongée selon une direction E-O au niveau des isobathes 3000, 2000 et 1000 m. Deux sommets s'en détachent : l'un qui émerge : l'île Clipperton, l'autre qui est un piton sous-marin qui culmine à - 134 m, au NO de l'île.

Le mont sous-marin Cano fait partie d'un ensemble de guyots qui s'échelonnent, au sud de la ligne de fracture de Clipperton, pour former une dorsale, orientée ENE-OSO, partant de la zone de l'île en direction de l'île Christmas (Kiribati). Il est également un des éléments d'une autre dorsale, N-S, joignant le sud de la presqu'île de Californie au rebord occidental du "Grand rift océanique du Pacifique oriental" (cartes 7 et 8) (1).

L'île Clipperton se situe à l'O de la limite de séparation des deux plaques de la croûte terrestre "Pacifique" et "Amérique centrale" (dite aussi "Cocos"). De plus, elle se trouve à environ 1 269 km du "point triple" : point de rencontre des trois plaques : "Pacifique", "Cocos" et "Nazca", ce qui en fait un site d'observation privilégiée de l'écorce terrestre (carte 9 et figure III) (2).

Aux abords de l'île, les pentes du mont sous-marin suivent sans nul doute des courbes asymptotiques comme pour les autres atolls. Grâce à une exploration datant de 1942 (3), on sait que l'isobathe de 500 fathoms (910 m) se localise à 1 MN du S de l'île et à 2 MN de la côte N.

L'île de Clipperton ne dispose pas de plateau continental nettement marqué, sauf au NO. Les profondeurs supérieures à 200 m se rencontrent à faible distance des côtes : 0,3 MN pour les côtes NE, E et SE, 0,6 MN pour la côte NO et plus d'un MN pour la côte O.

La partie supérieure des versants du mont sous-marin portant l'île est mieux connue (4).

Au niveau des basses mers se développe la platier du récif de coraux vivants quienserre l'atoll. Son bord externe descend en pente abrupte pour atteindre - 12 à - 18 m et constituer une terrasse sur une largeur variable de quelques hectomètres.

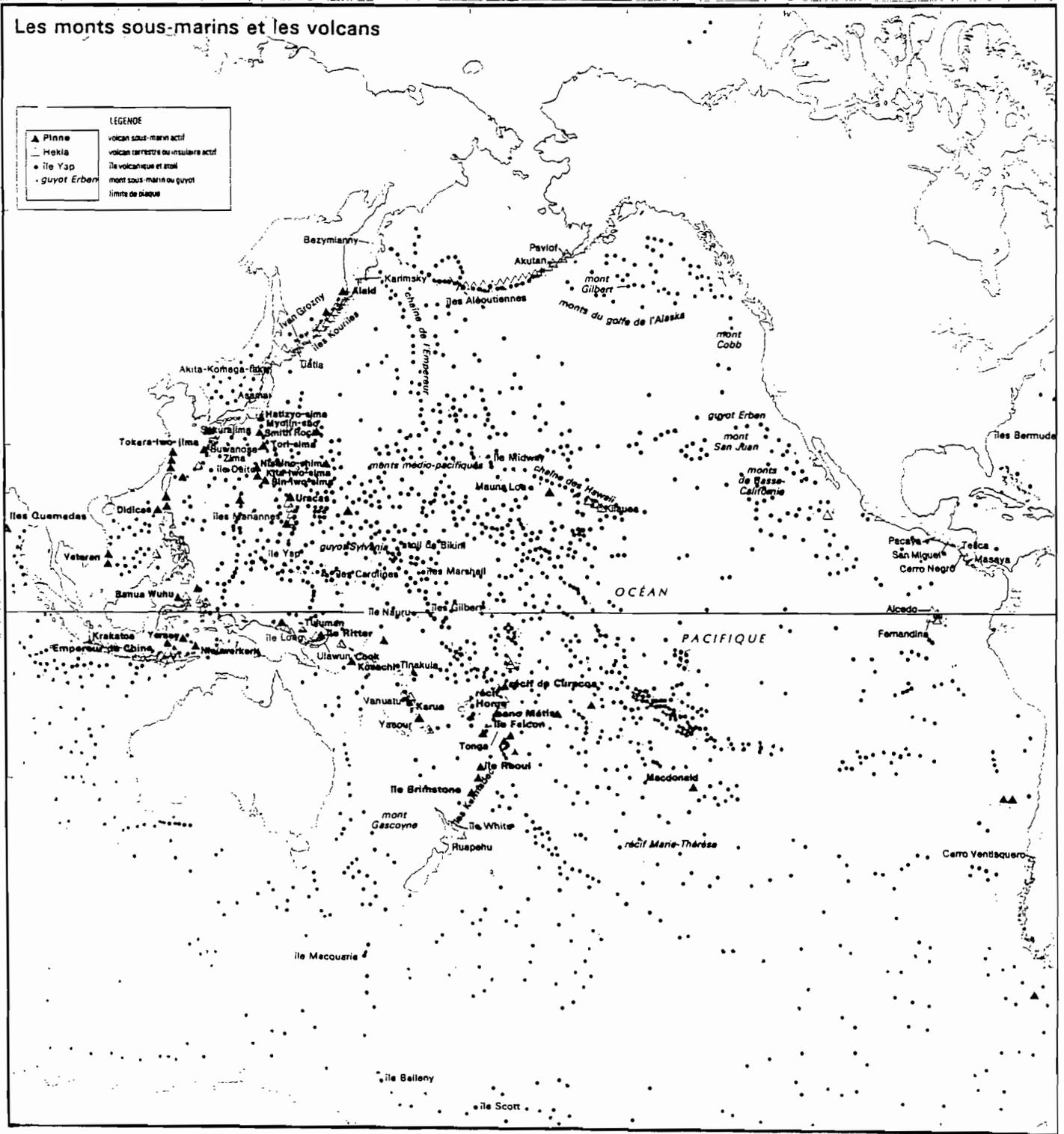
.../...

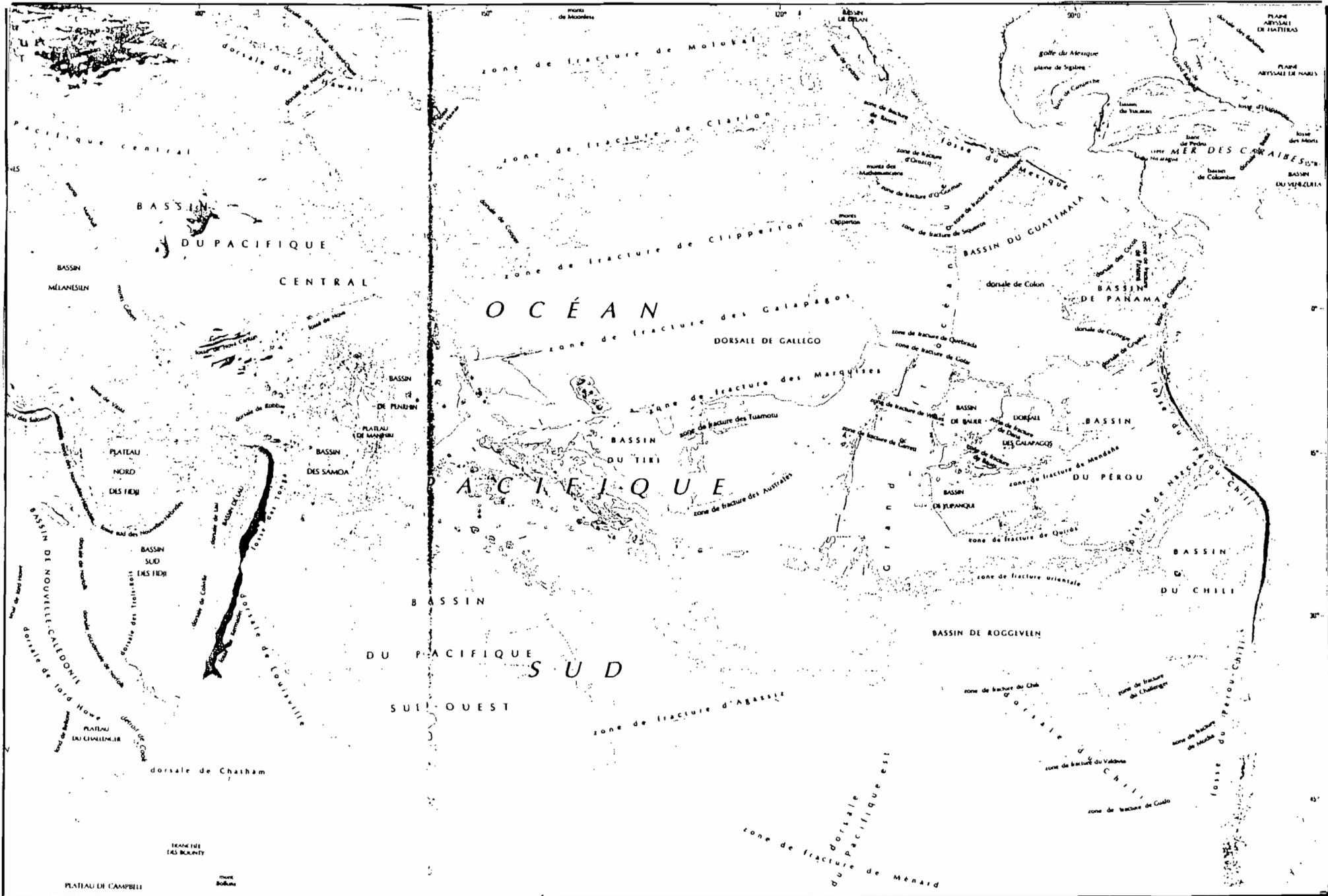
-
- (1) - Carte 6 : extraite du "Grand atlas de la mer", 1983, Enclypaedia Universalis France et Albin Michel, Paris, p 87.
 - Carte 7 : extraite du même ouvrage, p 71.
 - (2) - Carte 9 et figure III : extraites du même ouvrage p 80.
 - (3) - Mesures effectuées par le navire américain "U.S.S. Atlanta".
 - (4) - Plongées réalisées, en 1958, par des chercheurs américains de la Scripps Institution of Oceanography (Université de Californie).

CARTE 7

Les monts sous-marins et les volcans

LEGENDE	
▲ Pinne	volcan sous-marin actif
— Hekla	volcan terrestre ou insulaire actif
● Ile Yap	Ile volcanique et atoll
• guyot Erben	mont sous-marin ou guyot
- - -	limite de plaque





Bathymétrie de l'Océan Pacifique

CARTE 8

Au delà de cette terrasse, la pente redevient forte voire abrupte (de 25 à 60°) avant d'atteindre la zone profonde de 200 m.

1.4.2. Hydrographie du lagon

Le lagon est constitué par une étendue d'eau de forme ovale, s'inscrivant presque régulièrement à l'intérieur de la couronne corallienne. Sa surface de 6,5 km² est interrompue par deux modestes alignements d'îlots, situés de 100 à 200 m du rivage : îles des oeufs (à l'O) et îles de la baie de la pince (au SO).

En 1967, une étude a mis en évidence que "la hauteur d'eau du lagon est très nettement fonction des précipitations météorologiques et de l'évaporation, sans qu'il semble y avoir intrusion d'eau marine et sans relation manifeste avec le niveau des marées" (figure IV) (1).

Les récifs, de superficies inégales et de formes différentes, qui affleurent à la surface (de quelques cm à 2 m) individualisent des fosses profondes de plusieurs dizaines de mètres. La plupart des récifs s'étirent comme autant d'éléments de couronnes à peu près concentriques inscrites à l'intérieur de l'atoll. Un autre type de récif, massif celui-là, dit le "Grand Récif" épouse la forme d'un triangle rectangle isocèle de 800 m de côté. Il s'étend dans la partie SE du lagon, à -1m (récif initial ?) et présente la particularité d'être entaillé en son centre, comme à l'emporte-pièce, d'une fosse de 200 m de diamètre - le "Trou sans fond" - qui atteint 91 m de profondeur.

Entre ces récifs se répartissent six fosses profondes, dont la plus vaste (dans la partie occidentale de l'atoll) équivaut approximativement aux cinq autres réunies (carte 10) (2). La majorité de ses fonds se situent entre -5 et -26 m. Les autres fosses sont plus profondes encore : -32 m pour celle située immédiatement au NE de la précédente, -43 et -45 m pour celles de la zone orientale. C'est dire que le lagon offre des surfaces de mouillage suffisamment étendues et profondes pour accueillir des bâtiments si une passe était creusée à travers l'atoll.

1.5. Climat

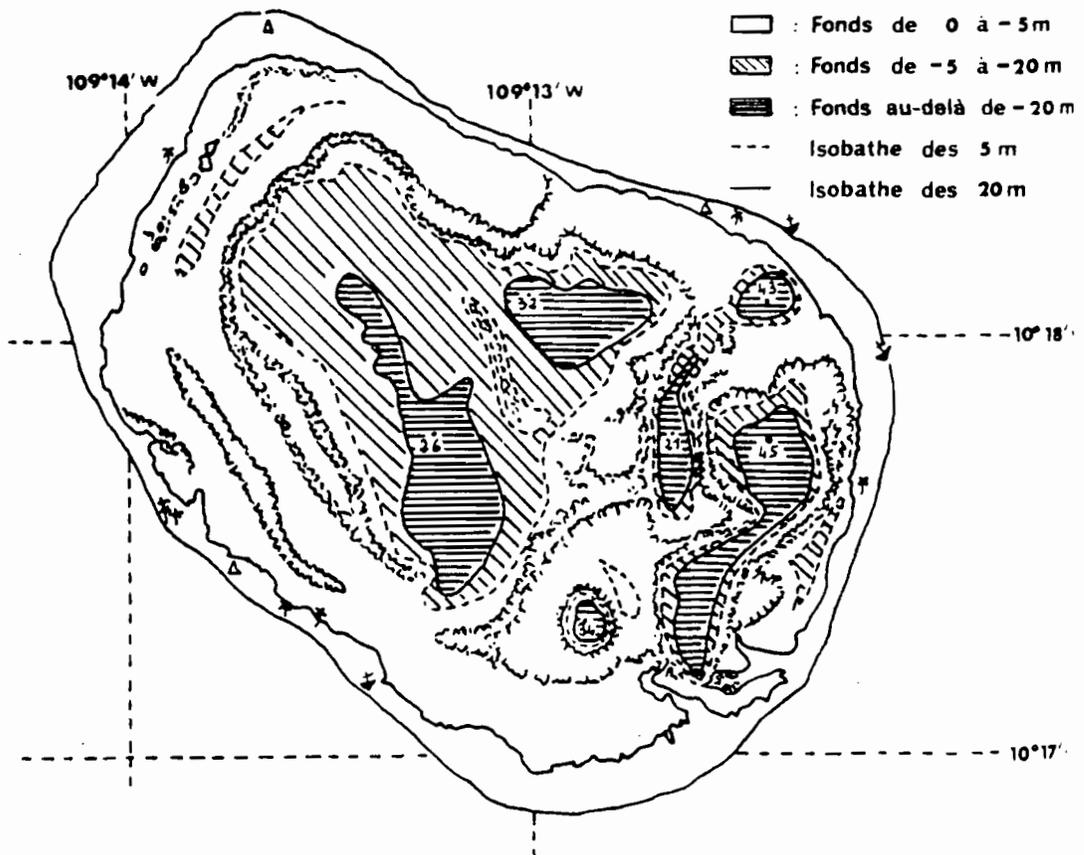
Le climat de l'île Clipperton est encore mal connu. Les observations météorologiques qui y ont été faites sont partielles et temporaires (tableau 2). Pour utiles qu'elles soient, il convient de se référer aux caractéristiques climatiques de la zone (3) établies principalement par les services météorologiques civils et militaires américains (U.S. Weather Bureau et U.S. Navy), à partir des données recueillies par les stations météorologiques côtières et par les navires navigant dans cette zone.

.../...

(1) - Cité p 18 in NIAUSSAT Pierre-Marie, "L'atoll et le lagon de Clipperton" (2ème édition), 1988, Académie des sciences d'outre-mer et Institut du Pacifique, 189 p, 83 figures, index, biblio,

(2) - Carte extraite, p 37, de l'ouvrage cité ci-avant.

(3) - Zone II, définie par l'organisation météorologique mondiale.



Carte 10 - Bathymétrie du lagon de Clipperton à la suite des campagnes 1967 et 1968.

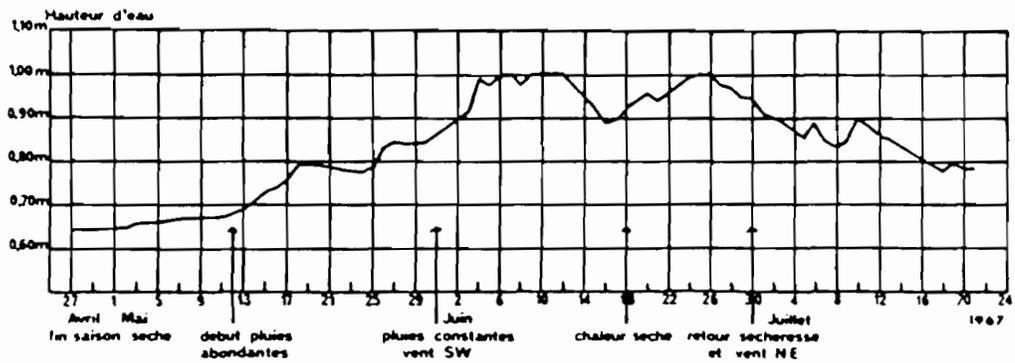


FIGURE IV - Lagon de Clipperton. Variation du niveau des eaux en fonction de la climatologie, 1967.

T A B L E A U 2

**PERIODE DURANT LESQUELLES DES DONNEES METEOROLOGIQUES
ONT ETE RECUEILLIES**

Années	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Organismes
1944													Taylor et US NAVY (*)
1945													
1958													Scripps Institute of oceanography
1967													Mission
1968													Bougainville
1976													Fondation
1980													Cousteau

(*) Les observations recueillies d'octobre 1944 à octobre 1945 par l'"US Navy" n'ont jamais été publiées.

L'île Clipperton a un climat océanique tropical. Les températures, élevées tout au long de l'année, ont de faibles amplitudes journalières et mensuelles. Les précipitations sont abondantes, mais réparties saisonnièrement. Le régime des vents est caractérisé par le déplacement en latitude du front inter-tropical et influencé par le voisinage des zones soumises aux tempêtes tropicales cycloniques (les "hurricanes" des Anglo-Saxons).

Températures

Les températures observées de mars à septembre, mais réparties sur plusieurs années (1958, 1966 et 1967) ont donné un minimum de 23,9° en septembre et un maximum de 30,6° en mai. L'amplitude diurne varie de 1,5 à 2°.

Pression atmosphérique

L'île Clipperton est située dans la zone équatoriale des basses pressions. Celles-ci varient peu au cours d'une journée (de 1,5 à 2 mb) et au cours de la période observée (de 1 002 mb en septembre à 1 010 mb en avril et septembre).

Vents

Le régime des vents affectant l'île de Clipperton est très variable selon les saisons (tableaux 3, 4 et 5, cartes 11 et 12).

En hiver, de novembre à février, l'alizé du NE souffle, sans avoir la régularité qu'on lui connaît dans les îles tropicales situées plus à l'ouest.

En été, d'août à octobre, les vents dominants soufflent du quart SO. C'est pendant cette période que se produisent les cyclones tropicaux dans cette zone du Pacifique oriental qui atteignent parfois l'île avec des vitesses de 180 km/h (1) (carte 13) (2).

La période intermédiaire (mai-juillet) est caractérisée par des vents d'origine très variable (N, NNE, NO, ENE).

Précipitations

Il n'y a pas de mois sans pluie sur l'île. Selon le professeur américain Ramage, cité par Marie-Hélène SACHET (3), le total des pluies reçues par l'île pourrait atteindre 5 000 mm (contre 1 700 estimés par certaines cartes climatiques de la zone établies par l'Allemand Möller en 1951) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
347	192	211	186	404	539	501	484	427	631	559	539	5 020

.../...

(1) - Cyclône du 12 octobre 1944, observé et décrit par l'aviateur britannique P.G. Taylor, pp 224-254 in "Forgotten island", 345 p, Shakespeare editions, Londres, 1948.

(2) - Carte extraite du "Grand atlas de la mer" p 104.

(3) - SACHET Marie-Hélène, "Monographie physique et biologique de l'île Clipperton", Annales de l'Institut Océanographique, tome XL, pp 1-108, 1962.

TABLEAU 3

Vents du carré de 5 degrés de Clipperton

D'après les atlas de McDonald (1938) et de l'U.S. Navy (1956)

Mois de l'année	Direction dominante du vent, vent venant du quart :	Constance du vent dominant : 1. 25-40 % venant du quart ; 2. 41-60 % venant du quart ; 3. 61-80 % venant du quart ; 4. 81 % et plus venant du quart dominant.	% de fréquence de vents de vitesse Beaufort 3 ou moins (10 nœuds ou moins). D'après le Navy Atlas	Résultante calculée, vents venant du :	Résultante des vitesses des vents (1-4 dans l'échelle Beaufort)	Moyenne trimestrielle des vitesses des vents, en nœuds	% des observations indiquant temps calme	% des observations indiquant grand frais (gale) (Beaufort 7 et au-dessus)	% des observations indiquant coup de vent (frais, gale) (Beaufort 8 et au-dessus)	% des observations indiquant brume sèche (haze)
Décembre	NE	3	60	NE	1-2			Moins de 1.		
Janvier	NE	3	40	NE	2-3	10-12	1	Moins de 1.	Moins de 0,5 %.	Moins de 1.
Février	NE	2-3	Plus de 70.	NE	2-3			1-5		
Mars	NE	3	60	N	2-3			Moins de 1.		0
Avril	NE	3	70-80	N	2-3	8	1-5	1	Moins de 0,5 %.	1-5
Mai	N	3	Plus de 70.	N-NE	1-2			Moins de 1.		
Juin	N	1	70-80	NW	0-1			1-5		
Juillet	NE	1	50	E et NE	1	8-10	1-5	1-5	1	1-5
Août	SW	2	60	SW	1-2			1-5		
Septembre	SW	1-2	40	W-SW	1			5		
Octobre	W	1	50	W et NW	0-1	8-10	5-10	1-5	1	Moins de 1.
Novembre	NE	3	60-70	NE	1-2			Moins de 1.		

TABLEAU 4

Dates	Températures			Hygrométrie %	Pression atmosphérique (millibars)	Vent du	Observations
	Air	Océan	Lagon				
Avril 1967	Minima : 25 °,6 ± 0,97 Maxima : 29 °,4 ± 0,77	non observée	non observée	93 ± 4,58	1009,6 ± 0,70	NE 25 km/h ≈	n = 6
Mai 1967	Minima : 25 °,4 ± 1,07 Maxima : 30 °,1 ± 5,70	29 ° ± 1,72 n = 12	30 °,4 ± 2,4 n = 17	94 ± 2,64	1 008,5 ± 0,97	ENE jusqu'au 17.5.67 SW les 18 et 19.5.67 E du 19 au 25.5.67 SW du 25 au 31.5.67 25 km/h ≈	n = 31 Pluies à partir du 15.5.67 Très abondantes en fin de mois.
Juin 1967	Minima : 24 ° ± 1,05 Maxima : 28 ° ± 1,24	28 ° ± 1,1 n = 13	28 ° ± 0,26 n = 13	94 ± 3,16	1 008 ± 1,11	SW jusqu'au 25.6.67 E du 25 au 30.6.67 15 km/h ≈	n = 30 Pluies constantes, sauf du 15 au 29 juin.
Juillet 1967	Minima : 24 °,1 ± 0,97 Maxima : 28 °,2 ± 0,81	non observée	non observée	94 ± 1,14	1 008,9 ± 1,141	Variable du NE au SW ; vitesse très variable.	n = 20 Pluies au début du mois Tempête le 11.7 avec vent de plus de 50 km/h.

Climatologie moyenne de l'îlot Clipperton (avril-juillet 1967)

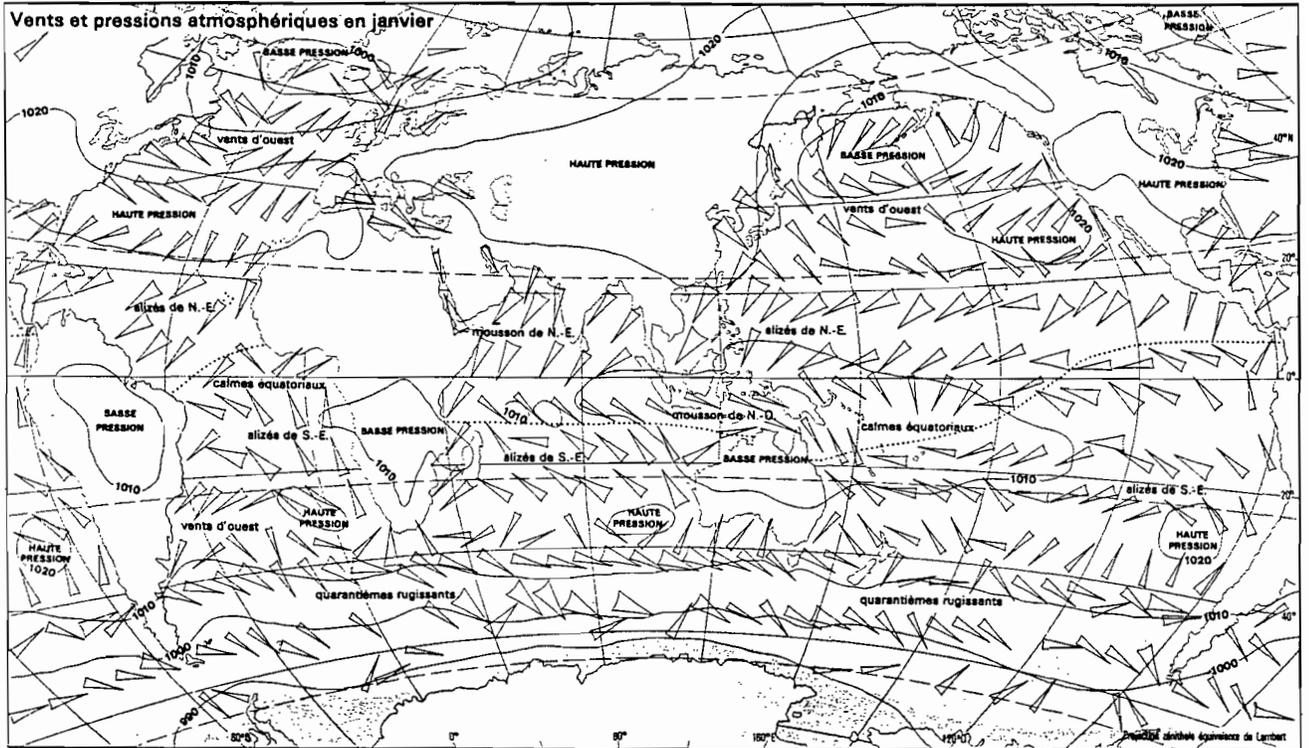
TABLEAU 5

Mois	Température			Hygrométrie	Précipitations	Pression Atmosphérique	Vents
	Air ⁽¹⁾	Océan	Lagon				
Mai 1968	Moy. 26 °,6 Min. 24 °,4 Max. 28 °,2	non relevées	28 °,5 28 °,0 29 °,0	88,1 %	Moy. 15,5 mm Max. 80 mm le 28 mai	1 013,5	SW dans 55 % des cas (force 4 à 8 nœuds).
Juin 1968	Moy. 26 °,5 Min. 24 °,4 Max. 28 °,4	non relevées	29 °,0 27 °,0 30 °,0	87,3 %	Moy. 13,6 mm Max. 103 mm le 5 juin	1 013,5	SW dans 45 % des cas (force 2 à 12 nœuds) SE (110 - 16 nœuds) le 26.6.68.
Juillet 1968	Moy. 26 °,9 Min. 24 °,0 Max. 28 °,0	28 °,5 26 °,0 31 °,0	29 °,0 28 °,0 30 °,0	87,1 %	Moy. 13,9 mm Max. 84 mm le 28 juillet	1 013	SW dans 30 % des cas (force 2 à 14 nœuds) NW (320 - 18 nœuds) le 1.7.68 NE (60 à 20 - 16 à 10 nœuds) le 7 et 8.

(1) Les observations furent faites à l'ombre.

Climatologie de l'îlot de Clipperton (mai-juillet 1968)

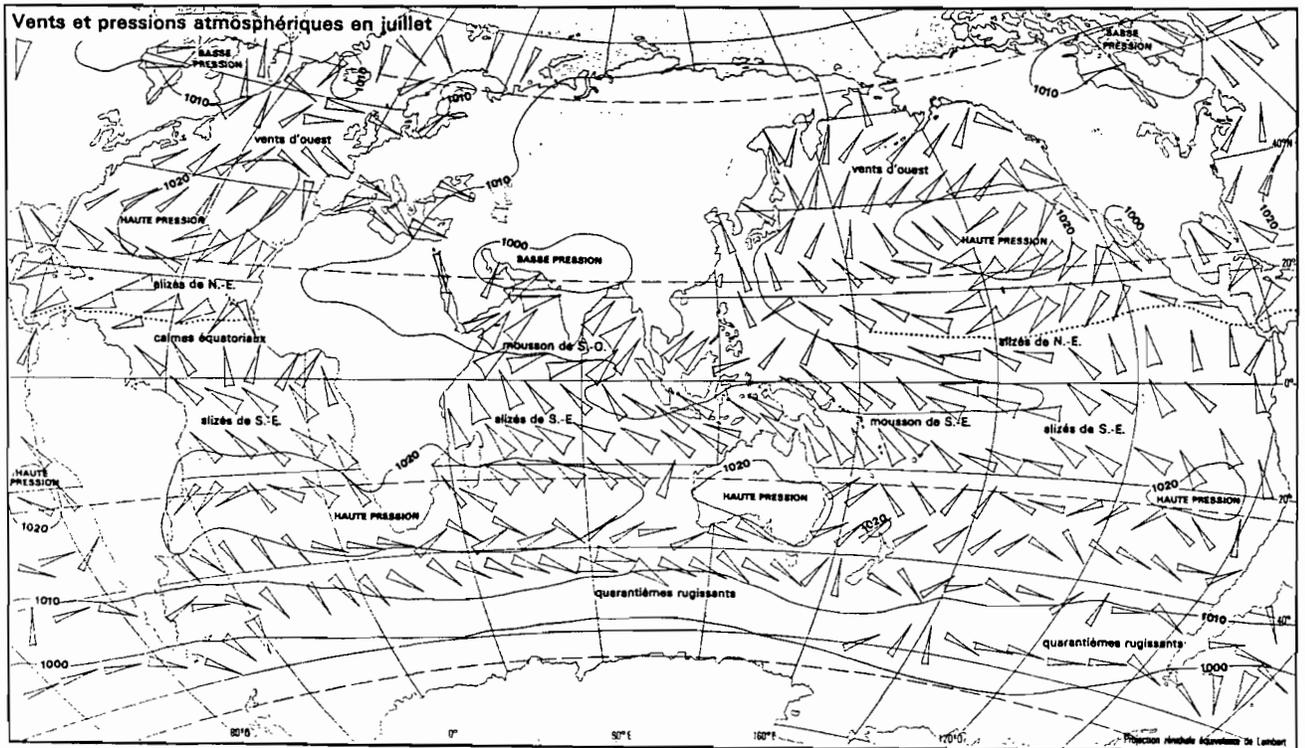
CARTES 11 et 12



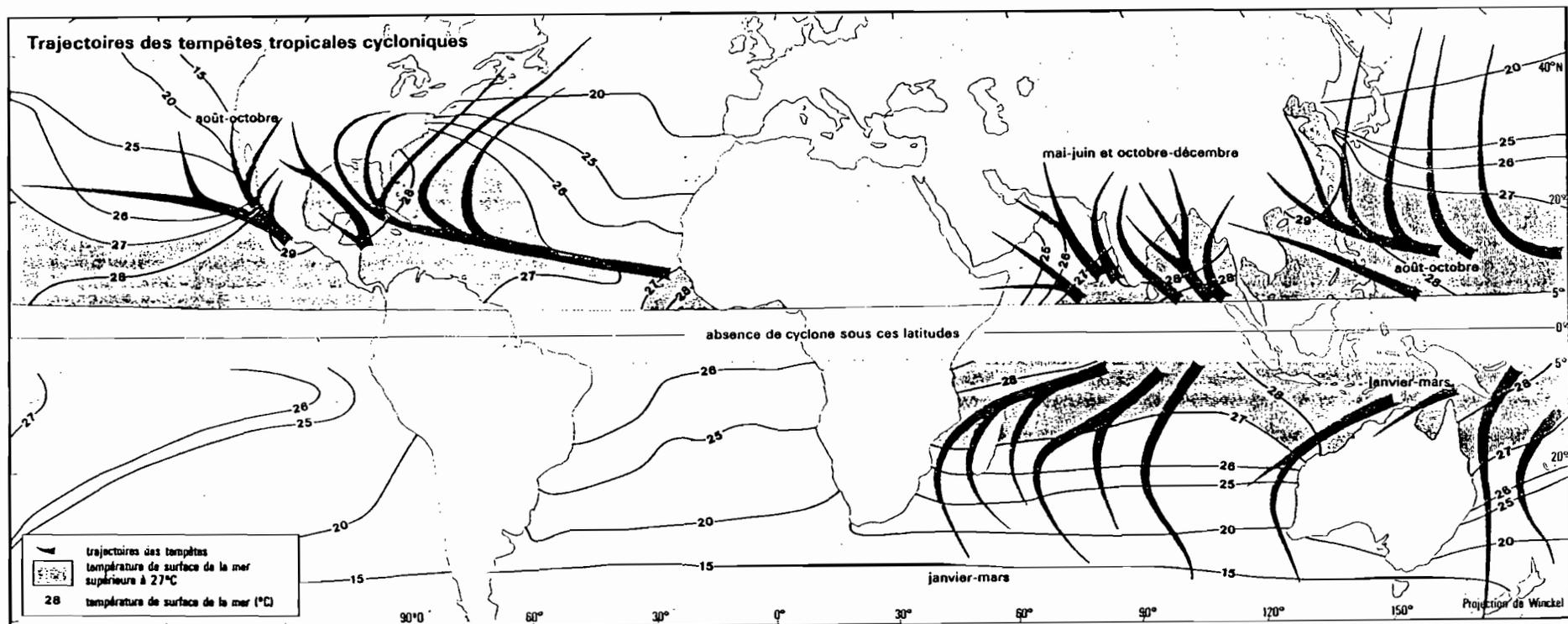
Vents dominants et valeurs moyennes de la pression au niveau de la mer. Les traits généraux demeurent, en gros, les mêmes en janvier et juillet, sauf sur le sud de la mer de Chine, la moitié nord de l'océan Indien et les parties occidentales du Pacifique, zones où existe le renversement de la mousson.

VITESSE DU VENT (mètres par seconde)

	moins de 3		5-7		zone de convergence intertropicale
	3-5		plus de 7		extension moyenne des glaces



Sources: Le grand atlas de la mer, p. 91 (Encyclopaedia Universalis)

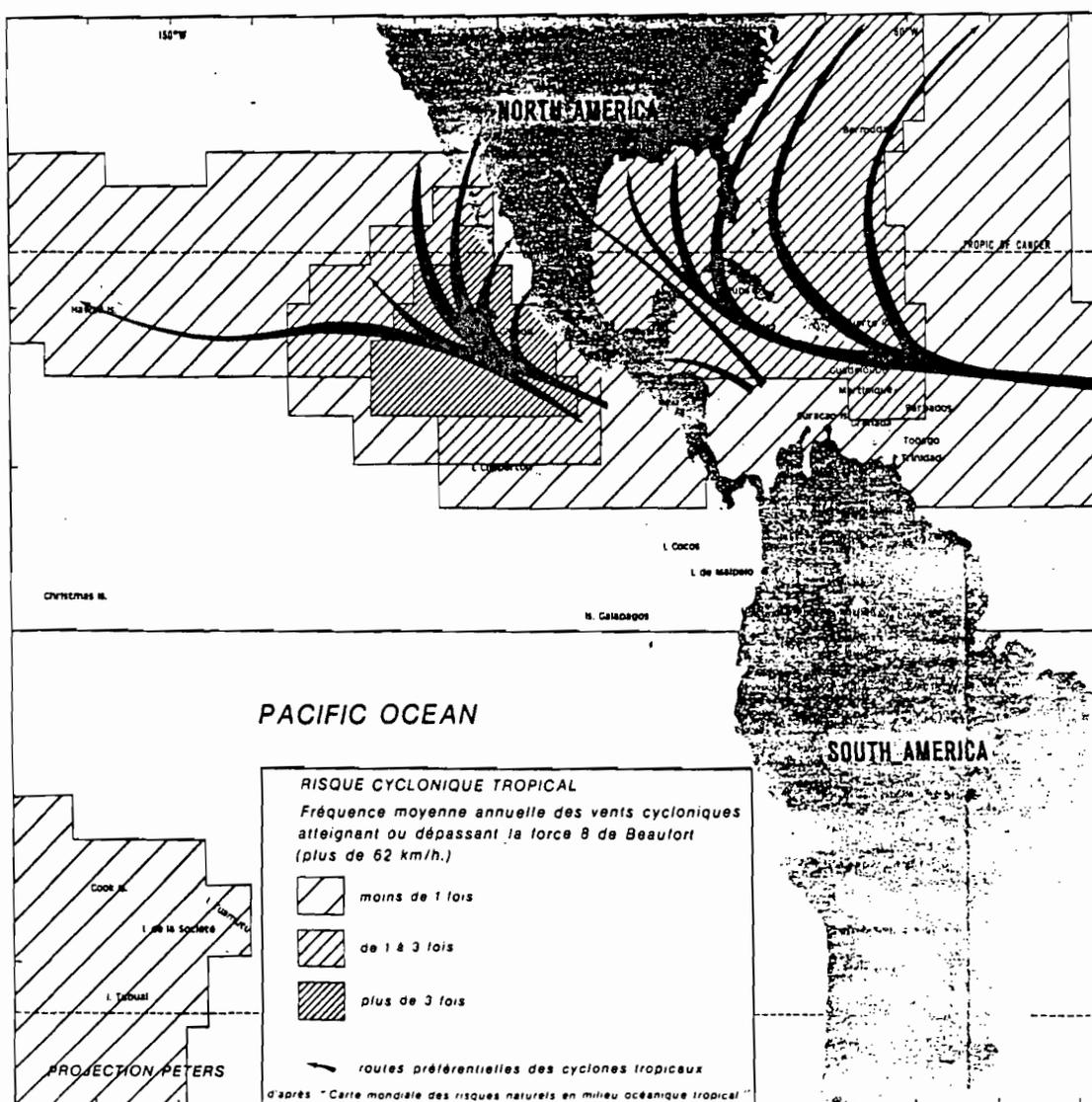


CARTE 13

Trajectoires des tempêtes tropicales cycloniques selon les saisons
("Grands Atlas de la Mer", p. 104)

CARTE 14

Risque cyclonique tropical dans l'Océan Pacifique septentrional



Cette évaluation mensuelle est à rapprocher des mesures effectuées de mai à juillet 1968 (tableau 5).

Marées

Selon l'U.S. Hydrographic office, les marées de vive eau seraient de 1,30 m et celles de morte eau de 0,80 m.

1.6. Végétation terrestre

La plus grande partie de l'atoll disparaît sous une couverture végétale adaptée à la pauvreté des sols d'origine corallienne. Cet actuel développement de la végétation contraste avec les descriptions les plus anciennes de l'île.

Aujourd'hui, plus d'une vingtaine d'espèces ou de familles s'y rencontrent (dénombrement des campagnes scientifiques de 1967 et 1968), sans compter les champignons inférieurs, lichens et mousses recouvrant (pour le lichen tout au moins) tout le corail mort constituant l'atoll. La biomasse de l'une d'entre elles est en rapide accroissement (*Ipomea percaprae*, Convolvulacées) (carte 15).

A cette végétation recouvrant la majorité du sol, avec des densités variables, il faut ajouter les arbres introduits par l'homme, lors de ses occupations temporaires successives :

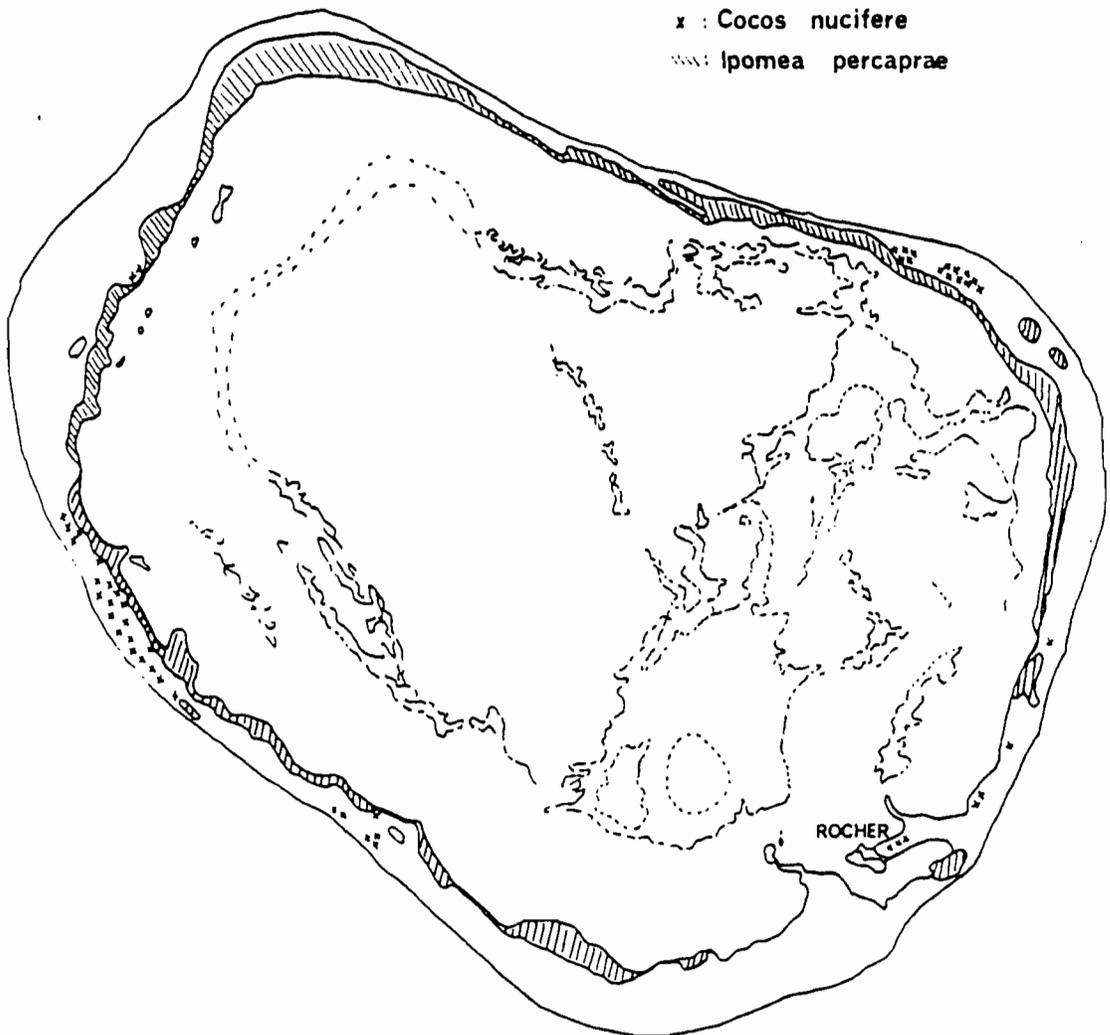
- cocotiers "cocos nucifera", les premiers introduits, en 1897, en faible nombre qui se sont bien développés pour constituer une dizaine de bosquets d'importance inégale, totalisant une centaine d'arbres ;
- cerisiers acides et filaos, importés avec de la terre arable de Polynésie en 1967 et 1968, dont l'implantation a échoué après un développement normal (en 1976, les premiers étaient déjà morts, les seconds dépérissaient, après avoir atteint 2 m de hauteur, ayant servi de perchoirs aux oiseaux et été, de ce fait, entièrement recouverts de leurs déjections).

1.7. Faune terrestre

La faune de Clipperton est caractérisée par la présence d'un petit nombre d'espèces animales et par l'importance relative hypertrophiée des oiseaux et des crabes.

Les seuls mammifères terrestres qui aient vécu temporairement sur l'atoll ont été importés volontairement (porcs de Polynésie) ou non (souris en 1967 et 1968). Les porcs avaient l'avantage de constituer des prédateurs pour les crabes, mais l'inconvénient d'en être également pour les oiseaux nichant à terre. Aussi ont-ils donné lieu à des abattages systématiques : 50 en 1958 (par les ornithologues américains du Scripps Institute et les survivants en 1966 et 1967 par les Français des missions Bougainville).

CARTE 15



Contrôle de la végétation à la saison des pluies, 19 juin 1967.

Un seul reptile est observable sur l'atoll : un petit lézard, déjà signalé au XIX^{ème} siècle.

La représentation des Arthropodes est assez forte, en particulier : Myriapodes, Aranéides et surtout Blattes. En revanche, ni Culicidés, ni Phlébotomes, ce qui constitue un avantage pour l'homme. Cependant, compte tenu du caractère saumâtre des eaux du lagon, presque douces en surface, des larves d'Anophèles pourraient s'y développer.

Les crabes terrestres (*Gecarcinus platanum*) contribuent à rendre l'atoll célèbre. Ils ont été étudiés (5 cm sur 5 pour 67 g en moyenne) et dénombrés entre 1966 et 1969 : environ 11 millions soit 7 au mètre carré de terre émergée ! Ils constituent une réelle nuisance pour toute plantation et toute présence humaine et des prédateurs pour tout animal faible (poussins) ou blessé et pour les oeufs des oiseaux nichant à terre.

La faune ornithologique (marine pour la plupart) a contribué, elle aussi, à la célébrité de l'île, dès le XIX^{ème} siècle :

- en 1825, le Capitaine américain Morell évoquait des "myriades d'oiseaux",
- en 1839, l'hydrographe britannique Belcher écrivait : "...l'île était couverte d'oiseaux",
- en 1858, le Lieutenant de Vaisseau français Le Coat de Kerveguen affirmait : "Le chiffre des oiseaux qui habitent cette île est innombrable".

En 1968, le médecin militaire français J. P. Ehrardt et son équipe évaluèrent la population aviaire de l'île (observation par secteurs à heure identique) : plus de 25 000 oiseaux (tableau 6), lesquels sont probablement en augmentation depuis l'éradication des porcs. On comprend dès lors l'importance de l'action de leurs déjections sur l'environnement (estimées à 1,8 tonne par jour).

1.8. Milieu lagunaire (1)

Selon les témoignages historiques, l'atoll se serait fermé entre 1839 et 1858.

Le milieu aquatique lagunaire, sans communication importante et continue avec le milieu océanique (sauf intrusions d'eaux marines lors des plus grandes tempêtes), constitue un biotope particulier, scientifiquement intéressant. Il convient de remarquer qu'il n'est pas le seul atoll fermé qui soit au monde, ni même le seul atoll français de ce type, comme certains milieux écologistes voudraient le faire croire (tableau 7) (2).

.../...

-
- (1) - Le néologisme "lagunaire", parfois utilisé par les scientifiques n'est pas admis par l'Académie Française qui lui préfère le terme "lagunaire".
 - (2) - Tableau extrait d'une étude réalisée par le centre d'études et de recherches de biologie et d'océanographie médicales (CERBOM) de Nice en 1983-84.

TABLEAU 6

Evaluation de la faune ornithologique
de l'île de Clipperton en 1968

<i>Nombre d'individus par famille</i>	<i>Nombre d'individus par espèces</i>	<i>Pourcentage global</i>	<i>Pourcentage par rapport à la famille</i>
19 382 Fous (77,29 %)	Fous à ventre blanc : <i>Sula leucogaster nesiotés</i> 15 300	59,62	77,14
	Fous masqués : <i>Sula dactylatra granti</i> 4 239	16,51	21,28
	Fous à pattes rouges : <i>Sula Sula</i> 293	1,16	1,58
4 958 Sternes (19,34 %)	Noddis : <i>Anous stolidus ridwayi</i> 3 374	13,14	68,05
	<i>Anous tenuirostris diamesus</i> 1 374	5,35	27,30
	Sternes fuligineuses : <i>Sterna fuscata crissalis</i> 200	0,77	4,33
	Sternes blanches : <i>Gygis alba candida</i> 10	0,08	0,32
642 Frégates (2,50 %)	Frégates : <i>Fregata minor ridgwayi</i> 642	2,50	100
200 Foulques	<i>Fulica americana americana</i> 200	0,77	100
20 Chevaliers	<i>Tringa flavipes</i> 14	0,07	70
	<i>Tringa melanoleuca</i> 6	0,02	30
6 Paille-en-culs	<i>Phaeton rubricauda melanorhynchos</i> 6	0,02	100
4 Puffins du Pacifique	<i>Puffinus Pacificus</i> 4	0,01	100

T A B L E A U 7

LISTE DES ATOLLS FERMES DE L'OCEAN PACIFIQUE

(sans communication visible avec l'océan)
(d'après le CERBOM de Nice)

Atolls fermés	Localisation géographique	Observations
Niau	Polynésie française 15°53'S, 146°16'E	Petit lagon, très peu profond, en cours de comblement d'origine organique à odeur nauséabonde
Puka-Puka Taïoro	14°07'S, 141°26'E	Atolls moyens ou petits
Tureia Vana-Vana	20°46'S, 138°40'E 20°40'S, 139°45'E	Atoll petit et profond (-30 m) Atoll minuscule. Lagon en cours de comblement
Hull (îles Phoenix) Malden (îles Christmas) Washington (id)	Kiribati 4°29'S, 172°10'O 4°03'S, 154°59'O 4°43'N, 160°24'O	Forme et dimension très semblables à celles de Clipperton, mais climat nettement moins humide Lagon plus salé que l'océan et dont le niveau varie avec la marée En 1931, le lagon était un lac d'eau douce (-9 m) prolongé par un marécage tourbeux.
Lindsay (îles Midway) Odtia (îles Marshall)	U S A 25°45'N, 171°45'O 9°N, 168°E	Dès 1912, le lagon n'était plus qu'un petit étang sursalé En 1821, le lagon n'était plus qu'un petit lac d'eau douce
Nauru	Nauru 0°32'S, 166°55'E	Informations contradictoires : lagon d'eau salée ou d'eau douce dans le même rapport
Kita Daito Jima (Okinawa)	Japon 25°57'N, 131°18'E	En 1938, ne restait du lagon qu'un lac d'eau douce

Les eaux du lagon, de par leur composition chimique d'intensité variable selon leur localisation, offrent de grands contrastes tant au niveau de la flore qu'à celui de la faune.

1.8.1. Composition chimique des eaux

Les eaux ont une composition chimique variable avec la profondeur et leur localisation.

Isolées de l'océan entre 1839 et 1858, les eaux du lagon furent jugées "salées" en 1858, mais "douces et potables en surface" en 1861. Depuis, ce phénomène se perpétue. Le taux de salinité (g de Na Cl par l, exprimé en %) varie de 3 à 5 % en surface. Il augmente en profondeur à partir de -6m pour atteindre 13 % dans la fosse orientale par -18 m et 17,9 % à la même profondeur dans la fosse occidentale. Dans le Trou sans fond, il est même supérieur à celui des eaux océaniques environnantes (34,5 % contre 31) par -35 m de fond.

Les eaux du lagon sont particulièrement riches en sels minéraux les plus divers et en traces d'hydrocarbures, ce qui a contribué à entretenir la curiosité des scientifiques et, momentanément, l'intérêt du bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) (tableau 8). Quant aux eaux du Trou sans fond, elles ont des taux en cations supérieurs encore (figure V).

Le fond des fosses les plus profondes sont tapissées de sédiments organiques bruns rougeâtres nauséabonds. Ce sont ces mêmes sédiments qui constituent un véritable bouchon aux niveaux -30, - 40m dans le Trou sans fond au point d'en interdire la pénétration aux plongeurs (mais pas au sondeur à plomb). L'eau de ces fosses équivaut à un "milieu de cultures" où la présence de bactéries et de lipides planctoniques permet une biogénèse d'hydrocarbures (traces de 1,6 à 4 micro-grammes par litre d'eau).

1.8.2. Flore du lagon

La végétation du lagon est luxuriante et composée de phanérogames et d'algues (cartes 16). Cette végétation occupe 45 % de la superficie du lagon, dans les eaux de surface (jusqu'à -0,50 m). Elle constitue une biomasse estimée en 1968 à 6,5 millions de m³ et composée comme suit :

Cl	8,5 mg pour 100 g séchés et homogénéisés
Na ₂ O	6,3
K ₂ O	7,9
Lanthane	(traces douteuses)
Souffre total	1,2

.../...

T A B L E A U 8

TENEURS MOYENNES COMPAREES EN CERTAINS CATIONS DE L'EAU
DES OCEANS ET DU LAGON DE CLIPPERTON

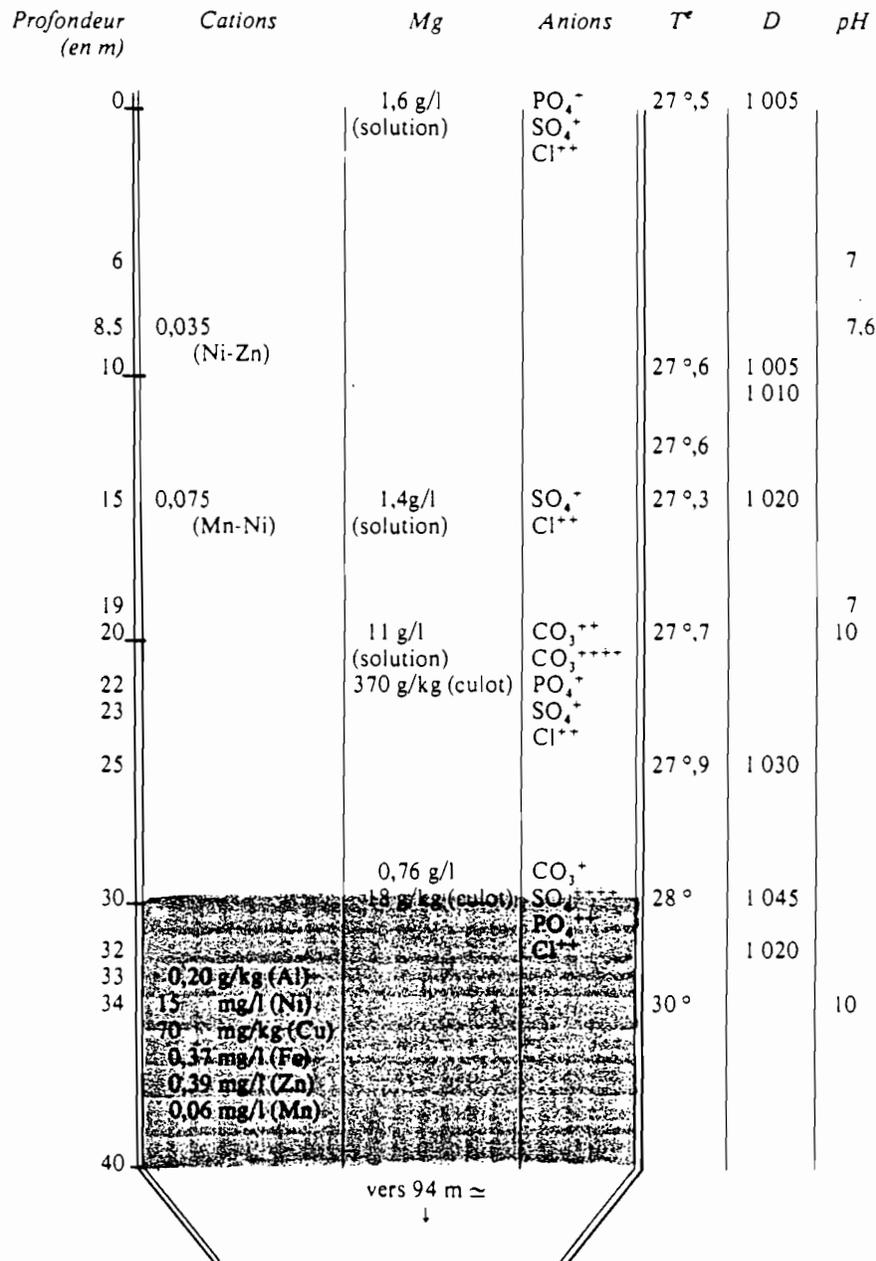
(extrait p 75 de l'ouvrage de P.M. Niauxsat, opus cité p 19)

Cations	Mg	Al	Mn	Fe	Ni	Cu	Zn	U
Eau océanique (à salinité moyenne de 32-34 ‰) (1)	1,272 g/l	0,5 mg/l	0,001 à 0,01 mg/l	0,002 à 0,02 mg/l	0,001 mg/l	0,001 à 0,01 mg/l	0,005 mg/l	0,0015 à 0,0030 mg/l
Eau du lagon de Clipperton (2)	3,020 g/l	0,605 mg/l	0,308 mg/l	0,25 mg/l	0,12 mg/l	0,12 mg/l	0,108 mg/l	2 mg/l
(2) — (1)	2,37	1,21	308 à 30,8	125 à 12,5	120	120 à 12	21,6	1,333 à 666

N.B. : a) Il s'agit de cations en solution

b) Référence pour l'eau océanique : "Handbook of marine science", vol. 1, F.G. Walton Smith, 1974.

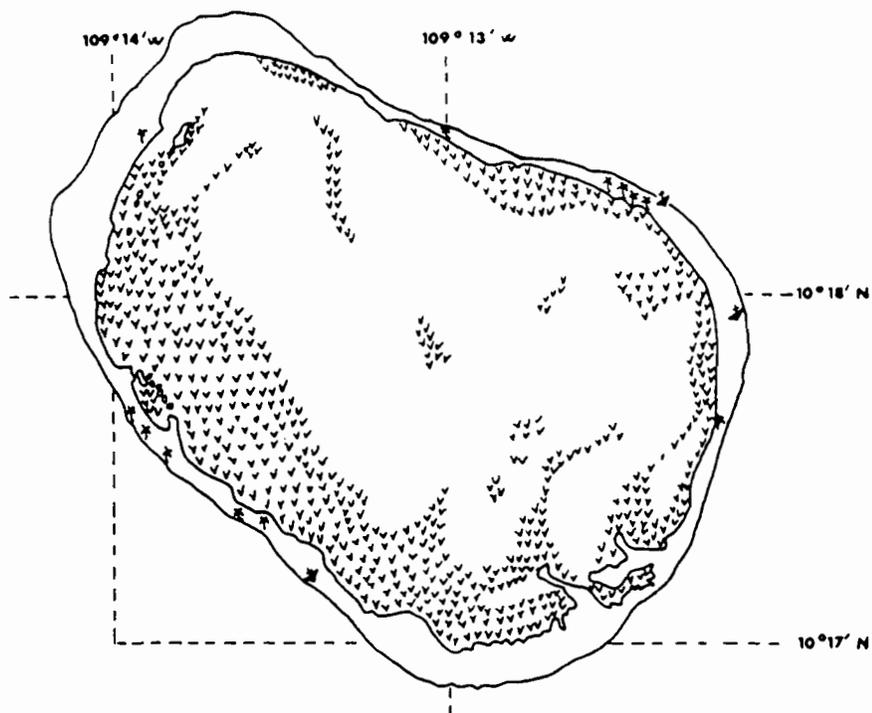
FIGURE V



- Ions du "Trou sans Fond", selon la profondeur, T°, pH et densité (34 premiers mètres).

■ Zone du bouchon sédimentaire.

CARTE 16



- Superficie approximative du lagon occupée par les Algues et les Phanérogames.

1.8.3. Faune du lagon

La faune du lagon n'a pas la même richesse en espèces vivantes et en effectifs que celle de l'atoll. En effet, l'évolution en milieu fermé de ce petit biotope et son actuelle composition chimique ne prédisposent pas particulièrement au développement d'être vivants semblables à ceux qui peuplent l'océan environnant.

Seuls le zooplancton et quelques espèces de poissons ont été répertoriés.

Le zooplancton comprend trois groupes de crustacés (copépodes, ostracodes et des formes larvaires non identifiées). Il est toujours localisé dans la partie du lagon sous le vent, c'est dire qu'il se "déplace" dans les eaux superficielles en fonction de l'origine et de la force du vent.

La faune dite "supérieure" (mollusques et poissons) est remarquable par sa pauvreté. Il n'y a plus de mollusques : il y en eut puisque l'on retrouve de nombreux tests vides de trois espèces de Bivalves. Seuls vivent dans les eaux du lagon deux espèces de poissons en petit nombre, ainsi que six espèces de petits crustacés (Isopodes).

1.9. Milieu marin

Le milieu marin qui contraste fort, évidemment, avec le lagon, renferme les vraies richesses naturelles de l'île Clipperton. Les abords immédiats sont le domaine d'une vie récifale grouillante. Au large, les eaux renouvelées par les courants marins sont renommées pour leur fort peuplement en Thonidés. Quant aux grands fonds de l'océan, ils sont tapissés, avec des densités variables, de nodules polymétalliques.

1.9.1. La faune ichtyologique

Sur le récif et à ses abords se rencontrent quatre groupes dits typiquement clippertonniens, tant ils dominent tous les autres par leur importance numérique et caractérisent l'île :

- les Murénidés (2 à 3 murènes par m² en certains endroits du récif !) (1),
- les Requins,
- les Hydrophidés (reptiles de mer),
- les Delphinidés.

Parmi la centaine d'espèces de poissons récifaux reconnus et testés, aucune n'était porteuse de la toxine ciguatérique, de 1966 à 1969, ce qui les rendait donc consommables par l'homme.

.../...

(1) - "Des crabes, des murènes et des oiseaux" est le titre du film court-métrage réalisé par l'équipe de chercheurs dirigé par P.M. NIAUSSAT lors des missions Bougainville.

Les eaux du large constituent un domaine privilégié pour les Thonidés. En effet, la zone de l'île Clipperton se situe au croisement des migrations des poissons de cette famille, ce qui lui donne une importance économique considérable.

1.9.2. Les nodules polymétalliques

On sait, depuis les découvertes dûes aux campagnes océanographiques du navire britannique "Challenger" en 1872-76, que les fosses abyssales des océans sont parsemées, avec des densités variables, de nodules de manganèse dits polymétalliques (parce qu'associés à d'autres métaux : cuivre, cobalt, nickel et fer). Ceux-ci se forment préférentiellement dans les profondeurs marines, peu soumises au phénomène de sédimentation (donc loin des continents et des zones équatoriales riches en activités organiques) et érodées par les courants marins (carte 17).

Compte tenu des connaissances actuelles, on constate que l'Océan Pacifique est bien pourvu de zones à nodules polymétalliques (carte 18) ayant les plus fortes concentrations en métaux de valeur (figure VI) (1). Si la zone immédiate de l'île Clipperton n'est pas considérée comme étant la plus riche, elle est proche de celle qui est estimée comme la plus prometteuse de tout l'Océan Pacifique : la zone Clarion-Clipperton (carte 19).

.../...

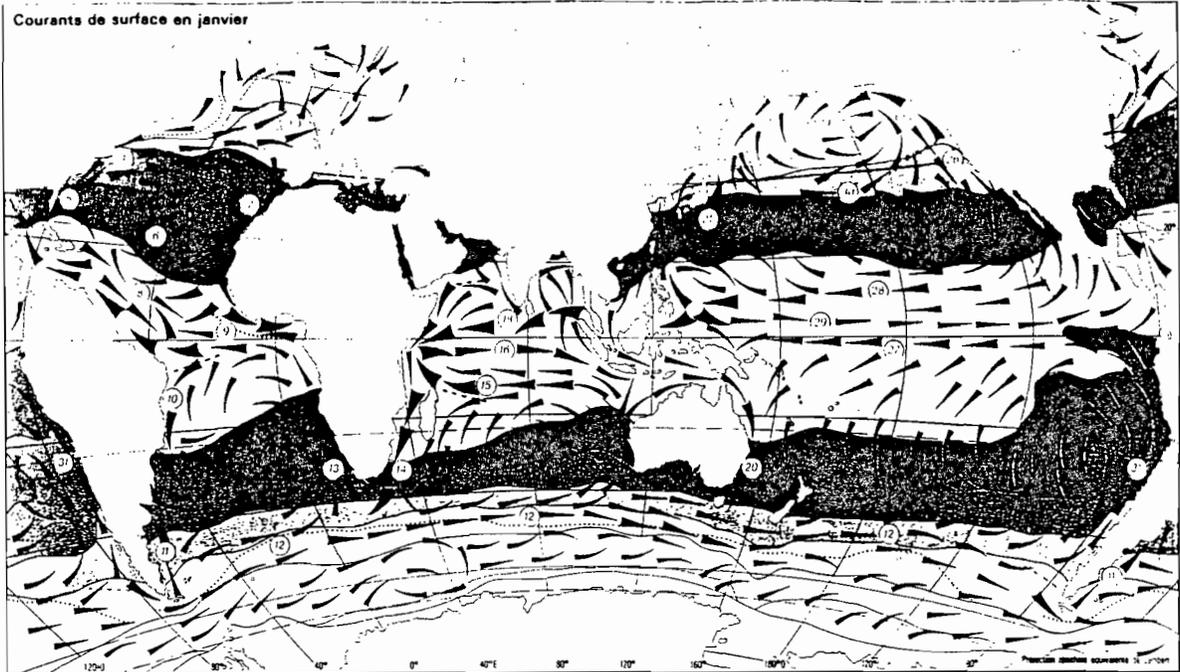
(1) - Cependant en 1979, lors d'une campagne océanographique de reconnaissance en Océan Indien, les chercheurs français ont découvert une zone à nodules d'une densité dix fois supérieure aux plus fortes rencontrées jusqu'alors en Océan Pacifique.

CARTE 17

a et b

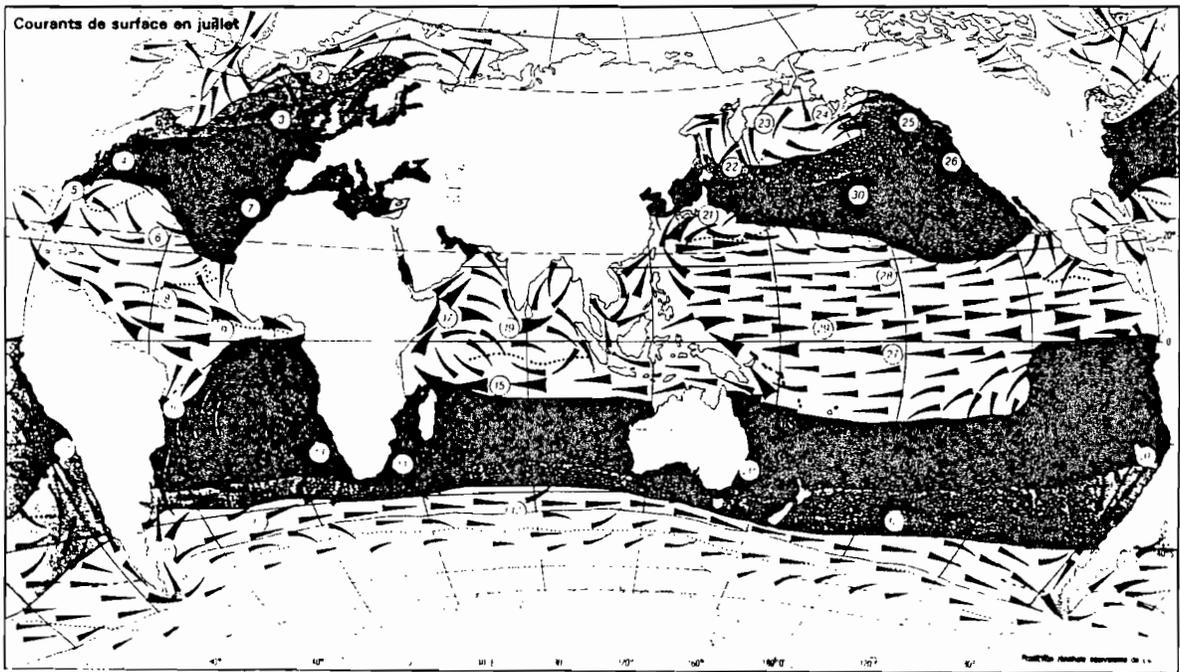
La circulation océanique : courants de surface en janvier (a) et juillet (b)

La circulation océanique



LÉGENDE DES COURANTS ET DES TEMPÉRATURES	
<p> COUPLAGE Courants de surface Courants de fond Extension contractile des glaces Température (°C) 15-20 20-25 25-30 plus de 30 </p>	<p> NOMS 1 C. du Groenland oriental 2 C. de l'eminger 3 C. de l'Atlantique nord 4 Gulf Stream 5 C. de Floride 6 C. nord-équatorial 7 C. des Canaries 8 C. contre-équatorial 9 C. sud-équatorial 10 C. du Brésil 11 C. des Falklands 12 C. de l'Océan Austral 13 C. de Benguela 14 C. des Açores 15 C. sud-équatorial 16 C. contre-équatorial (Pacifique) 17 C. des Somalis (juillet) 18 C. de la mousson indienne du Nord-Est (janvier) 19 C. de la mousson indienne du Sud-Ouest (janvier) 20 C. est Australien 21 Kuro Shivo 22 Oya Shivo 23 C. du Kamtchatka 24 C. des Aléoutiennes 25 C. de l'Alaska 26 C. de Californie 27 C. sud-équatorial 28 C. nord-équatorial 29 contre-équatorial 30 C. du Pacifique nord 31 C. du Pérou ou de Humboldt ... convergence ... divergence </p>

Les courants de surface. Les cartes présentent les courants de surface dominants et les valeurs moyennes des températures de surface au cours du mois concerné. Les grandes circulations des courants superficiels ressemblent de façon frappante à celles des vents dominants, comme on doit s'y attendre, puisque les vents créent la force qui les engendre. Cependant, les flux de courants portant vers l'équateur sont généralement lents et larges, tandis que les flux de courants portant vers les pôles sont rapides et concentrés près des bords occidentaux des océans. Les isothermes sont orientées sensiblement dans le sens est-ouest, sauf aux endroits où elles sont déviées par des courants chauds et froids ou par les effets d'un upwelling (remontée d'eaux profondes) persistant.



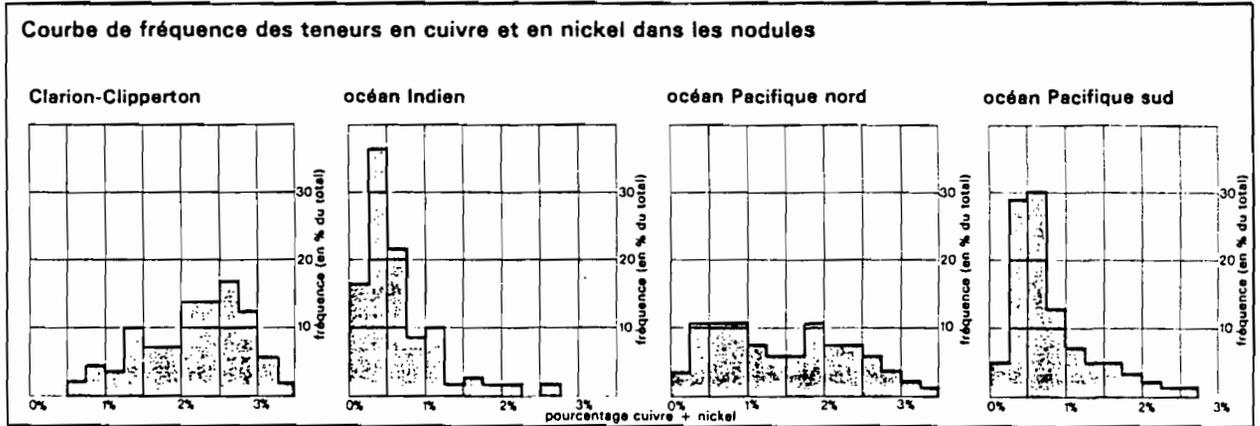
CARTE 18

Distribution des zones à nodules polymétalliques
dans l'Océan Pacifique

(extrait du "Grand Atlas de la Mer", p. 164)



FIGURE VI



Courbes de fréquences comparées des teneurs en cuivre et en nickel dans les nodules de différentes origines
(extrait du Grand Atlas de la Mer, p. 164)

CARTE 19



Sites reconnus de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton

(extrait du Grand Atlas de la Mer, p. 164)

2 - PRESENTATION HISTORIQUE : UNE ILE DISPUTEE

L'île Clipperton, ou île de La Passion, poussière perdue dans l'immensité de l'Océan Pacifique a une histoire juridique des plus mouvementées.

Découverte soit en 1704, soit en 1711, cette île, annexée par la France en 1858 a fait l'objet de convoitises américaines, britanniques et d'un long litige avec le Mexique, résolu au bénéfice de la France, mais marqué par un drame humain qui contribua à sa célébrité. Son statut juridique incomplet traduit le désintérêt que lui ont longtemps réservé les gouvernements successifs.

2.1. Une ou deux découvertes ?

La découverte française de 1711 a été remise en cause par des spéculations sans fondement au XIX^{ème} siècle, au bénéfice d'une prétendue découverte anglaise datant de 1704.

2.1.1. La découverte française

L'actuelle île Clipperton est entrée dans l'histoire officielle du monde avec la découverte qu'en firent les deux navigateurs français Martin de Chassairon et Michel du Bocage commandant respectivement les frégates "La Découverte" et "La Princesse" le vendredi saint 2 avril 1711. Ils la baptisèrent en conséquence "île de La Passion". Ils n'y débarquèrent pas. Ils la longèrent, l'observèrent, la décrivent dans leur livre de bord et en calculèrent la position (voir note infra-paginale "1" p. 13).

2.1.2. La "découverte" anglaise

Deux expéditions du flibustier anglais John Clipperton, en 1704 puis 1720, dans les eaux du Pacifique Nord au large du vice-royaume de la Nouvelle Espagne (actuels Mexique et Amérique centrale) accréditèrent l'idée qu'il aurait pu découvrir l'île de La Passion dès 1704. Aucun historien naval (même britannique !) n'accorde de véracité à cette allégation, faute de preuve. Cependant, au cours du XIX^{ème} siècle, l'île de La Passion devint peu à peu l'île de Clipperton. Depuis cette époque, ce toponyme a prévalu.

Plusieurs versions de la première de ces deux expéditions ont été successivement avancées par les historiens britanniques Burney, Cooley et Funnel.

Selon la version généralement considérée comme la plus vraisemblable, Clipperton quitta Plymouth comme second de Dampier à bord du "Saint-Georges" (accompagné du "Cinq Ports") fin 1703 ou début 1704 pour l'Océan Pacifique. Une rébellion parmi l'équipage du "Cinq Ports" causa l'abandon dans l'une des deux îles Juan Fernandez d'un officier du bord (Alexander Selkirk qui a laissé son nom à l'île où Dampier vint le reprendre en 1708 et dont l'aventure a inspiré le roman "Robinson Crusoë"). En septembre 1704, selon Cooley, alors que le "Saint-Georges" mouillait dans la baie mexicaine de Nicoya, "Dampier se prit de querelle avec Clipperton qui s'empara d'une petite barque de 10 tonneaux, récemment capturée, et dans laquelle était la plus grande partie des provisions et des munitions".

Dans le récit de ses expéditions qu'il publia ultérieurement, Dampier ne cita pas celle-ci.

Selon l'auteur français Jean-Pierre Béranger (1), l'affaire de la baie de Nicoya eut, pour Clipperton l'épilogue suivant :

"C'est lui qui, en 1704, avec un bâtiment à 2 mâts, à 2 voiles carrées, portant 10 tonneaux, 2 canons et 21 hommes, se sépara de Dampier sur les côtes du Mexique, brava la ville de Rio Leja, y prit 2 vaisseaux espagnols à l'ancre ... se retira dans le golfe de Salinas pour se radouber et en partit pour achever sa longue et pénible course. Il le fit par une route inconnue encore, chercha le 18ème degré de latitude septentrionale au lieu du 13ème qu'on avait toujours suivi, et atteignit en suivant cette hauteur les Philippines en 54 jours".

Il devait regagner l'Angleterre en 1706.

Fin 1718, des négociants de Londres lui confièrent deux navires : le "Success" accompagné du "Diligent" pour une expédition dans l'Océan Pacifique. S'étant séparé du "Diligent", il arriva aux îles Juan Fernandez en septembre 1719. D'octobre 1719 à novembre 1720, il pratiqua la course avec succès du Pérou au Honduras. Ayant été rejoint par le "Diligent", il décida, en janvier 1721, d'attendre le fameux galion de Manille (2) pour s'en emparer. Il l'attendit en vain jusqu'en mars 1721 et décida de partir seul vers les Philippines et Macao où il vendit son bateau à la compagnie des Indes qui le mena à Batavia d'où il regagna l'Irlande en 1722.

On imagine mal le flibustier anglais croisant dans les parages de l'atoll, portant aujourd'hui son nom, alors que, durant le dernier trimestre de 1704, quittant la baie de Salinas (par 11° de latitude N, dans l'actuel Costa Rica) il remonta vers le N pour prendre la route du 18ème parallèle pour rejoindre l'Extrême-Orient.

Il faut remarquer que, durant sa campagne de 1719-21, seules les îles inhabitées Rivellagigedo situées dans la zone fréquentée par Clipperton étaient susceptibles d'offrir des mouillages sûrs et discrets sur la route N-S suivie par le galion de Manille filant sur Acapulco. L'atoll dit "Clipperton" n'aurait pu fournir ni mouillage abrité, ni cachette et se trouve trop éloigné de la route du galion.

.../...

(1) - BERANGER Jean-Pierre, "Collection de tous les voyages faits autour du monde par les différentes nations de l'Europe".

(2) - Le galion de Manille, en quittant les Philippines pour Acapulco au Mexique, adaptait sa route aux courants et aux vents. Il se dirigeait d'abord vers le nord pour gagner les côtes orientales du Japon, aidé par le Kouro Shivo puis, à hauteur des 35-40èmes parallèles, voguait vers l'est à destination des côtes de Californie ; enfin il longeait les côtes de Nouvelle Espagne jusqu'à Acapulco.

On comprend qu'il soit significatif qu'aucun des historiens navals, ayant étudié les périples de Clipperton, ne fassent état d'un rocher ou d'un atoll situés sur le 10ème parallèle et rencontrés par ce navigateur. Cependant, il est des légendes qui ont la vie dure...

2.2. De la découverte à l'annexion française (1711-1858)

2.2.1. L'indifférence européenne

Sans valeur nautique naturelle, l'île, découverte par les Français en 1711, n'intéressa aucune puissance maritime européenne de l'époque.

C'est sous le nom que leur donnèrent ses découvreurs "île de La Passion" qu'elle fut généralement indiquée sur les cartes du XVIIIème siècle. Ainsi est-elle nommée dans le grand routier des "voyages d'Anson" (1740-44) par Le Révérent P. Walter, chapelain du "Centurion". Cependant, sur certaines cartes, elle y figure comme "rocher de La Passion" ou "Passion" ou encore "Passion's rock" au niveau du 10ème parallèle. Mais comme c'était parfois le cas à cette époque, à cause de mesures défectueuses des coordonnées géographiques, elle apparaissait aussi citée comme "île de La Passion" mais au-dessus du 15ème parallèle.

C'est seulement au XIXème siècle, que l'appellation "île Clipperton" supplanta progressivement le toponyme d'origine.

L'amirauté britannique fut seule à s'intéresser tardivement à cette île - uniquement dans un but cartographique - à l'occasion d'un voyage autour du monde effectué par l'un de ses bâtiments, le "Sulphur", de 1836 à 1842. L'hydrographe du bord, Sir Edward Belcher, en mai 1839, sans y débarquer, fit des observations relatées dans la narration de ce voyage (1) et des relevés topographiques nécessaires à l'établissement de la première carte marine de l'île. Ce document fut publié en 1843 et demeura l'unique référence jusqu'à la diffusion des levés exécutés par l'US Hydrographic Service en 1897.

2.2.2. L'exploration américaine

Délaissée par les Français et autres Européens, l'île Clipperton suscita la curiosité de certains milieux américains de Californie.

C'est ainsi que le Capitaine Benjamin Morell entreprit une expédition sur l'île. Il y débarqua le 17 août 1825 et peut être considéré comme étant le premier homme à en avoir foulé le sol. Il allait être le précurseur d'une cohorte d'Américains qui allaient s'intéresser à cette île jusqu'à nos jours.

.../...

(1) - BELCHER Edward, "Narrative of a voyage round the world, performed in Her Majesty's ship "Sulphur" during the years 1836-1842", 2t, 387 + 474 p, 1843, Londres.

D'autres expéditions y furent organisées, en 1851 et 1857. En effet, cette période fut caractérisée, dans l'Océan Pacifique, par la prise de conscience des richesses en phosphates de certaines îles peuplées d'oiseaux. L'île Clipperton était de celles-là.

2.2.3. L'annexion française

En 1857, l'armateur havrais Lockhardt suggéra au gouvernement impérial français d'annexer un certain nombre d'îles de l'Océan Pacifique riches en guano et encore libres de toute revendication. Il proposa de mettre ses bâtiments à la disposition de l'Etat pour les expéditions nécessaires, sous réserve que celui-ci lui accordât en contre-partie la concession pour l'exploitation des phosphates. Ayant obtenu gain de cause, un de ses navires - "L'Amiral" - embarqua le Lieutenant de Vaisseau Victor Le Coat de Kerveguen avec la qualité de commissaire du gouvernement. Le débarquement de cet officier français sur l'île Clipperton et la prise de possession au nom de la France eut lieu le 17 novembre 1858. Quelques jours plus tard, il notifiait officiellement cet acte juridique de portée internationale au consul de France à Honolulu et au gouvernement du royaume indépendant d'Hawaï.

Ayant estimé les difficultés de débarquement, le caractère inhospitalier de l'île et la modestie des gisements de phosphates, il conseilla à l'armateur de porter ses vues sur d'autres îles plus riches. De ce fait, l'annexion de l'île Clipperton ne fut suivie d'aucune occupation effective.

2.3. L'ère des convoitises étrangères

De son annexion par la France à la fin de la seconde guerre mondiale, l'île Clipperton a été l'objet d'une série de convoitises étrangères, pour des raisons soit économiques, soit stratégiques de la part des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et du Mexique.

2.3.1. L'interventionisme des Américains

En août 1861, le Lieutenant Grisworld réalisa une exploration de l'île, à caractère scientifique.

Le gisement de phosphate de l'île suscita l'intérêt d'un homme d'affaires californien : Frederic Permien. Celui-ci créa une société pour l'exploitation du guano : l'"Oceanic Phosphate Company" (O.P.C.), débarqua sur l'île Clipperton le 4 juillet 1892 et en effectua la prise de possession pour le compte des Etats-Unis d'Amérique. Sa société fut active sur l'île jusqu'en août 1897. A cette époque, Permien vendit les droits de l'"O.P.C." sur l'île à la "Pacific Island Company" (P.I.C.) du Britannique Arundel. L'annonce de cette transaction et du remplacement de la bannière étoilée par l'Union Jack fut publiée dans le "New York Herald Tribune" du 15 août 1897.

.../...

Cette nouvelle provoqua une réaction française diplomatique et militaire. A la suite d'une protestation auprès des Etats-Unis d'Amérique, ceux-ci renoncèrent officiellement à toute revendication sur l'île. Par ailleurs, le croiseur-amiral "Duguay-Trouin" de la division navale du Pacifique fut envoyé à Clipperton. Il y assura un débarquement, fit amener le drapeau américain hissé à son arrivée le 24 novembre 1897, par les trois Américains qui y séjournèrent.

Cette présence américaine fut suivie de 1896 à 1958 d'une série de campagnes scientifiques, le plus souvent sans l'autorisation de la puissance souveraine. En 1896-97, Hennig séjourne dans l'île pour en dresser une carte (plus précise que celle de Belcher) qui sera publiée en 1897 par la marine américaine. Puis se succéderont les expéditions de 1898, 1901, 1905-06, 1931, 1938 (à l'initiative du Président Roosevelt), 1952, 1954 et 1956. Seules celles de 1957 et 1958 (dans le cadre de l'année géophysique internationale) se firent avec l'aval de la France et la participation de chercheurs français.

A cela s'ajoutèrent de nombreuses inspections navales en 1914, 1917 (entrée dans l'histoire du différent franco-mexicain) (1), 1938 (le Président Roosevelt se trouvant à bord du bâtiment de guerre "U.S.S. Houston"), 1942 et 1943.

Enfin, durant la seconde guerre mondiale, de décembre 1944 à octobre 1945, les Américains occupèrent militairement l'île Clipperton en y installant une base, temporairement secrète, (comprenant: station météorologique, campement, piste carrossable ceinturant l'île, terrain sommaire d'aviation, dépôts de munitions et de carburant).

Dès que la marine américaine eut pris l'initiative d'en avertir a posteriori l'Amiral Fenard, chef de la mission navale, militaire et aérienne à Washington, celui-ci télégraphia la nouvelle le 29 janvier 1945 au Général de Gaulle, alors Président du gouvernement provisoire. Le 1er février, le Général adressa par télégramme ses instructions à l'Amiral Fenard et donna des directives au ministre des affaires étrangères pour qu'il fasse intervenir l'ambassadeur de France auprès du gouvernement américain (2).

.../...

(1) - Voir paragraphe "2.3.3."

(2) - "Télégramme du Général de Gaulle à l'Amiral Fenard, chef de la mission navale, militaire et aérienne à Washington. Paris, 1er février 1945

Votre télégramme du 29 janvier m'informe de la démarche faite auprès de vous par la marine américaine au sujet de l'occupation de Clipperton, accomplie proprio motu par les Américains.

Vous répondrez à la marine américaine que le secret des opérations ne lui confère pas le droit de violer à Clipperton la souveraineté française. Vous ajouterez que le gouvernement français considère que le respect de cette souveraineté par ses propres alliés est, à ses yeux, plus important pour la conduite de la guerre par notre coalition que le secret d'une opération américaine. Le ministre des affaires étrangères prescrit à l'ambassadeur Henri Bonnet de faire au Département d'Etat des observations analogues.

Veillez, d'autre part, envoyer sans délai à Clipperton un élément français".

Extrait, pp 385-386 du tome 3 de : de GAULLE (Charles) "Mémoires de guerre", 646 + 684 + 630, Club français du livre, Paris, 1968 et 1969.

2.3.2. L'intérêt épisodique des Britanniques

Il émana tour à tour des milieux économiques et militaires.

Après le capitaine Belcher, auteur de la première carte de l'île Clipperton en 1839, l'homme d'affaires britannique Arundel sera le seul Britannique à s'intéresser à elle. Avec sa "Pacific Island Company" (P.I.C.), il racheta les droits de l'"O.P.C." de Permien en août 1897. Pour contourner le différent franco-mexicain, né de la revendication mexicaine consécutive à l'annonce de la transaction entre l'"O.P.C." et la "P.I.C.", Arundel sollicita et obtint un permis d'exploitation exclusive auprès du Mexique, encourageant ainsi ce pays contre la France.

Pendant la seconde guerre mondiale, la Royal Navy fit appel au célèbre aviateur australien P.G. Taylor pour évaluer les potentialités éventuelles du lagon de l'atoll de Clipperton pour l'installation d'une base d'hydravions. En septembre et octobre 1944, à la tête d'un détachement de deux hydravions, il séjourna à deux reprises pendant une durée totale d'environ un mois, dans le plus grand secret. Après la guerre, il relata son expédition dans son livre : "Forgotten island" (1).

Enfin, durant les campagnes scientifiques "Bougainville" organisées par la France de 1966 à 1969, les services secrets britanniques tentèrent d'y installer une station d'écoutes sous le couvert d'un programme de recherches scientifiques. Leur projet fut découvert avant qu'ils ne débarquent dans l'île...

2.3.3. Le litige franco-mexicain (1897-1931)

C'est une affaire entrée dans l'histoire du droit international.

Depuis les expéditions militaires anglo-hispano-française, puis seulement française (de 1862 à 1867) sur son territoire, le Mexique estimait n'avoir aucune raison particulière de ménager les intérêts français.

Aussi l'annonce de la transaction entre l'"O.P.C." et la "P.I.C." dans le "New York Herald Tribune" du 15 août 1897, reprise par "El Tiempo" de Mexico du 24 déclencha-t-elle une réaction immédiate du gouvernement mexicain contre cette transaction-cession. Après la connaissance du succès de la démarche diplomatique française auprès des Etats-Unis d'Amérique et de l'intervention d'un bâtiment de guerre français devant l'île Clipperton, le Mexique y dépêcha la canonnière "La Democrata" qui, le 13 décembre, affirma la souveraineté mexicaine.

En 1898, le gouvernement mexicain autorisa la "P.I.C." à exploiter le guano de l'île. En 1906, il fit construire un phare au sommet du rocher et installa une petite garnison de militaires avec leurs familles, régulièrement ravitaillée et relevée. En 1908, le croiseur français "Catinat" constata l'occupation militaire mexicaine.

Après des échanges de notes diplomatiques, le 2 mars 1909 la France et le Mexique signèrent une convention par laquelle ils soumettaient leur litige à l'arbitrage du roi d'Italie choisi d'un commun accord.

.../...

(1) - Livre cité dans la note infrapaginale (1) p. 23.

En 1914, la garnison mexicaine refuse d'être rapatriée au Mexique (en proie à la révolution depuis 1910) par le croiseur "Cleveland" venu chercher l'équipage de la goélette "Nokomis" échouée sur l'atoll. Oubliée de Mexico, la garnison connut le scorbut et des morts. En mai 1915, le commandant et quelques hommes s'embarquèrent dans un canot pour rejoindre le Mexique, mais se noyèrent au passage de la barre. Restèrent des femmes et des enfants tyrannisés par un soldat. Celui-ci fut enfin tué le 18 juillet 1917, le jour même où le bâtiment de guerre américain "Yorktown" inspectant les parages découvrit les rescapés et les rapatria. Ce drame a inspiré nombre d'ouvrages plus ou moins romancés en langues anglaise, espagnole et française (1).

Enfin, le litige franco-mexicain trouva son épilogue dans l'arbitrage rendu le 28 janvier 1931 au bénéfice de la France. Soucieux de ne pas froisser la susceptibilité mexicaine, le gouvernement français attendit le courant de 1935 pour envoyer le croiseur-école "Jeanne d'Arc" reprendre possession de l'île Clipperton. Celui-ci ne put effectuer la nouvelle prise de possession que le 26 janvier 1936.

Selon le ministère français des affaires étrangères, le Mexique a reconnu, la souveraineté de la France sur l'île Clipperton, par une série de déclarations officieuses ou officielles. La plus récente a été faite par le ministre mexicain des relations extérieures devant le Congrès à Mexico le 28 octobre 1959, lors de la discussion des amendements à apporter aux articles 27, 40 et 48 de la constitution traitant de la souveraineté mexicaine sur les îles se trouvant au large des côtes de ce pays (dépêche de l'ambassade de France du 5 novembre 1959). Le Mexique n'avait pas à procéder à cette démarche après la proclamation de la sentence arbitrale de 1931. En effet, dès l'instant où le Mexique avait choisi un arbitre pour régler ce différent, il se soumettait par avance à sa décision quelle qu'elle soit. Depuis lors, le Mexique n'a jamais remis en cause officiellement la souveraineté française sur l'île Clipperton, sachant que le droit international lui donnerait tort. Cependant, il ne se passe pas d'année sans qu'un journal, un revue juridique, un parlementaire ou un candidat à la présidence de ce pays n'évoquent ce problème. C'est une façon d'essayer de détourner l'opinion publique mexicaine des problèmes nombreux et aigus qui l'accablent.

2.3.4. Un lieu de rendez-vous discret

Si l'on en juge par les objets divers abandonnés ou par les inscriptions apposées sur les murs des baraquements par des résidents temporaires, l'île Clipperton semble particulièrement visitée.

Serait-elle un endroit privilégié, parce que non habitée, pour des rendez-vous ayant besoin d'être discrets pour radio-"amateurs", trafiquants et autres pêcheurs ?

.../...

-
- (1) - Dont un, écrit par la petite fille de Ramon Arnaud y Vignon, commandant de la garnison mexicaine :
ARNAUD de GUZMAN Maria-Teresa, "La tragedia de Clipperton" (La isla de la Passion), 201p, Arguz, Mexico, 1982.
 - (2) - A fortiori quand J.Y. Cousteau n'hésita pas à emmener avec lui le fils du Capitaine Arnaud, lors de la campagne scientifique (et médiatique) qu'il fit à Clipperton en 1980. C'est une maladresse politique que cet ancien officier de la marine nationale française aurait pu s'éviter de commettre.

2.4. Les essais nucléaires français du Pacifique et la redécouverte de l'île Clipperton par la France

Compte tenu des accords d'Evian (19 mars 1962) qui permirent à la France, après l'indépendance de l'Algérie (3 juillet 1962), d'utiliser le centre d'essais nucléaires de Reggane jusqu'au 30 juin 1967, le gouvernement français se trouva dans l'obligation d'aménager un autre site d'expérimentations d'armes nucléaires.

Après la décision du 27 juillet 1962 de construire ce nouveau centre d'essais à Mururoa et Fangataufa en Polynésie française, il avait été prévu d'utiliser le site de l'île Clipperton pour en faire une base aérienne. En effet, les avions-cargos de l'époque qui assuraient les liaisons entre la Métropole et la Polynésie vers la base de Hao devaient transiter à Pointe-à-Pitre et Los Angeles (sur une base de l'US Air Force des environs). Aussi, l'île Clipperton, située presque à mi-parcours entre Pointe-à-Pitre (5 187 km) et Hao (4 693 km) (figure 1) retint-elle l'attention des pouvoirs publics. Le coût d'une telle opération obligea d'y renoncer eu égard au budget dont disposait le ministère des armées.

Cependant, de 1966 à 1969, les armées organisèrent à l'île Clipperton des missions scientifiques dites "Bougainville". Pendant trois mois chaque année, elles permirent à des équipes de scientifiques (biologistes principalement) de procéder à l'exploration de l'atoll (flore, faune, climat) et du lagon (bathymétrie, flore, faune, physico-chimie des eaux).

2.5. Un statut juridique incomplet

L'île Clipperton est l'une des rares terres de souveraineté française qui ne soit partie ou totalité d'une collectivité territoriale (1). Rappelons que les collectivités territoriales définies par l'article 73 de la constitution du 4 octobre 1958 sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer et toute autre collectivité territoriale créées par la loi. Depuis 1958, trois nouvelles ont été ajoutées à celles existantes : Mayotte, les régions et Saint-Pierre-et-Miquelon. De ce fait, l'île de Clipperton n'a pas de statut défini : elle n'est ni département d'outre-mer, ni collectivité territoriale de quelque sorte que ce soit. Aussi des décrets et arrêtés doivent-ils être pris pour que les lois de la république puissent y être appliquées. Quatre domaines ont retenu à ce jour l'attention des pouvoirs publics à des degrés divers : la représentation de l'Etat, l'exercice de la pêche, la justice et le domaine de l'Etat.

.../...

(1) - Les îles Eparses de l'Océan Indien - Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India - depuis le décret du 1er avril 1960, sont rattachées à l'autorité du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer qui délègue ses pouvoirs au préfet de La Réunion, lequel les administre *intuitu personae* (arrêté du 19 septembre 1960 non publié au journal officiel).

2.5.1. La représentation de l'Etat

Après que le croiseur-école "Jeanne d'Arc" eut effectué, le 26 janvier 1935, la seconde prise de possession française, le gouvernement français décida, par le décret du 12 juin 1936, de rattacher l'île de Clipperton au "gouvernement des établissements français de l'Océanie" (figure VII) (1). En conséquence, l'île dépendait de l'autorité du gouverneur de cette colonie, sans pour autant constituer une nouvelle portion du territoire de la dite colonie. Ce décret reposait sur l'application de l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 qui permettait au chef de l'Etat de régir les colonies autres que La Guadeloupe, La Martinique, et La Réunion (2).

Depuis, cette île n'a jamais été réunie à une collectivité territoriale et n'en a jamais constitué une.

Afin d'éviter toute équivoque éventuelle dans l'interprétation du décret du 12 juin 1936, la loi du 12 juillet 1977 (3) relative à l'organisation de la Polynésie française et la loi du 6 septembre 1984 (4) portant, statut du territoire de la Polynésie française, toutes deux énumèrent, en leur article premier, les composantes géographiques de l'ancienne colonie des établissements français de l'Océanie, devenue territoire d'outre-mer depuis 1946 : l'île de Clipperton n'en faisait pas partie.

2.5.2. L'exercice de la pêche

En application de la loi du 16 juillet 1976 relative à la zone économique au large des côtes du territoire de la république (5) parmi les décrets intéressant les départements, les territoires et les autres terres de souveraineté françaises d'outre-mer, deux ont défini respectivement cette zone : pour la Polynésie française (6) et pour l'île de Clipperton (7) le 3 février 1978.

En complément de ce texte, un arrêté interministériel du 1er décembre 1978 a permis l'application de l'article 6 du décret du 19 septembre 1978 qui fixait les conditions dans lesquelles certains navires étrangers pourront obtenir des droits de pêche dans les zones économiques qui avaient été créées au large des côtes de l'île de Clipperton et de quelques autres terres françaises ultra-marines (8).

.../...

-
- (1) - Journal officiel du 16 juin 1936, p. 6338
 - (2) - Le moniteur universel, n°128, du 8 mai 1854
 - (3) - Loi n°77-772 du 12 juillet 1977, J.O. du 13 juillet 1977, pp 3703-3710.
 - (4) - Loi n°84-820 du 6 septembre 1984, journal officiel du 7 septembre 1984, pp 2831-2840
 - (5) - Loi n°76-655 du 16 juillet 1976, journal officiel du 18 juillet 1976, pp 4299-4300
 - (6) - Décret n°78-143 du 3 février 1978, journal officiel du 11 février 1978, pp 683-684
 - (7) - Décret n°78-147 du 3 février 1978, journal officiel du 11 février 1978, pp 686-687
 - (8) - Arrêté interministériel du 1er décembre 1978, journal officiel du 21 février 1979, pp 1668-1669.

18^e région.

Delpoeh (Pierre-Paul), maréchal des logis, 18^e escadron du train.
Deschamps (Pierre-Albert), maréchal des logis, 18^e escadron du train.

20^e région.

Dangler (Frédéric-Charles), lieutenant de réserve, 125^e escadron du train.
Kerandec'h (Désiré), lieutenant de réserve, 125^e escadron du train.
Rouvet (Frédéric), maréchal des logis, 125^e escadron du train.
Blunier (Raymond), sous-lieutenant de réserve, 125^e escadron du train.
Robert (Jean), maréchal des logis chef, 125^e escadron du train.
Mario (René), maréchal des logis, 125^e escadron du train.

Troupes d'occupation du Maroc.

Clorcheau (Georges), maréchal des logis, 42^e escadron du train.

Troupes d'occupation du Levant.

Trouillet (Paul), maréchal des logis, 29^e escadron du train.

Les examens oraux commenceront le 30 juin 1936 et devront être terminés le 13 juillet 1936.

Ils auront lieu à Paris dans les conditions ci-après :

a) Epreuves d'instruction générale, à partir du 30 juin 1936;
b) Epreuves d'instruction militaire et professionnelle, à partir du 6 juillet 1936.

Les candidats devront être rendus, le 29 juin 1936, avant midi, au 19^e escadron du train à Paris, quartier Fontenoy. Ils seront pris en subsistance par une unité de cet escadron.

Ils se présenteront devant le jury militaire en tenue réglementaire de campagne, avec revolver, sans casque.

L'attention des chefs de corps est attirée sur les dispositions de l'instruction du 27 novembre 1934 (art. 2, § B) (B. O., p. p., p. 3137) concernant les officiers de réserve servant en situation ou en stage d'activité, candidats pour la première fois au concours d'admission aux écoles militaires d'élèves officiers qui ont échoué aux épreuves écrites de ce premier concours.

Les rapports prévus seront adressés, avant le 1^{er} juillet 1936, sous le timbre de la 2^e direction (sous-direction du train).

ERRATA AU JOURNAL OFFICIEL

Artillerie.

6 mai 1936: page 4663, 3^e colonne, au lieu de: « rang du 26 août 1936. Contourier (Louis-Jean-Paul) », lire: « rang du 26 août 1935 ».

23 mai 1936: page 5280, 2^e colonne, au lieu de: « Azicre (Alphonse-Albert), centre n° 7 », lire: « centre n° 8 ».

Page 5281, 1^{re} colonne, au lieu de: « Poltraut (Charles-Paul), centre n° 3 », lire: « centre n° 3 ».

MINISTÈRE DE LA MARINE

Généralité maritime.

Par décret en date du 13 juillet 1936, a été accepté, pour compter du 1^{er} mai 1936, la démission de son grade offerte par M. Langendorff (Georges-Alain), ingénieur de 2^e classe du génie maritime.
Cet officier a été nommé, à la même date, avec son grade, dans la réserve de l'armée de mer.

MINISTÈRE DE L'AIR

Armée de l'air.

Rectificatif au Journal officiel du 14 juin 1936: page 6291, 2^e colonne, nominations, armée active, III. — Corps des officiers mécaniciens, au lieu de: « M. Cassagne (Raymond-Jean), adjudant-chef du 4^e bataillon de l'air, maintenu provisoirement », lire: « M. Cassagne (Raymond-Jean), adjudant-chef de la 17^e compagnie de l'air, affecté à la base aérienne n° 104 (pour ordre), maintenu direction des constructions aériennes ».

MINISTÈRE DES COLONIES

Rattachement de l'île de Clipperton au gouvernement des établissements français de l'Océanie.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 12 juin 1936.

Monsieur le Président,

Une sentence arbitrale de Sa Majesté le roi d'Italie, en date du 25 janvier 1931, a reconnu, d'une manière définitive, la souveraineté de la France sur l'île de Clipperton.

La prise de possession de cette île a été effectuée, le 26 janvier 1935, par le croiseur Jeanne-d'Arc.

Il est devenu nécessaire de rattacher par un acte officiel cette petite possession au gouvernement des établissements français de l'Océanie afin de donner, en cas échéant, une suite régulière aux questions administratives dont elle pourrait faire l'objet.

Tel est le but du présent projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des colonies,
MARIE MOUTET.

Le Président de la République française,

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Yu le décret du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement des établissements français de l'Océanie;

Vu la sentence arbitrale de Sa Majesté le roi d'Italie en date du 25 janvier 1931, reconnaissant la souveraineté de la France sur l'île de Clipperton;

Vu le rapport du capitaine de vaisseau Donval, commandant la Jeanne-d'Arc, relatif à la prise de possession de l'île de Clipperton le 26 janvier 1935;

Sur le rapport du ministre des colonies,

Décrète:

Art. 1^{er}. — L'île de Clipperton est rattachée au gouvernement des établissements français de l'Océanie.

Art. 2. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et au Journal officiel des établissements français de l'Océanie et inséré au Bulletin officiel du ministre des colonies.

Fait à Paris, le 12 juin 1936.

ALBERT LEBRON.

Par le Président de la République:

Le ministre des colonies,
MARIE MOUTET.

Approbation d'une délibération du conseil général des établissements français de l'Inde, tendant à étendre des droits de timbre les certificats, actes de notoriété et autres pièces relatives au fonctionnement de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse et des caisses nationales d'assurances en cas de décès et en cas d'accident.

Rectificatif au Journal officiel du 27 mai 1936: page 5325, 3^e colonne, 5^e ligne, au lieu de: « les certificats, notes de notoriété et autres pièces », lire: « les certificats, actes de notoriété et autres pièces ».

PENSIONS CIVILES

Par décret du 3 juin 1936, sur le rapport du ministre des finances, les huit pensions civiles ci-après sont approuvées:

Finances (personnel des services du Trésor).

COLLET (Raymonde-Félicie), veuve TICHET. Le mari commis du Trésor: 13 ans 9 mois 22 jours de services. — Pension avec jouissance du 1^{er} juillet 1935..... 517 fr.

Finances (douanes).

VIOLETTE (Madeleine-Marguerite-Alice), veuve EMERY. Le mari préposé. Services militaires, 4 ans; services civils, 10 ans 7 mois 24 jours. — Pension avec jouissance du 1^{er} janvier 1930..... 441 fr.
Avec trois pensions temporaires.

Finances (contributions indirectes).

NEED (Henriette), veuve TERREZ. Le mari commis. Services militaires, 4 ans 5 mois 26 jours; services civils, 4 ans 9 mois 1 jour. — Pension avec jouissance du 1^{er} janvier 1936..... 208 fr.

PERRET (Jeanne), veuve JOUENEL. Le mari commis principal. Services militaires, 6 ans 10 mois 8 jours; services civils, 4 ans 4 mois 11 jours. — Pension avec jouissance du 1^{er} juillet 1935..... 259 fr.
Avec deux pensions temporaires.

CANAL (Elisabeth-Elvire-Éléonore), veuve THILLES. Le mari contrôleur. Services militaires, 12 jours; services civils, 6 ans 7 mois 11 jours. — Pension avec jouissance du 1^{er} juillet 1935..... 297 fr.
Avec une pension temporaire.

TALLOU (Blanche-Fernande-Augustine), veuve LAPEYRE. Le mari vérificateur principal. Services militaires, 1 an 5 mois 25 jours; services civils, 12 ans 4 mois 11 jours. — Pension avec jouissance du 1^{er} octobre 1935..... 566 fr.
Avec une pension temporaire.

Justice.

CHENILLE (Marie-Ernestine-Sophie), veuve DROUHARD. Le mari juge de paix; 5 ans 5 mois 22 jours de services. — Pension avec jouissance du 1^{er} octobre 1935..... 795 fr.

GUILBAUT (Alexine), veuve SAINT-SERNIN. Le mari secrétaire de parquet; 1 an 6 mois 27 jours de services. — Pension avec jouissance du 12 mars 1935 (art. 85 de la loi du 28 février 1933)..... 100 fr.

Par décret du 3 juin 1936, sur le rapport du ministre des finances, les trois pensions civiles ci-après sont approuvées:

Intérieur.

CAZENAVE (Alice-Marie), veuve CARE. Le mari secrétaire général de préfecture. Services militaires, 1 an 7 mois 7 jours; services civils,

2.5.3. La justice

Pour affirmer l'individualisation de l'île par rapport au territoire d'outre-mer de Polynésie française, un décret du 24 janvier 1979 (1) a déterminé les juridictions de l'ordre judiciaire territorialement compétentes : celles ayant leur siège à Paris (et non à Papeete).

Enfin, les articles 6 et 7 de la loi du 27 juin 1983 a rendu applicable à Clipperton (comme dans d'autres terres françaises d'outre-mer) le code pénal et le code de procédure pénale en vigueur en métropole (2).

2.5.4. Le domaine public de l'Etat

Enfin, pour compléter ce modeste ensemble de textes officiels destinés à cette île, un arrêté interministériel du 18 mars 1986 la classe dans le domaine public de l'Etat (3). Cet arrêté s'avérait nécessaire pour que le ministère des départements et territoires d'outre-mer soit à même de prendre des décisions quant à l'exploitation éventuelle des richesses lagunaires et à l'aménagement d'installations portuaires dans le lagon (celui-ci étant une étendue d'eau intérieure compte tenu du caractère fermé de l'atoll). Cet arrêté évitait des interprétations des textes pré-existants, sources de contestations juridiques et de polémiques.

2.5.5. Quid des autres domaines ?

Pour utiles que soient les textes existants, ils sont cependant insuffisants. Si la souveraineté française sur l'île de Clipperton est clairement définie et reconnue par tous, cette terre française d'outre-mer se caractérise par de nombreux vides juridiques qui constituent autant d'entraves à l'intervention éventuelle de l'Etat ainsi que de toute personne physique ou morale dans l'exploitation de ses richesses naturelles ou dans son équipement.

Par exemple, quelle monnaie a cours légal dans cette île ? Le décret du 25 décembre 1945 créant le franc des colonies françaises du Pacifique (franc CFP) (4) et l'avis de l'office des changes du 20 septembre 1949 (5) déterminant son nouveau cours de change par rapport au franc métropolitain s'appliquent-ils à Clipperton ? Pour les uns (Institut d'émission d'outre-mer) oui, pour les autres (Banque de France) non. Certes, le problème ne se pose pas présentement, mais il serait intéressant d'être fixé officiellement, ne serait-ce que pour le principe.

En cas d'activités économiques sur l'île, à quels textes l'Etat devrait-il se référer pour fixer le salaire de ses agents ? Quelles lois et réglementations sociales s'y appliqueraient, etc ?

.../...

-
- (1) - Décret n°79-90 du 24 janvier 1979, journal officiel du 2 février 1979, p 303
 - (2) - Loi n°83-520 du 27 juin 1983, journal officiel du 28 juin 1983, pp 1926-1930
 - (3) - Arrêté du 18 mars 1986, journal officiel du 20 mars 1986, p 4745
 - (4) - Décret n°45-6136 du 25 décembre 1945, journal officiel du 26 décembre 1945, p 8582
 - (5) - Avis n°421 de l'office des changes du 20 septembre 1949, journal officiel du 20 septembre 1949, pp 9412-9413.

S E C O N D E . P A R T I E

L'INTERET ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE

Si incomplète soit encore la connaissance de l'île Clipperton et de son environnement naturel, on sait que cette île eut un intérêt économique au XIXème siècle. On sait aussi qu'elle pourrait en avoir un autre aujourd'hui grâce aux ressources halieutiques. On entrevoit celui que pourrait lui assurer demain l'exploitation des nodules polymétalliques. Quelles seraient les conditions à réussir ?

Par ailleurs, sa situation géographique, conjuguée avec ses potentialités naturelles ne pourrait-elle pas contribuer à lui donner une importance stratégique pour la France, mais aussi pour l'Europe occidentale ? Cette île ne pourrait-elle pas constituer un point d'appui de l'axe géostratégique Paris-Nouméa ? Quand on constate qu'un tel axe permettra à la France et au Vieux Continent d'être présents dans le Pacifique, qui est devenu "un" nouveau centre du monde (1) et qui sera peut-être "le" nouveau centre du monde, voire l'unique, il importe de poser ces questions et d'y apporter des réponses qui soient autant de propositions constructives.

I - L'ETUDE DES POTENTIALITES NATURELLES

La présentation géographique de l'île a révélé le caractère partiel, donc insuffisant, des connaissances que l'on avait de l'île et de la zone économique maritime des 200 milles nautiques.

I.1. L'île

I.1.1 La climatologie de l'île

On connaît mal le climat de l'île et de sa zone environnante dont la partie septentrionale est soumise aux cyclones. Il apparaît donc primordial d'y installer une station météorologique complète et automatique (2) qui transmettrait par satellite, au centre de Lannion de la météorologie nationale, tous les paramètres mesurés régulièrement.

.../...

(1) - "Le Pacifique. Nouveau centre du monde", Institut du Pacifique, 1983, 305 p, Berger-Lévrault et Boréal Express, Paris.

(2) - L'actuelle station automatique (bouée flottante mouillée au centre du lagon) émet régulièrement quelques mesures depuis 1980, mais du fait de sa mise au point défectueuse, la moitié des messages reçus est inexploitable.

1.1.2. L'atoll

Les seules recherches à programmer à terre se rapporteraient à la topographie et à la géotechnique des sol et sous-sol.

En effet, avant d'entreprendre tous travaux d'aménagement (creusement d'une passe à travers l'atoll et construction d'un aérodrome), il importe d'établir une carte topographique très précise de l'île (carte à grande échelle : du 1/1000e au 1/5000e). Cette réalisation pourrait être confiée à l'institut géographique national.

De plus, il est nécessaire de connaître les caractéristiques géotechniques du substratum de l'atoll (densité, portance, angle de frottement, degré de compacité ou de fissuration) tout particulièrement aux emplacements susceptibles de permettre l'implantation d'un aérodrome et à l'endroit retenu pour le creusement d'une passe (carottages jusqu'à une profondeur, de 8 m au minimum et de 12 m au maximum (1) en-dessous du niveau moyen de l'océan.

1.1.3. Le lagon

Malgré les recherches épisodiques réalisées par les chercheurs français des expéditions américano-françaises (Scripps institution), nationale (missions "Bougainville" de la marine nationale) et internationale (expédition de la fondation Cousteau), le lagon est encore insuffisamment connu dans les domaines de la bathymétrie et de la bio-chimie des eaux.

* Bathymétrie

Savoir que les surfaces de mouillage éventuels par des fonds de plus de huit mètres représentent 1,4 km² (c'est-à-dire sept fois la superficie du bassin du Vieux port de Marseille) est une chose. Les localiser et les connaître avec la précision exigée par toute activité maritime en est une autre.

Seule, une campagne de bathymétrie fine de l'ensemble du lagon permettrait de combler les lacunes de la carte marine actuelle.

* Bio-chimie des eaux

Les eaux du lagon ayant retenu l'attention des milieux scientifiques, le B.R.G.M. avait constitué un syndicat minier (avec une compagnie américaine, un laboratoire américain de Californie et une compagnie canadienne) et déposé un permis de prospection et d'exploitation minières des minerais et métaux précieux.

.../...

(1) - Cette profondeur serait à recommander afin que les éventuelles zones de mouillage soient accessibles à toutes les unités de la marine nationale (compte tenu du marnage des marées de 0,80 à 1,30 m).

La campagne de prélèvements prévue pour 15 jours durant le premier trimestre 1986 s'est limitée à 48 heures en septembre suivant. Les échantillons recueillis furent insuffisamment nombreux et pas assez diversifiés pour qu'il soit permis de porter des conclusions définitives. Aussi, avant tout percement de l'atoll, serait-il utile de programmer une nouvelle campagne de recherches. Pour cela, il serait préférable de disposer d'un navire-laboratoire sur place (un navire océanographique de l'IFREMER). En effet, les analyses des échantillons d'eau et de sédiments pourraient être réalisées au fur et à mesure de leur prélèvement, plutôt que de remporter en France métropolitaine un stock moindre d'échantillons à traiter.

Quant à la biomasse du lagon, compte tenu de la bonne connaissance que nous en avons par l'analyse qui en a été faite (densité : 1,15 ; teneur en eau : 98 %) (voir paragraphe "1.8.2."), il est possible d'évaluer approximativement les tonnages de ses composantes :

Cl	12,701 tonnes
Na ₂ O	9,418
K ₂ O	11,810
Souffre	1,794

Une telle connaissance est intéressante pour les physiologistes, mais ne représente aucune valeur économique dans le cadre de quelque exploitation que ce soit.

1.2. La zone économique des 200 milles nautiques

Après avoir été hostile à cette initiative des représentants du Tiers Monde à la III^{ème} conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (New-York, décembre 1973, Montego Bay décembre 1982), la France en a été un des plus ardents défenseurs. Bien qu'elle ait signé la "Convention des Nations Unies sur le droit de la mer" le 10 décembre 1982 à Montego Bay (Jamaïque) (1), elle ne l'a pas encore ratifiée, ce qui peut paraître surprenant, voire hypocrite (2).

En effet, elle n'a pas hésité, cependant, à adapter sa législation aux décisions successives de la conférence en fonction de ses intérêts nationaux, ce qui peut être considéré comme une ratification de fait (fut-elle partielle) sinon de droit (voir notes infrapaginales "5" et "7" page 51).

.../...

(1) - "La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (10 décembre 1982)", Notes et études documentaires, n°4703 - 4704, 28 janvier 1983, 204 p., La Documentation Française, Paris.

(2) - Au 31.12.1988, 34 Etats et le Comité des Nations Unies pour la Namibie ont ratifié la convention. Il en faudrait 61 pour qu'elle soit applicable au monde entier.

Du fait de sa position géographique, l'île Clipperton dispose d'une zone économique exclusive, qui n'interférant avec aucune autre, à une étendue maximum de 440 186 Km² (calcul de l'auteur) (carte 20). Bien que se classant en 12ème et dernier rang pour sa superficie par entités administratives, l'île Clipperton dispose de la 5ème zone économique maritime française et se place au 1er rang pour la surface de zone économique exclusive rapportée à un km² de superficie terrestre : 55 023 km² contre 0,5 (voire 0,6 avec la zone potentielle de Méditerranée) pour la Métropole (tableau 9).

Les possibilités de la zone économique des 200 milles nautiques sont attrayantes, mais encore incomplètement connues, tant dans le domaine de la bathymétrie que dans ceux des ressources halieutiques et minéralogiques des grands fonds.

* Bathymétrie

Les approches maritimes de l'île ne présentent aucun relief sous-marin pouvant constituer un danger pour la navigation maritime. Cependant, la carte marine publiée par le SHOM ne permet pas l'établissement des isobathes des abords de l'île. La connaissance précise de celles-ci est impérative en cas d'aménagement portuaire dans le lagon.

* Ressources halieutiques

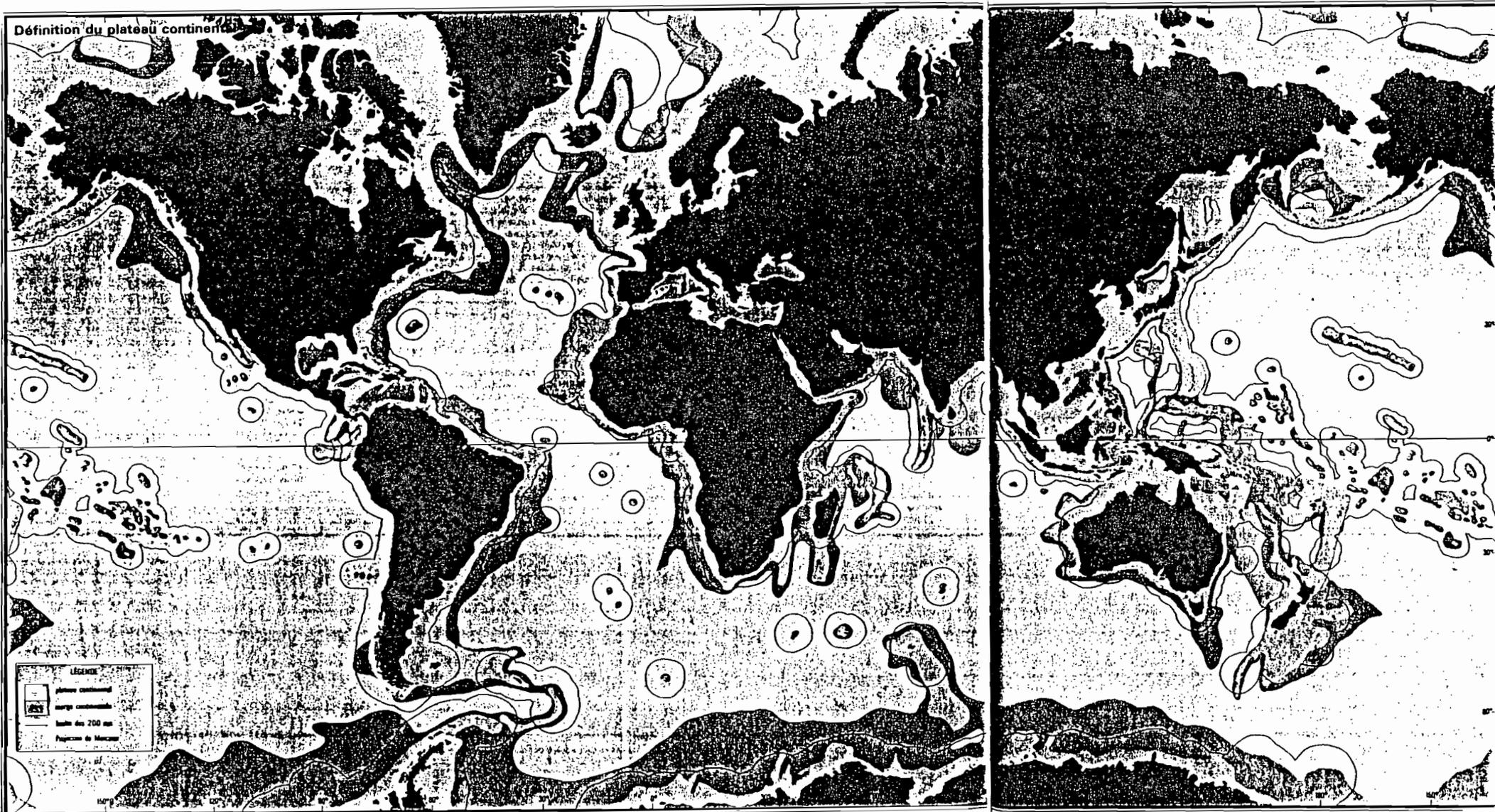
La richesse en thonidés de toute cette partie de l'Océan Pacifique donne à la zone économique de l'île Clipperton une importance économique réelle, mais exploitée uniquement par des armements étrangers (munis ou non de licences de pêche délivrées par la France).

Du fait de sa souveraineté sur cette île, la France est puissance souveraine dans cette région du monde. Elle a donc pu adhérer en tant que membre à part entière à la "commission inter-américaine du thon tropical (sigle en anglais : "I.A.T.T.C.") Cette commission étend sa compétence sur un vaste domaine océanique (carte 21). Son siège est à La Jolla (banlieue de San Diego) en Californie. Elle a été créée par la convention de San Jose de Costa-Rica du 31 mai 1949 signée par le Costa-Rica et les Etats-Unis d'Amérique. En activité depuis le 3 mars 1950, elle rassemble aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique, le Panama (depuis 1953), le Japon (depuis 1970), la France (1) et le Nicaragua (depuis 1973). Quelques Etats en ont fait partie temporairement : l'Equateur (de 1961 à 1968), le Mexique (de 1964 à 1978), le Costa-Rica (de 1949 à 1979) et le Canada (de 1968 à 1984). Depuis deux ans, l'atlantique Vénézuéla manifeste son intérêt pour la commission. Celle-ci a des statuts encore peu évolués et son activité est principalement scientifique (financée principalement par les Etats-Unis d'Amérique).

.../...

(1) - Décret n° 75-794 du 7 août 1975, journal officiel du 27 août 1975, pp 8807-8809

Loi n° 75-582 du 5 juillet 1975, journal officiel du 6 juillet 1975, p 6869



CARTE 20

Plateau continental et zones économiques exclusives
 (extrait du "Grand Atlas de la Mer", p.)

T A B L E A U 9

**DISTRIBUTION COMPAREE DES TERRES EMERGEES ET DES ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES
FRANCAISES PAR ENTITES ADMINISTRATIVES**

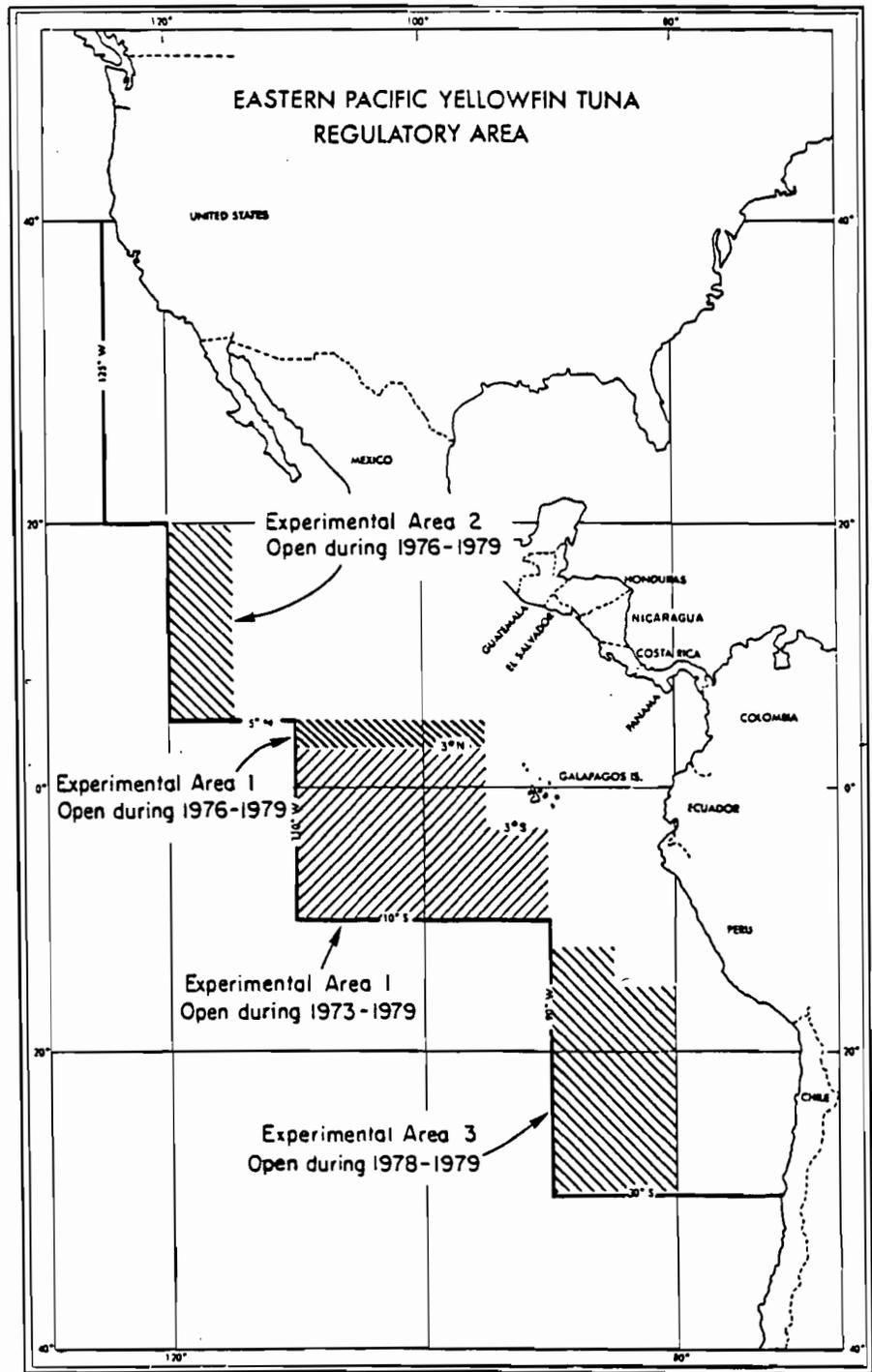
Entités administratives	Zone économique exclusive en km ²	%	Rang	Terres émergées	%	Rang	Z.E.E./ terres émergées	Rang
Polynésie française	4 867 370	44,0	1	4 000	0,6	5	1 217	3
Nouvelle-Calédonie	2 105 090	19,0	2	19 103	2,8	3	110	9
T.A.A.F (sans Terre Adélie) (1)	1 751 690	15,8	3	7 617	1,1	4	230	5
(T.A.A.F. avec Terre Adélie)	(1 863 690)			(439 617)		2	(4)	(11)
Iles Eparses	657 610	5,9	4	52		11	12 646	2
Ile Clipperton	440 186	4,0	5	8		12	55 023	1
La Réunion	312 360	2,8	6	2 512	0,4	7	124	8
Wallis-et-Futuna	271 050	2,4	7	280		9	968	4
Métropole	260 290	2,4	8	551 000	81,3	1	0,5	12
	(340 290) (2)						(0,6)	
La Guadeloupe] La Martinique]	170 900	1,5	9	2 900	0,4	6	59	10
Guyane	130 140	1,2	10	90 000	13,3	2	1,5	11
Saint-Pierre-et-Miquelon	54 900	0,5	11	242		10	227	6
Mayotte	50 000	0,5	12	374	0,1	8	134	7
TOTAL	11 071 586 (11 263 586)	100		678 088 (1 110 088)	100		16 (10)	

(1) - Zone antarctique (112 000 km²) exclue, car non-revendicable (cf. traité de l'Antarctique)

(2) - Zone méditerranéenne (80 000 km²) comprise, mais non-revendiquée.

CARTE 21

Zone de pêche règlementée du thon
dans le Pacifique oriental



Source : I.A.T.T.C., special report, n°5, 1985

La France aurait tout intérêt à entreprendre une campagne d'inventaire de la faune dans la zone économique de l'île Clipperton (1) et à participer à tout programme international de recherche identique à l'intérieur du périmètre attribué à la commission (2).

* Nodules polymétalliques

Comme cela a été exposé (paragraphe 1.9.2.), les grands fonds de l'Océan Pacifique septentrional sont connus pour leur richesse en nodules polymétalliques. Cependant, la zone économique de l'île Clipperton se situe dans une région à dépôt de nodules à moyenne teneur. Les nodules à forte teneur se localisent plus loin (à 2 000 km à l'O) dans la fosse Clarion-Clipperton (carte 22).

Depuis 1970, la France n'a cessé de s'intéresser à la recherche et à la définition de moyens d'exploitation des nodules polymétalliques par l'intermédiaire du Centre national pour l'exploitation des océans devenu IFREMER et de la société Le Nickel devenu IMETAL. En 1974 les deux précurseurs furent rejoints par le commissariat à l'énergie atomique pour constituer l'"association française d'étude et de recherche des nodules océaniques" (AFERNOD), laquelle s'augmentait des participations en 1975 des chantiers navals France-Dunkerque (devenus NORMED) et en 1977 du bureau de recherches géologiques et minières. Enfin, en 1984, IFREMER, le C.E.A. et TECHNICATOM (filiale à 100 % de celui-ci) fondèrent un groupement d'intérêt public : GEMONOD, pour assurer le programme de développement de la technologie d'exploitation des gisements de nodules.

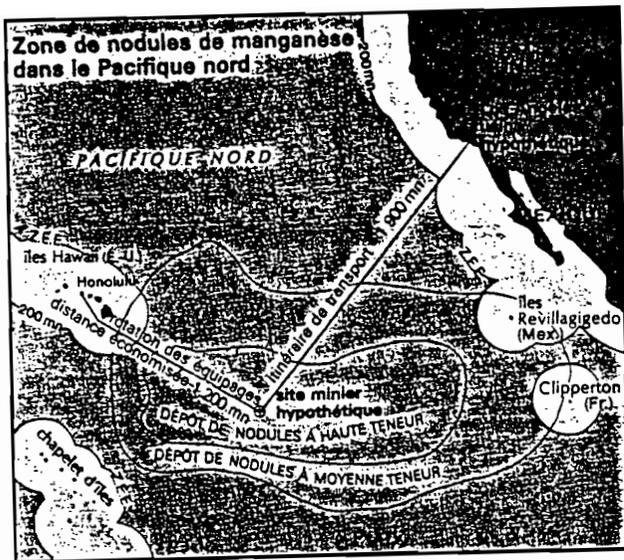
Grâce aux actions conjuguées d'AFERNOD et de GEMONOD la France se place en position de pointe avec les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, le Japon et l'URSS dans ce domaine.

Les recherches géologiques sous-marines débutèrent en Polynésie française, pour des raisons politiques évidentes, mais ne révélèrent que des gisements sans intérêt économique à court et moyen termes. Aussi les travaux furent-ils poursuivis dans l'Océan Pacifique Nord (tableau 10) (3), plus particulièrement dans la zone Clarion-Clipperton sur 2 250 000 km² (carte 23) (4). Les résultats répondirent aux espoirs (tableaux 11) (5) et apportèrent l'assurance d'atteindre l'objectif de 60 à 100 millions de tonnes de nodules (soit 3 à 4 Mt humides par an pendant 20 à 25 ans) de teneur en nickel et cuivre au moins égale à 2,5 %, avec des concentrations de 10 kg par m².

Enfin, des recherches plus poussées furent localisées dans trois zones totalisant 430 000 km² (tableau 12) (6), pour aboutir à la localisation de gisements exploitables sur 150 000 km² (tableau 13) (7).

.../...

-
- (1) - Cette campagne pourrait être réalisée sur initiative du ministère des départements et territoires d'outre-mer et sur co-financement de ce ministère et du ministère de la recherche.
 - (2) - Un tel programme pourrait être financé (pour sa participation française) par les trois ministères suivants : affaires étrangères, recherche et technologie, mer.
 - (3) - Extrait de "Les travaux de l'AFERNOD sur la faisabilité d'une exploitation de nodules polymétalliques" in "**Navires, ports et chantiers**" n°387, août 1982, pp 478-482.
 - (4) - Même source que (3)
 - (5) - Même source que (3)
 - (6) - Même source que (3)
 - (7) - Même source que (3)



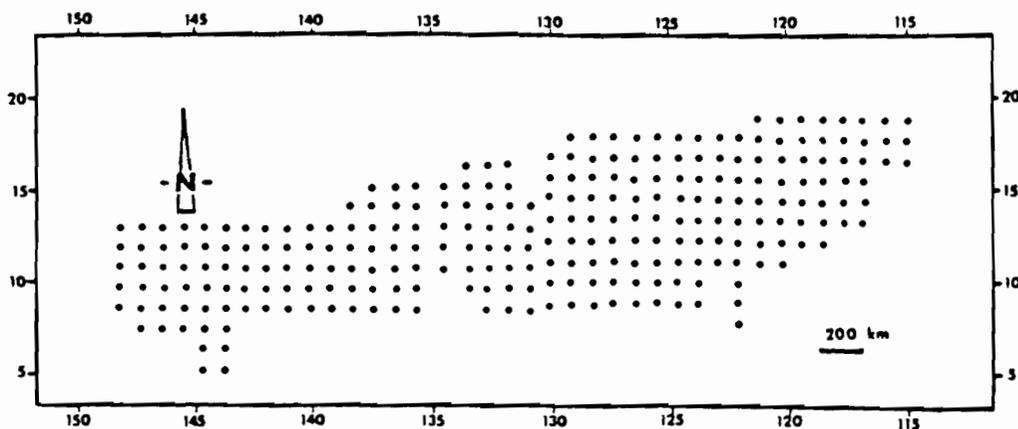
Carte 22

Zone nodules de manganèse dans le Pacifique nord
(Source : Grand Atlas de la Mer, p.269)

Phases	Périodes	Travaux	Résultats	Conséquences	Dépenses (en MF 1981)
Phase 1	1970-1974	<i>Pacifique Sud</i> - 15 mois bateau - 2 240 prélèvements	Grandes variabilité des : - teneurs - concentration	Transfert de la prospection vers le Pacifique Nord	36
Phase 2 Propulsion systématique maille large	1974-1976	<i>Pacifique Nord</i> - 8 mois bateau - 1 830 prélèvements	- Régionalisation des teneurs et concentrations	Sélection d'une zone d'intérêt économique	34
Phase 3 Confirmation des résultats	1977-1978	- 9 mois bateau - 1 430 prélèvements - 10 000 km sismique	- Résultats confirmés en mieux - Variabilité à petite échelle	Nécessité de : - Étude de détail - Liaison plus étroite avec ramassage	35
Phase 4 Délimitation d'un site minier	1979-1981	- Mise au point des équipements - 8 mois bateaux - 50 000 m ² - 1 600 km traits photos	- Confirmation de variabilité à petite échelle - Délimitation d'un titre minier de 150 000 m ²	Nécessité d'exploration détaillée traditionnelle avec nouveaux outils (ex : sonar latéral)	62
TOTAL :					167

TABLEAU 10

Les travaux français de prospection des nodules dans le Pacifique



CARTE 23

Répartitions des "Localités" de prélèvements de nodules dans la zone de 2,5 M Km² prospectée, dans le Pacifique nord

	Pacifique Sud	Clarion-Clipperton	Unité
Nbre de prélèvements	1 602	1 828	-
Concentration			
Moyenne	2,67	3,49	kg/m ²
Écart-type relatif	107	85	% de la moyenne
Teneur Ni			
Moyenne	0,84	1,25	% poids sec
Écart-type relatif	53	14	% de la moyenne
Teneur Cu			
Moyenne	6,55	1,06	% poids sec
Écart-type relatif	63	24	% de la moyenne
Teneur Co			
Moyenne	0,16	0,24	% poids sec
Écart-type relatif	37	18	% de la moyenne
Teneur Mn			
Moyenne	21,9	26,26	% poids sec
Écart-type relatif	29	14	% de la moyenne

Tableau 11

Comparaison teneurs et concentrations entre Pacifique Sud et zone Clarion-Clipperton (maille large)

Tableau 12

Comparaison des résultats détenus sur les 431 500 km² en maille large et en maille resserrée

	Maille large	Maille resserrée	Unité
Nombre de localités	70	296	-
Concentration			
moyenne	4,63	6,18	kg/m ²
Écart-type relatif ..	69	65	% de la moyenne
Teneur ni + Cu			
moyenne	2,43	2,46	% poids sec
Écart-type relatif ..	13	13	% de la moyenne

Coupures utilisées		Tonnage apparent		Moyenne	
Concentration (kg/m ²)	Teneur Ni + Cu (%)	10 ⁶ t	% du total	Concentration (kg/m ²)	Teneur Ni + Cu (%)
0	0	7 750	100	3,5	2,3
5	2,2	3 350	43	7	2,5
5	2,5	1 520	20	7,4	2,6
8	2,4	1 040	13	10	2,5
10	2,5	200	2,6	11,5	2,6

Tableau 13

Répartition des tonnages apparents dans la zone Clarion-Clipperton en fonction des coupures en concentration et teneurs Ni + Cu

(Sources des 3 tableaux : "Navires, ports et chantiers", août 1982, pp 480-481)

2 - L'INTERET ECONOMIQUE

L'intérêt économique de l'île Clipperton réside actuellement dans trois domaines d'activités liés à la mer :

- la pêche au thon, très active depuis plusieurs décades,
- la recherche (voire l'exploitation possible) de nodules polymétalliques dans un permis exclusif attribué à la France, dans une zone proche de l'île, par la "commission préparatoire de l'autorité internationale des fonds marins" le 17 décembre 1987,
- l'exploitation projetée de la situation géographique privilégiée de l'île par rapport aux zones intéressées par les deux secteurs d'activités précédents.

2.1. La pêche au thon (1)

Les 440 000 km² de la zone économique de l'île Clipperton se situent au centre de la vaste pêcherie thonière du Pacifique tropical oriental (carte 24).

L'ensemble de la pêcherie est exploité dans le cadre de la réglementation très souple de la "commission inter-américaine du thon tropical". Les eaux sont si riches que la commission n'émet que des "recommandations" de totaux admis de captures (T.A.C.). Cette richesse halieutique était pêchée, en 1987, par une flotte regroupant 181 senneurs et 28 canneurs d'une capacité de stockage particulière supérieure à 360 tonnes, battant pavillons américain, équatorien, mexicain et vénézuélien. 62 % de ces navires utilisaient la recherche aérienne pour être assurés d'un rendement optimal. Il faut noter aussi la présence d'un certain nombre de palangriers japonais.

La zone économique de Clipperton supporte en moyenne 6 à 7 % de l'effort total déployé sur l'ensemble de la pêcherie. Cela pourrait se traduire par un effort théorique de 10 senneurs présents dans cette zone 120 jours par an (voyage aller-retour non compris). Actuellement, l'effort n'est pas réparti d'une façon homogène dans l'espace et dans le temps. Les experts de la commission considèrent qu'il pourrait être supérieur.

Le total des prises a varié de 1969 à 1987 en fonction du temps de présence sur zone, des espèces recherchées, mais aussi des conditions naturelles (tableau 14 et figure VIII).

.../...

(1) - Tous les renseignements chiffrés qui suivent sont extraits du mémoire de D.A.A. de Michel GOUJON, Ecole nationale des sciences agricoles de Rennes, 1988.

TABLEAU 14

**EVOLUTION COMPAREE DES PRISES DE THONS,
PAR ESPECES, EN MILLIERS DE TONNES, DE 1969 A 1987**

Années	Prises en milliers de tonnes		
	Albacore	Listao	TOTAL
19 69	4,8	2,0	6,8
19 70	2,2	0,4	2,6
71	2,5	0,4	2,9
72	1,3	—	1,3
73	6,6	—	6,6
74	4,4	0,5	4,9
75	12,8	0,8	13,6
76	7,9	3,0	10,9
77	7,5	2,2	12,7
78	3,0	0,4	3,4
79	6,2	1,3	7,5
19 80	9,2	10,1	19,3
81	7,9	5,7	13,6
82	4,4	2,6	7,0
83	1,8	0,9	2,7
84	8,4	0,3	8,7
85	12,3	0,4	12,7
86	18,0	0,9	18,9
87	14,5	1,3	15,8
TOTAL	135,7	33,2	168,9
Moyenne annuelle	7,1	1,7	8,8

Source : D.A.A. de GOUJON Michel, ENSA Rennes, 1988.

CARTE 24

Aire de la pêche thonière dans le Pacifique oriental

(Source : D.A.A. de Michel GOUJON, ENSAR, 1988)

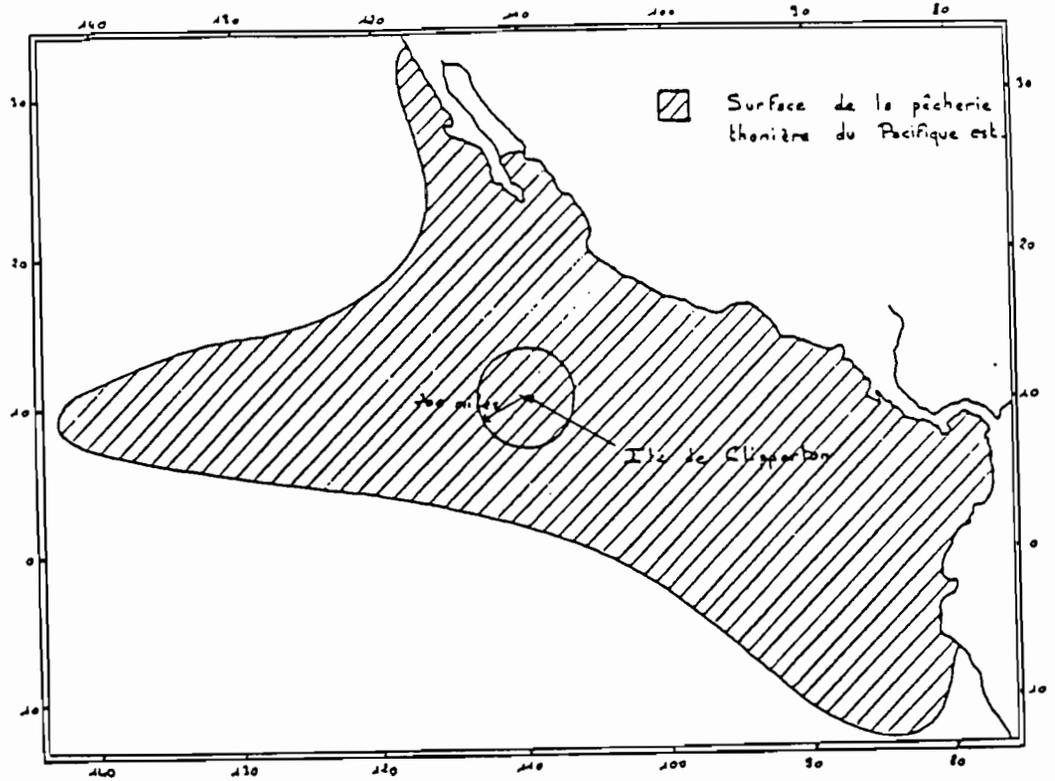
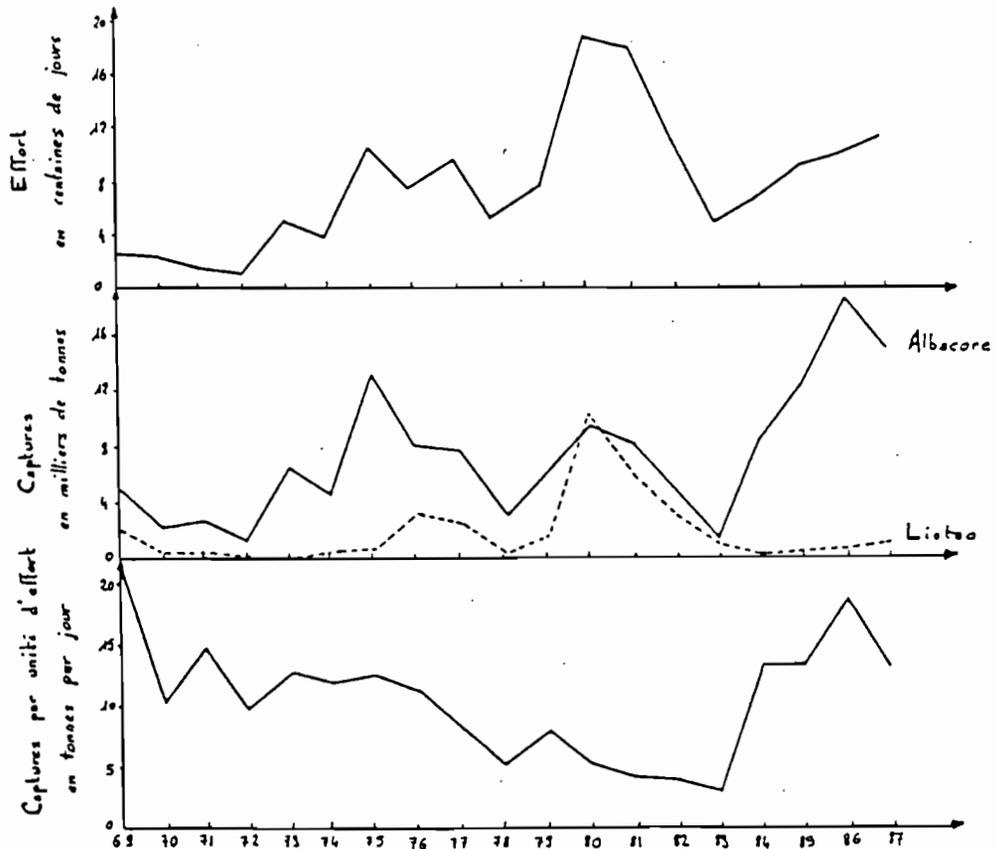


FIGURE VIII

Caractéristiques de la pêche au thon dans la Z.E.E. de Clipperton



Sur les 19 années pour lesquelles nous disposons d'informations, le total des prises se situe aux niveaux minimum de 3 000 tonnes environ (en 1972, mais aussi en 1983 à cause de la faiblesse du courant froid El Nino cette année-là) et maximum de 20 000 tonnes. Depuis 1983, la tendance est à une augmentation de la durée de la pêche, des tonnages de prises et du rendement par unité d'effort, malgré la baisse de 1987.

L'albacore constitue l'essentiel de la pêche, sauf en 1980 où le listao fut particulièrement recherché. En 1987, celui-ci ne représentait que 8 % du total.

L'ensemble des prises est destiné à l'industrie de la conserverie, plus particulièrement aux usines américaines installées au Panama et aux Samoa (pour des raisons fiscales et sociales). En 1987, le thon était acheté par les conserveries : soit 300 dollars/t (pour les thons inférieurs à 2 kg), soit 1 000 dollars (pour ceux dépassant 10 kg).

Ainsi le total des prises de la zone de l'île Clipperton en 1987 (15 800 tonnes) représentait une valeur située dans la fourchette suivante (tableau 15).

T A B L E A U 15

**FOURCHETTE DE LA VALEUR DE LA PECHE
A CLIPPERTON EN 1987**

Qualités	Prix en \$/t	Valeur totale en 1987
Thons inférieurs à 2 kg	300 \$/t	4 740 000 \$ ou 28 440 000 F
Thons supérieurs à 10 kg	1 000 \$/t	15 800 000 \$ ou 94 800 000 F

Au moment où la pêcherie mondiale thonière connaît un regain d'activité, on se rend compte de l'intérêt que pourrait représenter cette zone de pêche pour la France.

Les pêcheurs français n'ont eu jusqu'à ce jour que des velléités d'aller pêcher dans les eaux de l'île Clipperton. Citons :

- en 1974, projet PITON d'installation d'une base thonière,
- en 1976, projet de pêche dans la Z.E.E. et d'installation d'une usine de farine de poisson sur l'île présenté par NACOMA S.A. de Nantes.

.../...

Il faut remarquer que l'absence de bateaux de pêche français du Pacifique en général et dans la Z.E.E. de l'île Clipperton en particulier est due autant à la mentalité des pêcheurs français qu'à l'absence de politique maritime à long terme de la part des gouvernements français quels qu'ils soient.

En effet, trop de pêcheurs français ont encore une mentalité de paysans attachés à leurs traditions ancestrales : ils veulent pêcher aux mêmes endroits, le même type de poissons (celui à chair blanche) que leurs aïeux. C'est ainsi qu'ils déplorent de ne plus pouvoir exploiter le banc de Terre-Neuve, aujourd'hui inclus dans la zone économique canadienne. Cependant, dans le même temps, ils négligent systématiquement les potentialités des Z.E.E. de l'outre-mer français où le pavillon national est sous-représenté (Guyane française, îles Kerguelen) ou absent (terres ultra-marines du Pacifique). Ils n'ont même pas exploité le quota de merlu du Cap dont ils disposent au large des côtes de la Namibie (7 000 tonnes en 1988) mais certains armateurs se sont portés candidats pour bénéficier du quota de 6 027 tonnes accordés pour 1989 (en compensation de secteurs de pêche perdus au Groenland).

De tous les armateurs de pêche français, les thoniers sont ceux qui ont manifesté le plus de capacité d'adaptation aux situations nouvelles. Aussi la flotte thonière française n'est-elle plus cantonnée en Atlantique. Les deux tiers des bâtiments opèrent en Océan Indien en nombre égal avec leurs homologues espagnols dans le cadre d'un accord de pêche triennal Communauté économique européenne - Seychelles. Cet accord permet aux armements français d'embarquer du personnel recruté dans le département d'outre-mer de La Réunion). Actuellement, la C.E.E. voudrait faire diminuer la flotte thonière européenne (essentiellement franco-espagnole) bien que celle-ci ne pêche aucunement dans les eaux communautaires, afin de ne pas avoir à payer d'indemnités compensatoires aux thoniers communautaires quand le prix du thon débarqué est inférieur à 90 % du prix plancher fixé annuellement par les instances communautaires. A cause de ce mécanisme d'aide, la Communauté craint que des armateurs européens indélicats n'achètent du thon à bas prix à des pêcheurs de pays tiers pour bénéficier de l'indemnité compensatoire. Aussi ne veut-elle pas augmenter le nombre de licences de pêche négociées avec les Seychelles (alors que la France souhaiterait qu'elles passent de 40 actuellement à 50 dans le cadre du prochain accord).

Malgré l'importance de la pêche thonière européenne (tableau 16) les tonnages de thons débarqués sont insuffisants pour satisfaire les besoins des consommateurs et de l'industrie de conserverie de la Communauté (tableau 17). Le bilan des échanges est négatif et n'a cessé d'augmenter de 1985 (- 3 909 t) à 1987 (- 25 898 t).

Les conditions du marché européen sont devenues telles que la pêche thonière dans la Z.E.E. de l'île française de Clipperton et dans les eaux internationales du Pacifique tropical oriental permettrait d'atténuer, voire de faire disparaître l'actuelle balance négative du commerce du thon en Europe.

Si l'on voulait que la flotte de pêche française (ou européenne) exploite les ressources en thonidés de l'île Clipperton, il faudrait réunir un certain nombre de conditions, selon le syndicat des armateurs thoniers français interrogé à ce sujet.

T A B L E A U 16

**EVOLUTION DES TONNAGES DE THON LIVRES SUR LE MARCHE
DE LA C.E.E. PAR LES THONNIERS CONGELATEURS
COMMUNAUTAIRES DE 1983 A 1987**

Années	Espagne	France	TOTAL C.E.E.
1983	57 909		
1984	76 684	52 341	129 025
1985	99 982	60 588	160 570
1986	106 588	69 871	176 459
1987			127 532

T A B L E A U 17

**EVOLUTION COMPAREE DES TONNAGES DE THON EXPORTES ET
IMPORTES PAR LA C.E.E. DE 1985 A 1987**

Années	1985	1986	1987
Exportations vers des pays-tiers	75 406	74 117	94 998
Importations	79 315	93 756	120 896
Bilan des échanges	- 3 909	- 19 639	- 25 898

La première des conditions serait de pouvoir disposer à l'île Clipperton même des infrastructures nécessaires suivantes :

- un aérodrome permettant des liaisons aériennes avec la France métropolitaine (via les départements français d'outre-mer de La Guadeloupe et de La Martinique) ou avec la Polynésie française (dans l'hypothèse d'un déploiement de la flotte thonière française dans l'ensemble de l'Océan Pacifique) ;
- un mouillage abrité et aménagé dans le lagon pour les thoniers et le ou les cargos prévus pour l'enlèvement des prises (destinées soit aux conserveries existantes du Panama, soit à celles susceptibles d'être créées à La Guadeloupe, à La Martinique ou en Polynésie française) ;
- enfin, des installations techniques pour l'avitaillement et la révision des navires. La présence d'un navire-atelier (a fortiori d'un dock flottant fut-il de dimensions modestes) serait moins onéreux que des installations à terre, mais ne serait rentabilisable que par des prestations de meilleure qualité et moins chère que celles offertes par les ports américains, mexicains et panaméens ou français des Antilles et de Polynésie plus lointains.

La seconde condition serait l'assurance de pouvoir pêcher toute l'année, afin de rentabiliser la présence des thoniers sur cette pêcherie. La permanence de cette activité serait d'autant plus assurée si les armements thoniers français acceptaient de se déployer dans tout le Pacifique tropical, afin d'exploiter les richesses halieutiques des Z.E.E. des trois territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de Polynésie française, actuellement concédées aux pêcheurs japonais et sud-coréens.

On peut déplorer que la France, si bien ouverte sur les mers et les océans par la métropole et plus encore par l'outre-mer, n'exploite pas des positions aussi privilégiées pour en tirer le meilleur profit dans tous les domaines d'activités liés au monde maritime (construction navale, transport maritime, pêche). En fait, tout se passe comme si les Français tournaient le dos à la mer.

Avant la création d'un département ministériel chargé des activités maritimes en 1981 (tantôt secrétariat d'état, tantôt ministère délégué, rarement ministère de plein exercice) existait, depuis 1978, un comité interministériel de la mer et une mission interministérielle de la mer auprès du Premier ministre (1).

Mais que peuvent des structures politico-administratives ou ministérielles s'il n'y a pas de politique maritime correspondant aux besoins, a fortiori aux potentialités naturelles de la France dans ce domaine ? Dans un tel contexte politique national, on ne peut qu'admettre que les pêcheurs français se trouvent démunis vis-à-vis de leurs concurrents espagnols au sein de la C.E.E.

.../...

(1) - Décret n°78-815 du 2 août 1975 du Premier Ministre, (J.O. du 4 août 1978, p. 2990).

En effet, ceux-ci bénéficient d'aides gouvernementales et ne s'embarrassent pas de scrupules pour enfreindre les règles communautaires dans les eaux européennes (1) et plus encore dans les eaux étrangères relevant d'Etats "A.C.P." ayant signé des accords de pêche avec la C.E.E. (2).

Depuis que la France a instauré une zone économique de 200 milles nautiques autour de l'île de Clipperton, elle est habilitée à délivrer des licences de pêche à tout armement étranger dans le cadre d'accord de pêche avec les Etats dont relèvent de tels armements.

De 1974 à 1987, diverses demandes de licences de pêche dans les eaux de Clipperton furent déposées auprès des autorités françaises. Elles n'eurent aucune suite du fait de l'inexistence d'accords de pêche entre la France et les Etats des armements sollicités :

- en 1974, un Français résidant à Vancouver et voulant pêcher sous pavillon canadien,
- en 1985, un armement japonais demandant à pêcher le requin (l'accord de pêche franco-japonais existant n'autorisant pas cette pêche),
- en 1987, un armateur américain souhaitant pêcher la langouste.

Seul, le Japon a signé un accord de pêche avec la France, dès 1979, afin d'obtenir des licences permettant à sa flotte d'exploiter les eaux françaises de la zone chaude des Océans Indien et Pacifique (3), moyennant le paiement préalable de redevances. L'île Clipperton est incluse dans cet accord d'une durée qui a varié de 9 à 13 mois depuis 1982. Cet accord a été régulièrement reconduit jusqu'en 1988 (tableau 16). Il n'a pas été reconduit pour la période août 1988 - août 1989 à cause du gouvernement territorial polynésien trop exigeant quant à l'écoulement des produits de cette pêche sur le marché japonais. Après une visite à Tokyo de M. LEONTIEF en octobre 1988, l'accord pourrait être signé en février 1989, car les Japonais craignent la concurrence des Taïwanais (4).

Contrairement aux autres zones économiques françaises, celle de Clipperton ne bénéficia d'aucune détermination de tonnage de pêche autorisé et de redevances. Seul, le nombre maximum de navires autorisés à pêcher fut fixé les trois premières années. En effet, les Japonais déclarent depuis ne pas s'intéresser à cette zone. Cependant il faut rappeler qu'un certain nombre de leurs palangriers la fréquentent ! C'est la France qui a exigé d'inclure l'île Clipperton et les îles Eparses dans cet accord pour obtenir ainsi indirectement une reconnaissance

.../...

-
- (1) - Incidents dans le golfe de Gascogne entre bateaux de pêche français et espagnols, mais aussi entre bâtiments de pêche espagnols et de la marine nationale française.
 - (2) - Ainsi, dans la Z.E.E des Seychelles, les thoniers espagnols n'hésitent pas à pêcher des quotas supérieurs à ceux autorisés et à effectuer des transbordements clandestins sur des cargos qui iront vendre en Extrême-Orient de telles prises irrégulières (propos recueillis auprès d'armateurs thoniers français travaillant aux Seychelles).
 - (3) - Iles Eparses en Océan Indien ; Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et île Clipperton en Océan Pacifique.
 - (4) - Informations fournies par la direction de la pêche au ministère de la mer.

T A B L E A U 18

EVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DES ACCORDS DE PECHE
FRANCO-JAPONAIS DANS LES EAUX FRANCAISES DU
PACIFIQUE, CONCERNANT PARTICULIEREMENT
L'ILE CLIPPERTON

Périodes	Tonnage de pêche autorisé	Redevance en F. par kg	Redevance totale en F	Nombre maximum de navires
du 20.07.1979 au 19.04.1980	indéterminé	exempté	—	35
du 20.04.1980 au 19.07.1981	id	id	—	10
du 20.07.1981 au 19.08.1982	id	id	—	25
du 20.08.1982 au 19.08.1983	id	id	—	—
du 29.08.1983 au 19.08.1984	id	id	—	—
du 20.08.1984 au 19.08.1985	id	id	—	—
du 20.08.1985 au 19.08.1986	id	id	—	—
du 20.08.1986 au 19.08.1987	id	id	—	—
du 20.08.1987 au 15.07.1988	id	id	—	—

diplomatique de sa souveraineté sur ces îles. Une telle démarche peut, à la rigueur, être admise pour les îles Eparses. En revanche, elle n'était pas juridiquement nécessaire pour l'île Clipperton (même si une telle reconnaissance pouvait être ultérieurement utile). La gratuité de l'exercice de la pêche accordée au Japon, dont les bateaux sont présents dans la zone malgré ses déclarations de désintérêt, constitue pour la France une reconnaissance cher payée de sa souveraineté.

Quant à la pêche de 169 000 tonnes de thons en 19 ans par des armements étrangers en toute liberté dans la zone de Clipperton, elle a occasionné un impressionnant manque à gagner pour les finances publiques. A titre de comparaison, sachant que la C.E.E. verse aux Seychelles une redevance de 55 "E.C.U." (soit 387,56 F en 1988) par tonne de thon pêchée dans sa zone, on peut évaluer ce que la France aurait pu obtenir pour la seule année 1987 : 6 123 448 F, sur des bases identiques. Si une telle indemnité avait été instituée depuis 1979 par l'Etat, il y a longtemps qu'il aurait disposé des crédits nécessaires pour financer les aménagements dont l'île Clipperton a besoin.

Les autorités françaises savent que des bateaux de pêche étrangers fréquentent les eaux de la Z.E.E. de l'île Clipperton soit par renseignement, soit par constats de navires de la marine nationale. Ainsi, le 21 septembre 1985, le transporteur de chalands de débarquement "L'Orage" surprit deux senneurs étrangers (un américain et un mexicain) dans cette zone. Ils ne pêchaient pas, mais peut-être avaient-ils cessé de le faire dès que leurs radars avaient détecté le bâtiment français. Leurs capitaines déclarèrent au commandant de "L'Orage" qu'ils avaient dû traverser la zone française pour éviter le cyclône "Norbert" (1).

2.2. Le permis exclusif d'exploration des nodules

Le 17 décembre 1987, la "commission préparatoire" de l'"autorité internationale des fonds marins" des Nations Unies a accordé à l'IFREMER, agissant au nom de l'AFERNOD, un permis exclusif d'exploration de nodules sur trois secteurs de la zone Clarion-Clipperton. Ce permis représente une superficie de 75 000 km², à l'intérieur de laquelle le demandeur peut choisir 52 300 km², le reste étant déterminé par la commission préparatoire. L'IFREMER est ainsi enregistré par cette commission comme "investisseur pionnier" (figures IX et X et carte 25).

Il aura fallu attendre 6 ans et demi pour en arriver à cette reconnaissance juridique internationale d'un titre minier déposé par le CNEXCO (devenu IFREMER) le 1er juillet 1981 auprès de l'état français et transmis par celui-ci au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 3 août 1984.

.../...

(1) - Renseignement fourni par la direction de la pêche du ministère de la mer.

FIGURE IX

Reproduction réduite d'un document de l'IFREMER :
"communiqué de presse du 6 janvier 1988"



PARIS, LE 6 JANVIER 1988
PO6/IN NO 87.13

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTRIBUTION D'UN TITRE MINIER D'EXPLOITATION SUR LES FONDS MARINS INTERNATIONAUX : ENREGISTREMENT DE L'IFREMER EN QUALITE D'INVESTISSEUR PIONNIER PAR LA COMMISSION PREPARATOIRE

L'IFREMER, AGISSANT POUR LE COMPTE D'AFERNOD (ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA RECHERCHE DES NODULES), VIENT D'ETRE ENREGISTRE COMME INVESTISSEUR PIONNIER PAR LE BUREAU DE LA COMMISSION PREPARATOIRE DE L'AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS. LA DECISION A ETE PRISE LE JEUDI 17 DECEMBRE 1987 AUX NATIONS UNIES A NEW-YORK. ONT ETE ENREGISTREES SIMULTANEMENT LES DEMANDES JAPONAISE ET SOVIETIQUE, LA DEMANDE INDIENNE L'AYANT ETE LE 17 AOUT 1987.

L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE L'IFREMER, DEPOSEE PAR LE GOUVERNEMENT FRANCAIS, EST L'ABOUTISSEMENT D'UNE PHASE INTENSE DE NEGOCIATIONS QUI ONT PERMIS LE REGLEMENT DES CONFLITS DE CHEVAUCHEMENT DES SECTEURS DANS LE PACIFIQUE ET CONFLITS AVEC LES CONSORTIA PLACES SOUS LEGISLATION AMERICAINE, AVEC LE CONSORTIUM JAPONAIS DORD, ENFIN AVEC L'URSS. CETTE PHASE A DURE CINQ ANS AU COURS DESQUELS S'EST DEVELOPPEE UNE SECONDE NEGOCIATION MENEES AVEC LA COMMISSION PREPARATOIRE, GARDIENNE DES FONDS MARINS INTERNATIONAUX, ET DONT L'OBJECTIF ETAIT LA MODIFICATION EN NOTRE FAVEUR DES CONDITIONS DE L'ENREGISTREMENT.

L'ACQUIS ESSENTIEL DE CETTE MODIFICATION EST DE PERMETTRE AU DEMANDEUR, EN L'OCCURENCE L'IFREMER, DE CHOISIR LUI-MEME UNE GRANDE PARTIE DU SECTEUR LUI REVENANT, CONTRAIREMENT AUX CONDITIONS ANTERIEUREMENT ETABLIES EN DROIT INTERNATIONAL : AINSI SUR UNE SUPERFICIE TOTALE AUTORISEE DE 73 000 KM2, L'INVESTISSEUR PIONNIER EST HABILITE A CHOISIR LUI-MEME ET DIRECTEMENT 52 300 KM2. LA DESIGNATION DU RELIQUAT LUI REVENANT EST DE LA COMPETENCE DE LA COMMISSION PREPARATOIRE.

L'IFREMER A PU, DES LORS, SAUVEGARDER, PAR L'EFFET DE CETTE MODIFICATION DES CONDITIONS D'ENREGISTREMENT, LE SECTEUR SUR LEQUEL ONT ETE REALISES LES TRAVAUX DE PROSPECTION ET JUGE ESSENTIEL A LA POURSUITE DE SON ACTIVITE EN CE DOMAINE.

L'ENREGISTREMENT DE L'IFREMER COMME INVESTISSEUR PIONNIER CONSTITUE LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE INTERNATIONALE D'UN TITRE MINIER COMPORTANT DES DROITS EXCLUSIFS D'EXPLORATION DE CE SECTEUR SITUÉ DANS LE PACIFIQUE ENTRE LES FRACTURES DE CLAROM ET DE CLIPPERTON. L'EXCLUSIVITE DES DROITS S'ETENDRA A LA PHASE D'EXPLOITATION DU SITE LORSQUE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER ENTRERA EN VIGUEUR ET A LA CONDITON QU'ELLE SOIT RATIFIEE PAR LA FRANCE.

♦♦FIN

FIGURE X

Coordonnées géographiques du permis exclusif d'exploration de nodules
accordé à la France dans le Pacifique nord

SITE D'ACTIVITES PRELIMINAIRES
ATTRIBUE A LA FRANCE PAR LA COMMISSION
PREPARATOIRE DE L'AUTORITE
INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

(DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF
D'EXPLORATION DE SUBSTANCES MINERALES
PORTANT SUR LES FONDS DE L'OCEAN PACIFIQUE
DEPOSEE PAR L'IFREMER EN TANT QUE GERANT
D'AFERNOD)

— — — —

La demande porte sur trois secteurs distincts dénommés ci-après par leurs positions géographiques respectives: Nord-Est, Sud-Est et Ouest.

SECTEUR NORD-EST

Le secteur Nord-Est est délimité par les lignes joignant dans l'ordre les points de coordonnées géographiques suivants:

	Latitude nord	Longitude ouest
1.	16°00'	129°18'
2.	16°00'	128°35'
3.	15°30'	128°35'
4.	15°20'	129°18'
1.	16°00'	129°18'

Les lignes joignant ces points sont des méridiens ou des parallèles à l'exception de celle joignant les points 3 et 4, qui est une géodésique. Le secteur Nord-Est a une superficie d'environ 4 960 kilomètres carrés.

SECTEUR SUD-EST

Le secteur Sud-Est est délimité par les lignes joignant dans l'ordre les points de coordonnées géographiques suivants:

	Latitude nord	Longitude ouest
1.	15°20'	132°00'
2.	15°20'	131°00'
3.	15°00'	131°00'
4.	15°00'	128°35'
5.	13°58'	128°35'
6.	13°58'	129°10'
7.	13°55'	129°10'
8.	13°55'	130°00'
9.	13°45'	130°00'
10.	13°45'	131°10'
11.	14°20'	131°10'
12.	14°20'	131°30'
13.	14°40'	131°30'
14.	14°40'	132°00'
1.	15°20'	132°00'

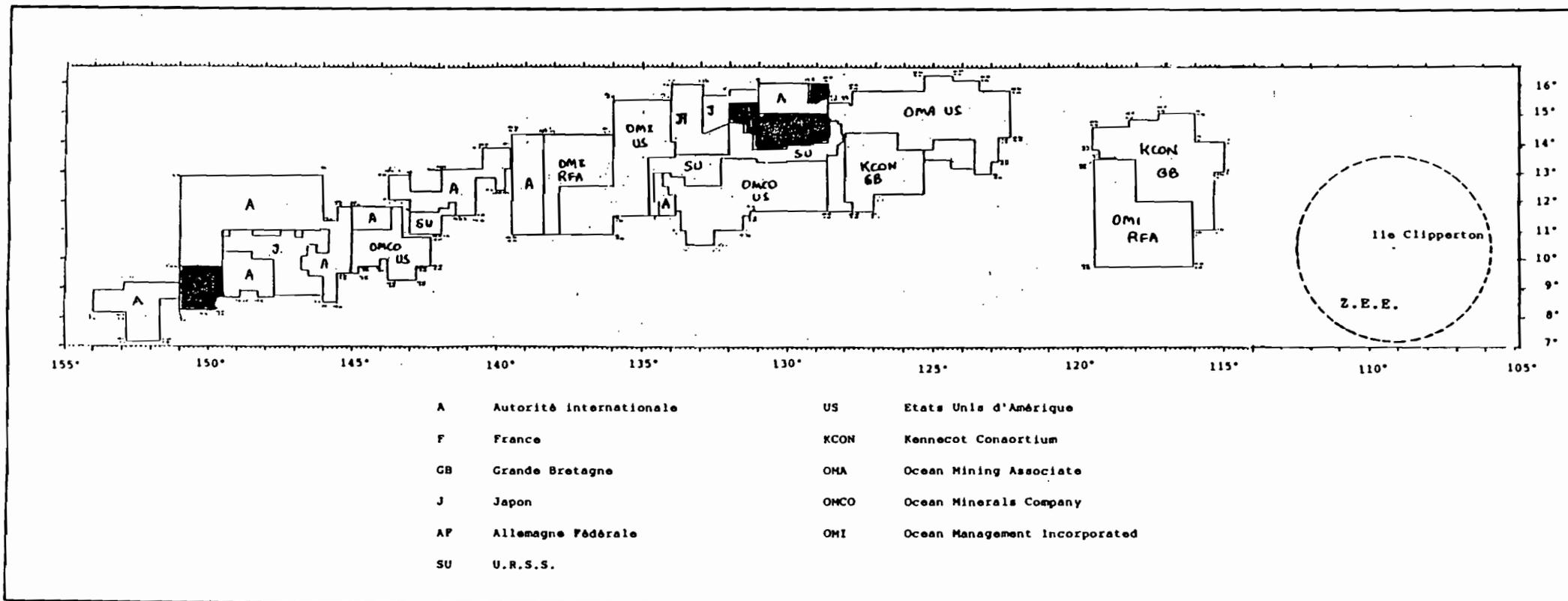
Les lignes joignant ces points sont des méridiens ou des parallèles. Le secteur Sud-Est a une superficie d'environ 43 960 kilomètres carrés.

SECTEUR OUEST

Le secteur Ouest est délimité par les lignes joignant dans l'ordre les points de coordonnées géographiques suivants:

	Latitude nord	Longitude ouest
1.	9°44'56"	151°00'
2.	9°44'56"	149°30'
3.	8°40'	149°30'
4.	8°40'	149°45'
5.	8°15'	149°45'
6.	8°15'	151°00'
1.	9°44'56"	151°00'

Les lignes joignant ces points sont des méridiens ou des parallèles. Le secteur Ouest a une superficie d'environ 26 080 kilomètres carrés.



CARTE 25 : Zones des permis exclusifs d'exploration de nodules dans l'Océan Pacifique nord sollicités par la France, le Japon, l'U.R.S.S. et des consortia, et, partiellement attribués par l'autorité des fonds marins (source : O.N.U.)

Pour atteindre ce but, de longues négociations furent nécessaires entre demandeurs concurrents dont les permis se chevauchaient d'une part et entre ceux-ci et la "commission préparatoire" d'autre part. Au fur et à mesure des négociations, le permis français a été ramené successivement :

- le 12 juillet 1982 à 300 000 km² pour se conformer à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;
- les 19 septembre 1983 et 12 janvier 1984 à 219 000 km² (carte 26) dont 94 500 km² issus de la demande initiale, après accords avec les huit autres pays sollicitateurs de permis directement (Japon, U.R.S.S.) ou indirectement, par l'intermédiaire de consortia multinationaux (Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne) (figure XI) Pour régler les problèmes de chevauchements des permis demandés ;
- enfin le 5 septembre 1986 à 75 000 km², dont 52 300 km² à choisir par le demandeur, le reliquat étant défini par la commission préparatoire. Cette décision de la commission faisait suite à l'accord entre les cinq premiers Etats demandeurs de permis ayant réglé leurs conflits de chevauchements, accord entériné par la dite commission qui les reconnaissait ainsi officiellement. Celle-ci exigeait, par ailleurs, de chaque demandeur de constituer une zone de 52 300 km² sur son domaine revendiqué respectif qui reviendrait à l'Autorité internationale des fonds marins responsable "du patrimoine commun de l'humanité".

Suite à la décision du 17 décembre 1987, de la commission préparatoire, l'IFREMER a reçu en tant qu'investisseur pionnier un lot de 75 000 km² répartis en 3 secteurs dont 43 960 km² provenant de la demande initiale de l'AFERNOD.

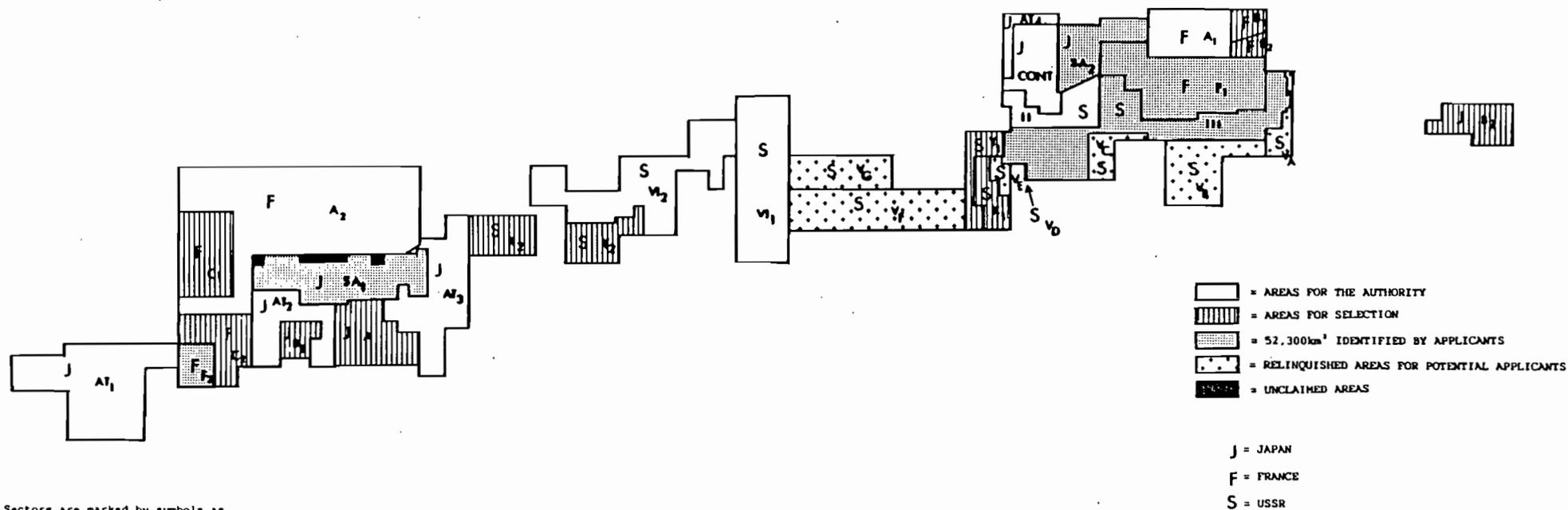
Ce permis exclusif concerne dans un premier temps l'exploration et ultérieurement l'exploitation sous réserve que la convention des Nations Unies sur le droit de la mer soit entrée en vigueur et qu'elle ait été ratifiée par la France.

En attendant cette éventualité, l'AFERNOD peut entreprendre tout programme d'exploration fine dans ses trois secteurs. L'île Clipperton est la terre de souveraineté française la plus proche des deux secteurs orientaux (à 2 142 km du secteur SE, à 2 174 km du secteur NE (1)). On comprend, dès lors, combien cette île pourrait servir de base arrière à cette activité pour les deux secteurs orientaux.

.../...

(1) - Le secteur O est à 4 416 km de l'île Clipperton, mais seulement à 2 866 km de Papeete.
Inversement les secteurs orientaux sont plus proches de Clipperton que de Papeete (4 151 km pour le SE et 4295 km pour le NE).

DISPOSITION OF AREAS AS CONTAINED IN THE APPLICATIONS FOR REGISTRATION
AS PIONEER INVESTORS
OF FRANCE, JAPAN AND THE SOVIET UNION



Note: Sectors are marked by symbols as they appear in the applications.

7 December 1987
UNITED NATIONS

CARTE 26

Zones des permis exclusifs d'exploration de nodules dans l'Océan Pacifique nord sollicités par la France, le Japon, et l'U.R.S.S. et particulièrement attribués par l'Autorité internationale des fonds marins

FIGURE XI

LES DIFFERENTS CONSORTIA DEMANDEURS DE PERMIS D'EXPLORATION DE NODULES DANS L'OCEAN PACIFIQUE (document IFREMER)

KENNECOTT CONSORTIUM (KCOM)

Formé en janvier 1974.
Kennecott Corporation (filiale de Sohio/BP, USA): 40%.
BP Petroleum Development Limited (Grande Bretagne): 12%.
RTZ (Rio Tinto Zinc) Deep Sea Mining Enterprises Limited (Grande Bretagne): 12%.
Consolidated Gold Fields P.L.C. (Grande Bretagne): 12%.
Mitsubishi Corporation (Japon): 12%.
Noranda Exploration Inc. (filiale US de Noranda Mines Ltd, Canada): 12%.

OCEAN MINING ASSOCIATES (OMA)

Formé en Octobre 1974.
Essex Minerals Company (Filiale USX, USA): 25%.
Union Seas Inc. (Filiale US de Union Minière, Belgique): 25%.
Sun Ocean Ventures Inc. (Filiale Sun Co., USA): 25%.
Samin Ocean Inc. (Filiale US de ENI, Italie): 25%.

OCEAN MANAGEMENT INC. (OMI)

Formé en mai 1975.
Arbeitsgemeinschaft Meerestechnisch Gewinnbare Rohstoffe (AMR)
(Allemagne Fédérale): 25.02%
Metallgesellschaft AG
Preussag AG
Balzgitter AG
Deep Ocean Mining CO., Ltd. (DOMCO 19 compagnies Japonaises): 25.02%.
Inco Limited (USA-Canada): 25.02%.
Schlumberger Technology Corporation (USA): 24.94%.

OCEAN MINERALS COMPANY (OMCO)

Formé en novembre 1977.
Cyprus Minerals Co. (Cyprus Mining Co., USA): 50%.
Lockheed Missiles & Space Co., Inc. (Lockheed Corp., USA): 37.528%.
Lockheed Systems, Co., Inc. (Lockheed Corp., USA): 12.472%.
(Shell Billiton & Bos Kalis, Pays-Bas, ont renoncé en 1986).

DEEP OCEAN RESOURCES DEVELOPMENT CO. LTD. (DORD) (Japon)

Kabushiki kaisha filiale de Overseas Mineral Resources Development Co., Ltd. (OMRD). Ce dernier regroupe 61 organismes japonais dont 49 "participent à DORD". Voici les plus importantes d'entre elles:

Metal Mining Agency of Japan (MMAJ)
Sumitomo Metal Mining et 4 autres filiales Sumitomo
Mitsui Mining & Smelting et 4 autres filiales Mitsui
Mitsubishi Metal Corporation et 4 autres filiales Mitsubishi
Dowa Mining
Nippon Mining
Furukawa
Pacific Metals
Ebara Corporation
Kawasaki Heavy Industries et 2 autres filiales Kawasaki
Nippon Steel Corporation
Nippon Kokan K.K.
Hitachi Zosen Corporation.

YUJIMORGEOLOGUIYA (Union Soviétique)

Entreprise d'état de l'Union Soviétique.

DEPARTEMENT OF OCEAN DEVELOPMENT (DOD) (Inde)

Organisme Indien chargé de la coordination du programme nodule.

AFERNOD (France)

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).
Commissariat à l'Energie Atomique (CEA).
IMETAL.
Chantiers du Nord et de la Méditerranée (NORMED).

(GEMONOD a été un groupement d'intérêt public entre IFREMER, le CEA et TECHNICATOM filiale du CEA).

Les membres de la C.E.E. qui se sont engagés dans la recherche des nodules polymétalliques l'ont fait jusqu'ici en ordre dispersé et en collaboration avec des partenaires étrangers à la Communauté. Grâce à ses efforts de recherche géologique et technologique dans ce domaine, la France s'est assurée une position de pointe qui fait d'elle un partenaire recherché par l'étranger (U.R.S.S. et Japon) et non par les autres membres de la C.E.E. : manque d'esprit communautaire ou crainte d'une trop grande influence française ? Seule la société ouest-allemande Preussag a coopéré avec GEMONOD dans la technologie du ramassage des nodules. GEMONOD ayant légalement cessé d'exister, ses activités ont été reprises par l'IFREMER. Compte tenu de l'importance en matériels spécifiques de technologie sous-marine et en spécialistes, il importe de réunir d'importants capitaux. Les pays de la C.E.E. auraient donc tout intérêt à travailler ensemble, d'autant plus que l'exploitation des fonds marins sera probablement une des grandes affaires du XXIème siècle et que la C.E.E. dispose du plus vaste domaine océanique du monde (grâce aux Z.E.E. de la Grande-Bretagne et de la France en particulier). Au lieu de cela, les partenaires de la France au sein de la C.E.E. recherchent, depuis 1970, des associés américains et japonais pour s'assurer des marchés éventuels, pour le manganèse et le cobalt en particulier. La chute des cours des métaux, depuis 1980, favorise de tels regroupements, justifiés tant par le coût de la recherche et de la mise au point des moyens d'exploitation, que par le besoin d'écouler les futures productions de nodules. La logique de cette double exigence financière et économique n'interdit pas pour autant une unité d'action de la C.E.E. dans ce domaine.

L'U.R.S.S. et le Japon, dont les permis exclusifs sont voisins des secteurs orientaux du permis français, sont intéressés par l'avance technologique française. L'U.R.S.S. a fait des propositions à la France. Mais actuellement le projet de coopération bilatérale le plus avancé est celui présenté par les Japonais. Celui-ci prévoit un investissement de 900 millions de francs sur six ans, dont le tiers à la charge de la France.

Dans le cadre de tels projets, il est certain que l'île Clipperton, aménagée en conséquence constituerait la base-arrière idéale la plus proche de la zone d'activité intéressée.

2.3. Une situation maritime privilégiée à exploiter

Du fait de sa situation géographique, l'atoll Clipperton est une des rares terres émergées de l'Océan Pacifique tropical oriental, la seule française (et ouest-européenne) aussi. En plein coeur de la pêcherie de thon qui s'étend sur l'ensemble de cette région et à 2 000 km des permis français d'exploration de nodules polymétalliques de la zone Clarion-Clipperton, cette position insulaire a retenu inévitablement l'intérêt de milieux économiques. En effet, après aménagements, elle pourrait devenir un mouillage sûr, une base d'avitaillement pour les navires de pêche et une base-arrière pour toute activité d'exploration voire d'exploitation des nodules.

.../...

Des quelques projets de mise en valeur de cet atoll (1), celui présenté par la "société d'étude, développement et exploitation de l'îlot Clipperton" (S.E.D.E.I.C.) (2) est le plus complet et le plus avancé. Il répond à l'un des sept voeux émis par l'académie des sciences d'outre-mer en 1981 dans son rapport "outre-mer français et exploitation des océans" (3). Ainsi le voeu n°3 stipulait :

"L'académie des sciences d'outre-mer, ayant pris acte de l'importance potentielle de la zone maritime de Clipperton, notamment et à titre immédiat dans le domaine de la pêche, mais aussi et à un stade ultérieur pour la qualité vraisemblable de ses fonds marins,

Considérant que, en fonction du nouveau droit de la mer, la zone maritime concernée peut être contestée à la France si Clipperton n'est pas dotée d'une "vie économique propre",

Considérant que, selon l'avis des biologistes, la toxicité des eaux du lagon ira en croissant si ce lagon reste fermé, pouvant ainsi nuire à des installations futures,

Considérant que la "vie économique propre", évoquée ci-dessus, pourrait résulter de l'aménagement de l'île en base de pêche pour l'armement français,

Emet le voeu :

- que Clipperton soit équipé d'un port de pêche par ouverture et aménagement du lagon,
- que Clipperton soit également équipé d'une piste aérienne, au moins pour avions à décollage court, afin de rompre son isolement".

La S.E.D.E.I.C. a défini un programme de travaux de génie civil pour permettre l'installation et l'exploitation d'un ensemble de services de logistique maritime (carte 27) (4). Les travaux préalables concernent :

- le creusement d'une passe à - 8 m dans l'atoll (dans la zone NE, la plus proche des fosses profondes du lagon, ce qui limiterait les travaux),
- le dragage d'un chenal à - 8 m dans le lagon afin de relier entre elles les fosses du NE et du centre qui offrent 1,4 km² de plan d'eau avec des profondeurs supérieures à 8 m,
- la remise en état de la piste pour avions tous-terrains aménagée par les Américains en 1945 et utilisée en 1980 par l'avion-hydravion "Catalina" de la mission Cousteau.

.../...

(1) - Voir paragraphe "2.1."

(2) - La S.E.D.E.I.C. a été créée par M. Norbert NIWES, ingénieur en travaux publics.

(3) - Académie des sciences d'outre-mer, "Outre-mer français et exploitation des océans", Académie des sciences d'outre-mer et office de la recherche scientifique et technique outre-mer, Paris, septembre 1981, 204 p, annexes, bibliographie.

(4) - Document aimablement communiqué par la S.E.D.E.I.C.

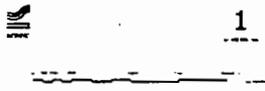
CARTE 27

Plan d'aménagement de l'îlot Clipperton
proposé par la S.E.D.E.I.C.



PLAN
D'AMENAGEMENT

INFRASTRUCTURE
MARITIME ET AERIENNE
ILOT CLIPPERTON



AMENAGEMENTS PORTUAIRES

- 1 passage d'accès au plan d'eau L. 100m x 10m p. 10m.
- 2 baies zone navigable
- 3 coffre d'amarrage
- 4 pontons d'accostage

AMENAGEMENTS AEROPORTUAIRES

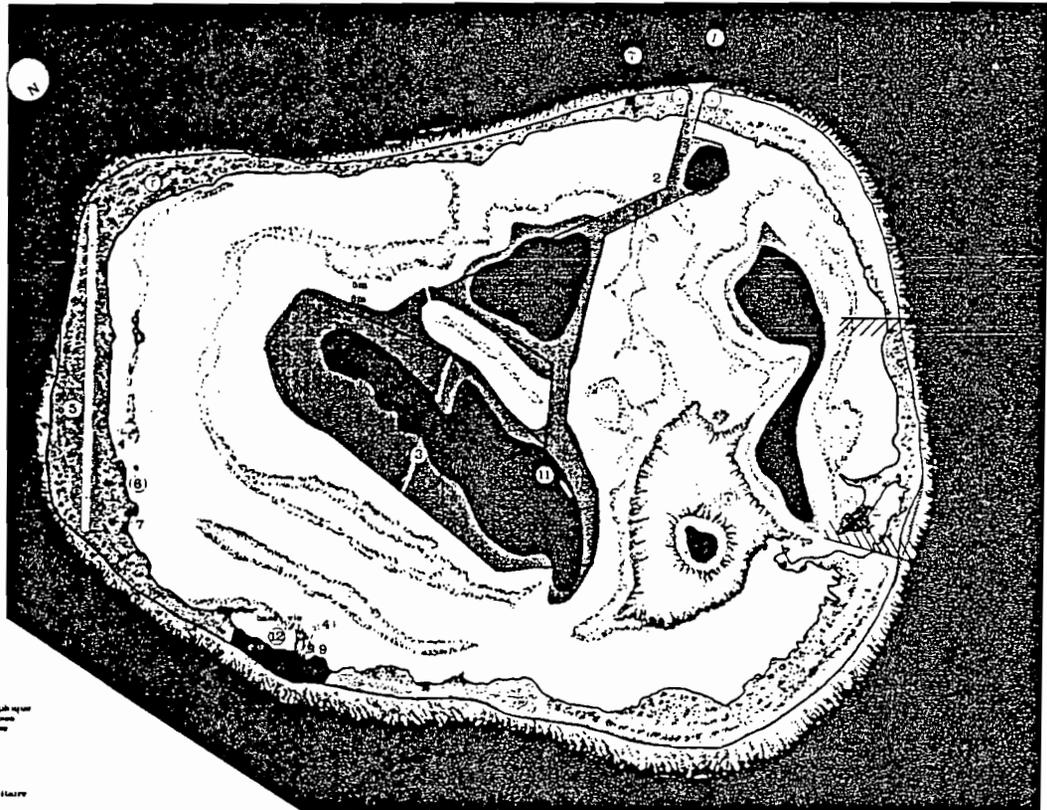
- 5 piste d'atterrissage L. 1000m x 100m
- 6 réserve karéenne hélicoptère
- 7 marquage de piste radio balises VOR

AMENAGEMENTS SCIENTIFIQUES

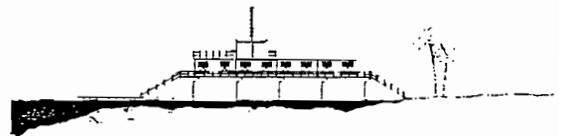
- 8 réserve naturelle
- 9 laboratoires scientifiques
- 10 radio balises :
 - 10.1 station météorologique
 - 10.2 station météorologique SPOT 2
 - 10.3 station météorologique ARGUS
 - 10.4 station météorologique
 - 10.5 station météorologique

REALISATIONS FONCTIONNELLES

- 11 implantation flottante :
 - 11.1 ponton et amarrage
 - 11.2 ponton de stockage
 - 11.3 ponton de stockage
 - 11.4 ponton de stockage
- 12 implantation sur terre :
 - 12.1 laboratoire scientifique
 - 12.2 base à terre



POSTE D'AMARRAGE



LABORATOIRE SCIENTIFIQUE ET BASE A TERRE

La logistique maritime comprendrait des réserves de carburants et d'eau potable, des coffres d'amarrage, des apontements flottants et une base-vie à terre.

La S.E.D.E.I.C. souhaite : "avec l'accord des pouvoirs publics, entreprendre la mise en valeur économique de l'île, être le pilote financier du projet, conduire les travaux d'infrastructure, commercialiser et gérer l'exploitation nouvellement créée et enfin maintenir aussi la présence humaine sur cette île déserte".

Aux termes d'une convention avec l'Etat, signée en septembre 1986, la S.E.D.E.I.C. a obtenu l'île en concession à charge pour elle de réaliser ces travaux. En fait, cette société joue un rôle d'ingénieur-conseil mais ne dispose pas de capitaux propres pour entreprendre les travaux. Elle a évaluée les investissements nécessaires entre 20 et 25 millions de francs (20 à 25 MF) dont 1 pour les études techniques in situ et l'étude du marché, 10 à 12 pour les travaux de génie civil et 10 à 12 pour les infrastructures au sol ou sur l'eau. Il lui faut faire appel aux capitaux privés, mais les investisseurs français, timorés par tradition, le sont plus encore quand il s'agit d'investir outre-mer, celui-ci fut-il français. A ce jour, les banques contactées se sont récusées ; les pétroliers (ELF et TOTAL) se sont montrés intéressés, mais attentifs ; enfin un groupe agro-alimentaire qui étudiait le projet vient de renoncer à s'engager.

Si les milieux financiers privés français refusent toute participation dans cette affaire, la S.E.D.E.I.C. ne pourra se retourner que vers les capitaux américains ou vers les pouvoirs publics français.

L'implantation d'investisseurs américains à l'île Clipperton, par le biais de la société concessionnaire S.E.D.E.I.C., serait de mauvaise augure pour le maintien de la souveraineté française sur cette île.

Quant à l'intervention de la puissance publique française, elle remettrait en cause les termes mêmes de l'acte de concession, laquelle est prévue pour durer encore deux ans. Si un gouvernement engageait l'Etat dans cette entreprise, la S.E.D.E.I.C. pourrait demeurer partie prenante à l'entreprise en jouant le rôle d'ingénieur-conseil, à défaut de rester concessionnaire de l'île.

En fait, la meilleure solution ne serait-elle pas l'engagement financier de l'Etat, seulement pour les travaux de génie civil (passe océan-lagon, chenal intra-lagunaire et aérodrome pour gros porteurs longs-courriers) ? Il ne fait aucun doute que des capitaux privés français n'hésiteraient pas à s'investir dans toutes les installations de logistique maritime dès lors que l'Etat se serait initialement engagé à matérialiser sa souveraineté.

3 - L'INTERET STRATEGIQUE

Les terres de souveraineté française de l'Océan Pacifique sont constituées d'îles et d'archipels qui s'échelonnent de l'île Clipperton (au NE) aux îles Chesterfield (au SO) sur 10 669 km pour constituer un réseau linéaire.

Cette présence française doit faire face à la persistante hostilité anglo-saxonne et à de nouvelles visées hégémoniques : politiques (générale de la part de l'U.R.S.S., régionale de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) et économiques (suscitées par le Japon et les nouveaux pays industrialisés de l'Asie du S-E).

Après analyse de la conjoncture géopolitique du Pacifique, il importe d'étudier le rôle stratégique que pourrait jouer l'île Clipperton. Certes, celle-ci est la partie la plus petite et la plus isolée du domaine français dans cette région du monde. Cependant, il importe de déterminer si, après valorisation des potentialités naturelles, l'île pourrait jouer un rôle stratégique et lequel : mouillage, sentinelle de routes maritimes et escale aérienne. Enfin, ses coordonnées géographiques, par rapport au centre de lancement de fusées de Kourou et à l'équateur, lui offrent, a priori, des capacités d'observations satellitaires qu'il convient de préciser.

3.1. La conjoncture géopolitique de l'Océan Pacifique

L'actuelle conjoncture géopolitique de l'Océan Pacifique - zone équivalant à la moitié du globe (carte 28) - est le résultat de l'inexorable évolution économique des pays industriels anciens et nouveaux d'Extrême-Orient et de bouleversements politico-militaires qui ont marqué ces trente dernières années.

Sur le plan économique et commercial, l'hégémonie des Etats-Unis d'Amérique a été atteinte progressivement par le Japon et les "quatre dragons" (Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong et Singapour) (1). Dans le domaine politico-militaire, la puissance américaine a été affaiblie successivement par la "doctrine de Guam" (2) du Président Nixon en 1969, le retrait des forces armées américaines du Viet-Nam après le cessez-le-feu de 1973, l'instauration de régimes communistes au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos en 1975 et l'installation de la flotte de guerre soviétique à Danang et Cam-Ran au Viet-Nam (face aux bases américaines des Philippines). Compte-tenu de ces événements, l'U.S. Navy ne règne plus sans partage sur le Pacifique, désormais devenu un enjeu entre l'Est et l'Ouest. L'U.R.S.S. y a exploité directement ou indirectement toutes les contradictions et faiblesses du Monde libre (ou des Mondes libres ?) pour étendre son influence vers le Pacifique sud : bases au Viet-Nam, accords de pêche avec des Etats insulaires (Kiribati et Vanuatu), manoeuvres navales loin des bases sibériennes rendues possibles grâce à la montée en puissance spectaculaire de sa flotte de guerre du Pacifique, politiques isolationnistes et anti-nucléaires des gouvernements travaillistes australien (1972-1975 et depuis 1983) et néo-zélandais (1972-1975 et depuis 1984) faisant à l'occasion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande des alliés objectifs.

.../...

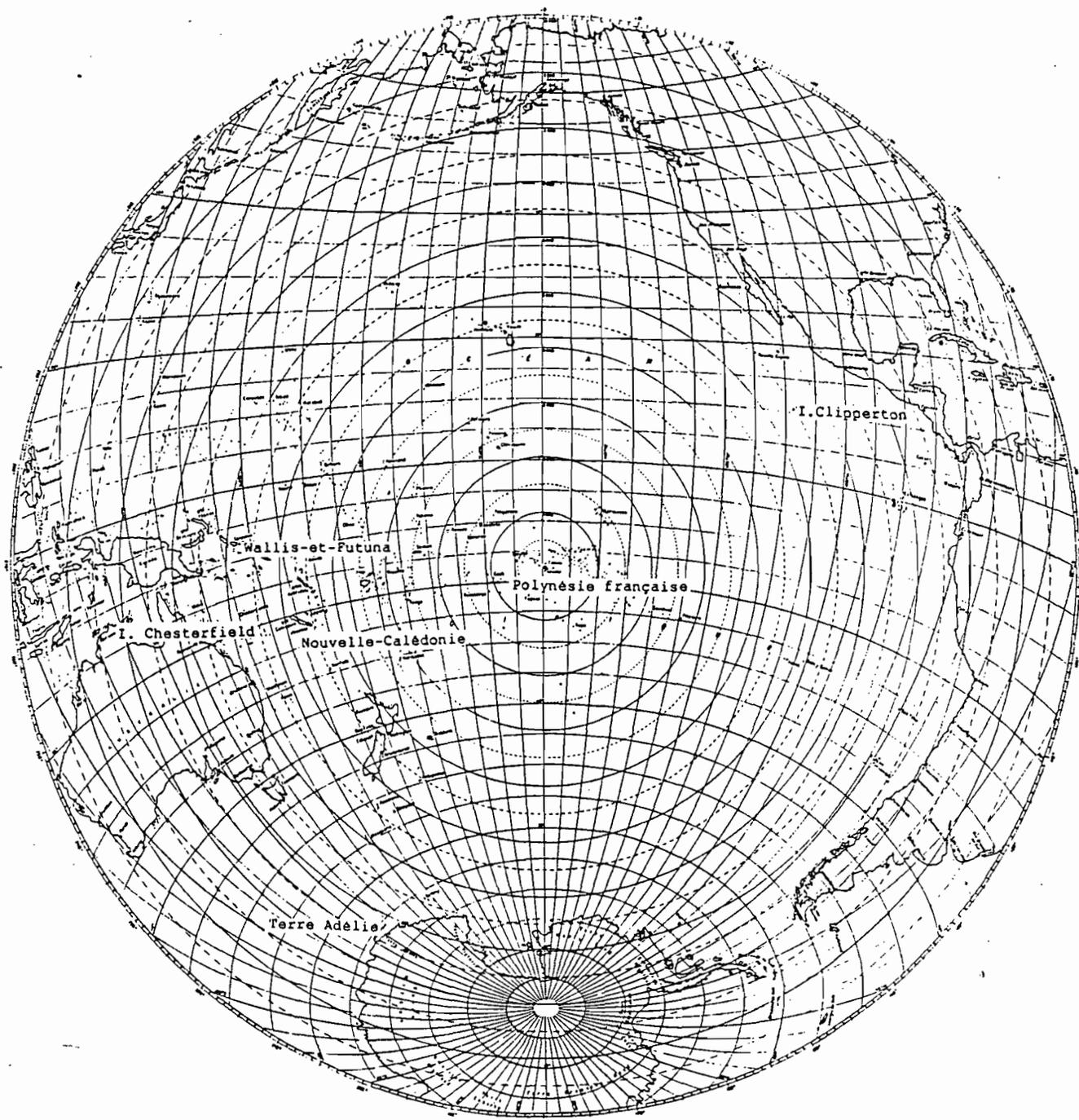
(1) - La Thaïlande et la Malaisie sont actuellement considérées comme devenant les "5ème et 6ème dragons".

(2) - Par la doctrine de Guam, les Etats-Unis d'Amérique attribuaient des responsabilités supplémentaires à leurs alliés du Pacifique et reconsidéraient l'assistance à leur apporter en cas d'agression.

CARTE 28

L'OCEAN PACIFIQUE : LA MOITIE DU MONDE

(Réduction de la carte en projection azimuthale équidistante, PAPEETE, centre de la projection, S.H.O.M. S.H. 151, décembre 1963)



L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été jusqu'en 1972 les relais fidèles de la puissance américaine dans le Pacifique sud. Avec la crise de l'ANZUS, ouverte en 1972 par la Nouvelle-Zélande et ayant abouti à l'exclusion de celle-ci de l'organisation du traité par les Etats-Unis d'Amérique en 1986, seule l'Australie continue d'être l'allié de ceux-ci, mais moins docile qu'auparavant. En effet l'Australie fait reposer sa défense sur le concept de la "forteresse Australie" et non plus sur celui de la "défense éloignée".

Ayant hérité l'une et l'autre de la responsabilité indirecte des anciennes possessions coloniales de la Grande-Bretagne devenues indépendantes ou autonomes, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont créées respectivement des zones d'influence en Mélanésie et en Polynésie. Ces nouveaux Etats insulaires ou archipélagiques, indépendants ou associés, constituent des réseaux en forme de toile d'araignée (figure XII) (1) se développant au NE de chacun des deux dominions. Ceux-ci jouent de ce fait le rôle de nouvelles métropoles et sont animés de la volonté de se considérer comme des puissances pouvant prétendre à une hégémonie régionale (carte 29) (2). Dans un tel contexte, la France, souveraine de Clipperton à Nouméa via la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, apparaît encore (comme depuis son installation) comme le trublion latin et catholique dans cette vaste zone dominée par la langue anglaise et par les églises protestantes.

Les expériences nucléaires françaises servent de prétexte aux Etats anglophones du Pacifique pour s'opposer à la présence souveraine de la France dans cette zone. Le "Forum du Pacifique" créé en 1971, à l'initiative de la Nouvelle-Zélande, et qui rassemble tous ces Etats, le traité de Rarotonga de 1985 qui veut dénucléariser le Pacifique sud sont autant de cadres institutionnels créés par les ennemis de la présence française dans cette partie du monde (carte 30).

A cela s'est ajouté, en 1977, le démantèlement des structures militaires de l'O.T.A.S.E. (que la France avait quittées en 1964) qui a contribué à l'affaiblissement de l'Occident en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

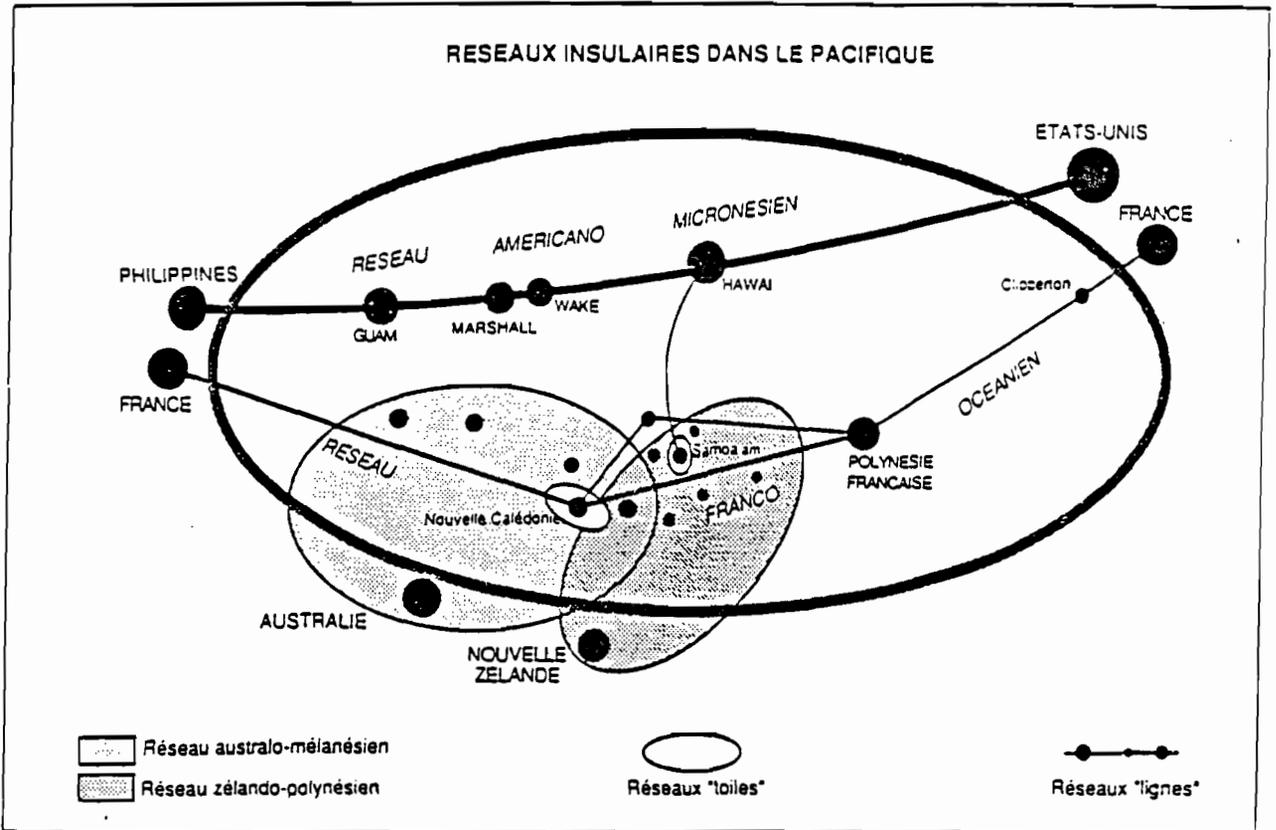
Sur les rives orientales du "Grand Océan" la souveraineté de la France, dans le Pacifique en général et à l'île Clipperton en particulier ne soulève pas les mêmes passions. Le Canada et les Etats-Unis d'Amérique ne la remettent pas en cause officiellement. Le Mexique n'est plus en mesure, juridiquement, d'émettre quelque revendication que ce soit. Cependant, une de ses initiatives diplomatiques - le traité de dénucléarisation de l'Amérique latine signé à Tlatéolco le 14 février 1967 (3) - inclut l'île de Clipperton dans la zone du traité.

.../...

-
- (1) - Carte extraite de l'"Atlas du Pacifique" par B. ANTHEAUME et J. BONNEMAISON, 1988, G.I.P. Reclus et Publi-Sud.
 - (2) - Carte extraite de "Géostratégie du Pacifique" par P. COUTEAU-BEGARIE, 1987, Economica, Paris, 380 p.
 - (3) - Traité ratifié par la France, avec des réserves concernant ses terres de souveraineté dans la zone du traité, le 26 août 1974 (J.O. du 27 août 1974, pp. 8909-8916)

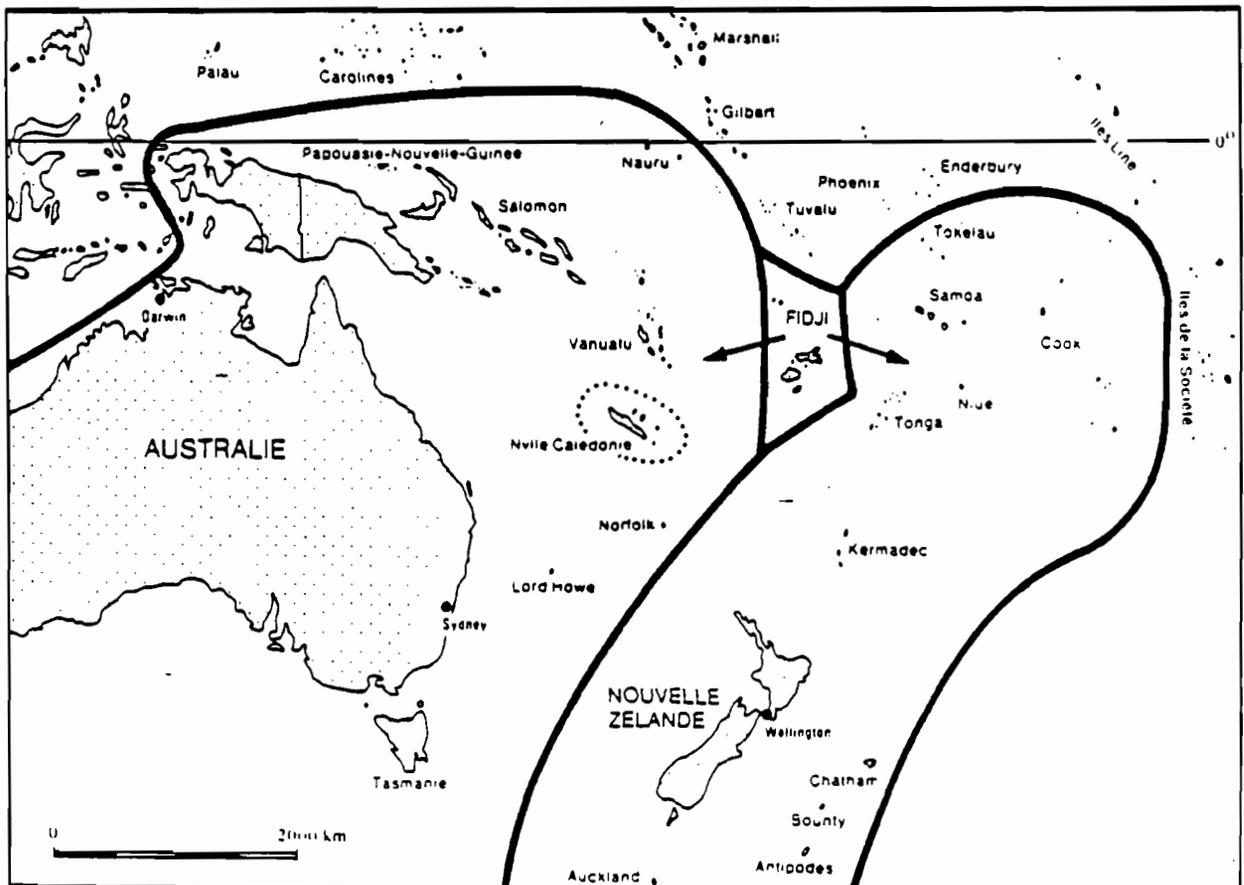
FIGURE XII

Les réseaux insulaires dans l'Océan Pacifique
(source : "Atlas du Pacifique")



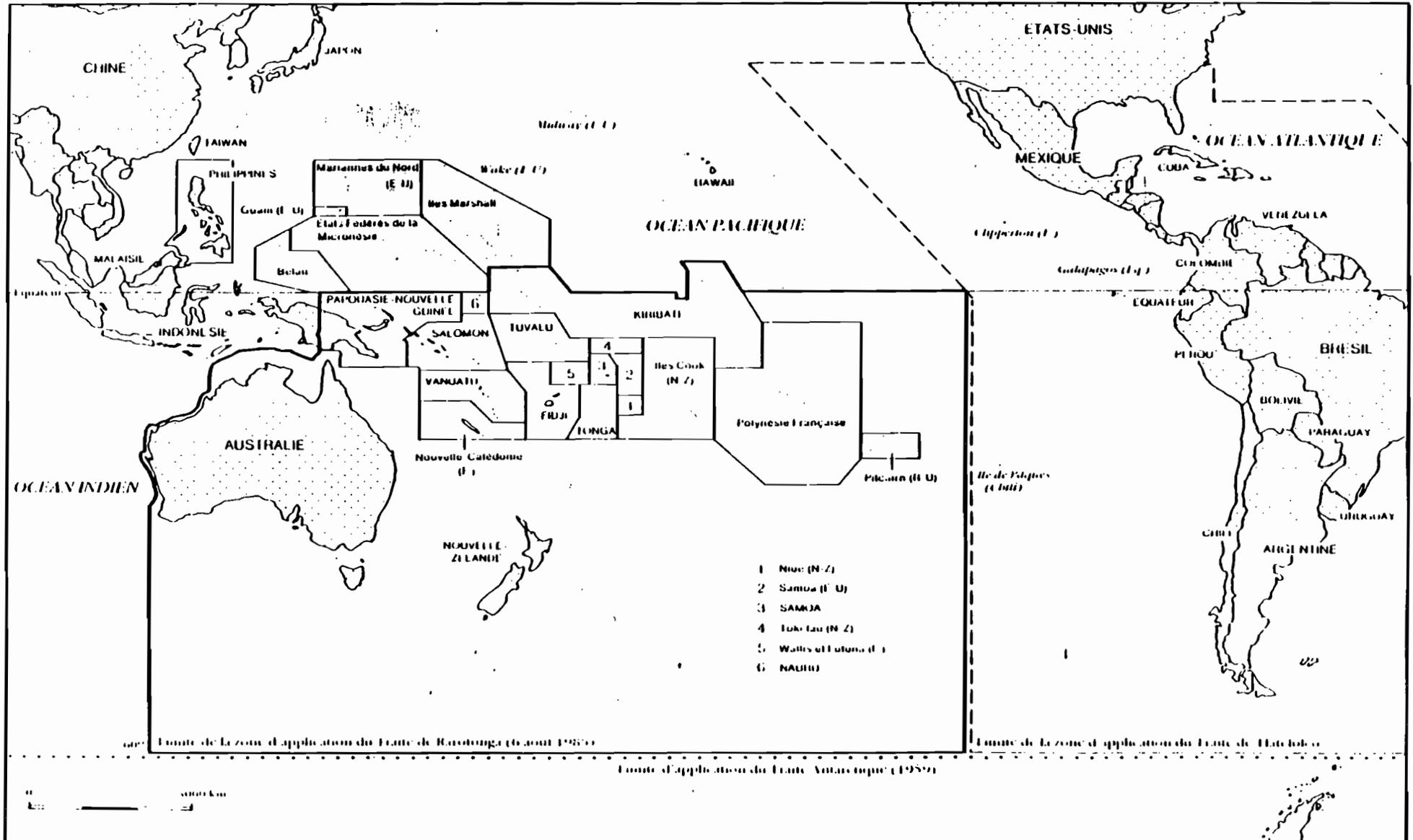
CARTE 29

Les zones d'influence australienne et néo-zélandaise
(source : Géostratégie du Pacifique - Couteau-Bégarie)



Les cadres institutionnels de la dénucléarisation en Océan Pacifique

(Source : Géostratégie du Pacifique - Couteau-Bégarie)



Cette île apparaît comme la seule position souveraine d'une puissance occidentale face à une Amérique latine à l'avenir incertain. En effet, le Nicaragua devenu communiste, les guerillas marxistes d'Amérique centrale et de Colombie, la dictature panaméenne hostile aux Américains, le Mexique secoué par ses contradictions internes et une crise économique et sociale de moins en moins supportée par la population, font de toute cette partie du continent américain une zone d'hostilité (Nicaragua) ou d'incertitude (tout le centre) pour l'Occident. Dès lors, l'île française de Clipperton apparaît comme la seule terre "occidentale" face à des rivages inquiétants, situés en bordure de routes maritimes empruntées par les usagers du canal de Panama. En conséquence, elle a pris une importance qu'elle n'avait jamais eue pour l'Occident en général et tout particulièrement pour les Etats-Unis d'Amérique, mais aussi pour la France et l'Europe occidentale en particulier. En effet, l'axe géostratégique Paris-Nouméa - dont les Antilles, Clipperton, la Polynésie française ainsi que Wallis-et-Futuna sont autant d'escales - permettra à la France (et indirectement à l'Europe occidentale) d'être présente dans le bassin du Pacifique devenu "un" nouveau centre du monde et destiné peut-être à en être le premier, voire le seul.

3.2. Un mouillage potentiel dans une immensité océanique

Le fait que l'atoll français de Clipperton soit, non seulement, la seule terre "occidentale" au large des côtes nord-pacifiques de l'Amérique latine, mais qu'elle offre de remarquables potentialités nautiques après aménagements, donne à cette île un intérêt particulier.

Son statut politique autant que ses potentialités nautiques en font un mouillage qui pourrait être recherché compte tenu de sa rareté dans une immensité océanique qui en est dépourvue. En effet, entre les côtes latino-américaines de l'Océan Pacifique nord et les terres émergées d'Océanie, il n'y a que les îles Guadalupe et Revilla Gigedo (Mexique), del Coco (Costa Rica), Malpelo (Colombie), l'archipel de Colon (Equateur) et l'atoll de Clipperton. Les îles citées ci-avant, comme cet atoll, sont distantes de 3 900 à 5 200 km des îles océaniques les plus proches (figure 1). Cependant, Clipperton, de toutes ces îles, est la seule à offrir d'éventuels mouillages sûrs et profonds (après percement de la couronne corallienne il est vrai). Pouvoir disposer de 1,4 km² de lagon d'une profondeur supérieur à 8 mètres (pour les seules fosses les plus accessibles, soit 7 fois la superficie du Vieux Port de Marseille) constitue un atout remarquable pour qui peut en disposer. Si cet atout a été remarqué, à ce jour il n'a pas été utilisé par la puissance souveraine.

3.3. Une sentinelle de routes maritimes vitales pour l'Occident

Compte tenu de sa situation géographique, l'île Clipperton est à proximité des routes maritimes empruntées par les marines "occidentales" ou transitant par le canal interocéanique de Panama (carte 31) (1).

Ce sont tout d'abord celles reliant les ports américains et canadiens du Pacifique à leurs homologues atlantiques. Elles passent entre l'île Clipperton et la côte mexicaine.

.../...

(1) - Carte extraite de "Géostratégie du Pacifique" par H. COUJTEAU-BEGARIE, p. 22

Ce sont aussi celles supportant le trafic entre le Japon et les ports de l'Atlantique, ainsi que celles reliant les îles Hawaï à Panama. Elles passent à mi-distance de Clipperton d'une part, des îles Revilla Gigedo et du Mexique d'autre part.

L'important flux d'échanges entre les ports pacifiques d'Amérique du Nord et ceux d'Amérique du Sud passe entre le Mexique et l'atoll de Clipperton.

Enfin, les lignes maritimes reliant la France métropolitaine à ses trois territoires d'outre-mer d'Océanie et l'ensemble de l'Europe occidentale au bassin du Pacifique via le canal de Panama passent à proximité de Clipperton. Cependant la ligne Panama - Polynésie française est la moins proche de l'atoll : 1 200 MN (soit aux approches de l'archipel de Colon).

C'est dire que l'atoll français de Clipperton se situe dans la zone maritime où se rencontrent les flux parmi les plus importants de l'Océan Pacifique.

Eu égard à ses caractéristiques politiques et géographiques, on comprend que l'île Clipperton puisse être considérée comme une éventuelle sentinelle de routes maritimes essentielles pour les pays du monde "occidental" en général et pour la France (et indirectement pour l'Europe occidentale) en particulier.

Cependant, jusqu'à ce jour, la marine de guerre française n'a fait que de brèves et rares escales dans les eaux territoriales de l'île Clipperton (tableau 19). Cet état de chose ne pourra pas se perpétuer sans risquer de remettre en cause la souveraineté française sur cette île. Faut-il rappeler que la nature a horreur du vide, du vide politique et militaire également ?

En fonction de l'évolution géopolitique du Mexique et de l'Amérique centrale, les Etats-Unis d'Amérique pourraient être amenés à faire pression sur la France pour qu'elle prenne sa part de responsabilités dans la sécurité de la zone économique de son île de Clipperton. Ou faudrait-il que le grand allié américain propose à la France, pour Clipperton, ce qu'il a proposé à la Grande-Bretagne (et obtenu d'elle) pour les îles Chagos en Océan Indien, pour que la France se décide à y assurer ses prérogatives de puissance souveraine ?

La protection de la richesse halieutique de la zone économique et la sécurité de la navigation maritime entre Panama et la Polynésie imposent la présence de bâtiments et d'avions de patrouille maritime de la marine nationale. Cette présence reconnue nécessaire actuellement deviendra impérative lorsque les potentialités nautiques de l'île seront exploitées. Il faut reconnaître que l'affectation de patrouilleurs de la marine nationale serait facilitée par l'existence d'un port-abri dans le lagon et d'infrastructures d'avitaillement. Il faut reconnaître aussi, en attendant un aéroport pour gros porteurs longs-courriers, qu'une piste sommaire (1) de 1 500 mètres dans la partie NO de l'île rendrait les plus grands services.

.../...

(1) - Une piste de corail nivelé et compacté, ou mieux revêtu de plaques perforées d'acier, d'une longueur maximum de 1 500 m pourrait être aménagée dans la partie NO de l'île à l'emplacement de la piste de corail nivelé réalisée par les Américains en 1945 et réutilisée par l'avion convertible "Catalina" de la Fondation Cousteau en 1980.

T A B L E A U 19

Manifestations de souveraineté française
à l'île Clipperton de 1858 à nos jours

DATES		Bâtiments ou représentants
17 novembre	1858	1 officier de la marine impériale à bord du navire marchand "L'Amiral"
24 novembre	1897	Cr. "Duguay-Trouin"
	1905	Cr. "Catinat"
2 décembre	1934	Cr. E. "Jeanne d'Arc"
26-27 janvier	1935	id
16-17 février	1945	1 officier de la marine nationale à bord du "Grand-Island"
29 juin	1947	A.E. "Normandie"
6 juin	1949	A.E. "L'Annamite"
23 avril	1951	"Commandant Charcot"
11 février	1952	Cr.E. "Jeanne d'Arc"
6 août	1953	"La Moqueuse"
23 août	1957	"Dumont d'Urville"
14 avril	1962	Cr. "de Grasse"
7 juin	1965	T.C.D. "Ouragan"
17 juillet	1965	A.E. "Doudart de Lagrée"
21 décembre	1965	P.H. "Jeanne d'Arc" et A.E. "Victor Schoelcher"
avril-juillet	1966	Mission "Bougainville"
21 décembre	1966	A.E. "Commandant Rivière"
avril-juillet	1967	Mission "Bougainville"
février	1968	P.H. "Jeanne d'Arc"
mai-juillet	1968	Mission "Bougainville"
mai-juillet	1969	Mission "Bougainville"
7 novembre	1974	T.C.D. "Orage"
2 septembre	1975	R.H.M. "Tenace"
5 septembre	1975	T.C.D. "Orage"
8 novembre	1975	id
5 avril	1977	P.H. "Jeanne d'Arc"
13 janvier	1979	B.D.C. "Dives"
22 mars	1979	P.H. "Jeanne d'Arc" et E.E. "Forbin"
3 juin	1981	A.E. "Protet"
24 janvier	1982	P.H. "Jeanne d'Arc" et A.E. "Doudard de Lagrée"
7 et 8 décembre	1982	T.C.D. "Orage" et B.S.R. "Chamois"
24 décembre	1982	P.H. "Jeanne d'Arc" et A.E. "Doudard de Lagrée"
27 août	1983	A.E. "E.V. Henry"
29 juin	1984	A.E. "E.V. Henry"
15 et 16 septembre	1984	T.C.D. "Orage"
17 juillet	1985	Aviso " Commandant Blaison"
26-28 septembre	1986	A.E. "Balny"
5 et 6 mars	1988	A.E. "E.V. Henry"

Elle permettrait l'accès de l'île aux avions de l'aéronavale de type AMD-BA "Gardian" (1) offrant la possibilité d'une surveillance parfaite de sa zone économique (2). Les "Gardian" basés en Polynésie pourraient alors rallier l'île Clipperton avec un ravitaillement en carburant à l'aérodrome de Nuku-Hiva aux Marquises (3). Mais pour être opérationnels dans la zone de l'île, il faudrait qu'ils y disposent d'infrastructures d'hébergement pour les équipages et de ravitaillement en carburant. L'acheminement de celui-ci, par voie maritime évidemment, ne poserait pas de problème dès lors qu'une passe entre l'océan et le lagon aurait été creusée.

3.4. Une escale aérienne potentielle sur l'axe géostratégique Paris-Nouméa

Compte tenu de sa situation et de ses caractéristiques géographiques d'une part et des performances des avions civils et militaires dont dispose (et disposera) la France d'autre part, l'île Clipperton pourrait constituer une escale aérienne privilégiée sur l'axe géostratégique Paris-Nouméa (carte 32).

Il faut remarquer que l'île Clipperton se situe presque à mi-distance de Paris (10 663 km) et de Nouméa (9 860 km) d'une part, des Antilles françaises (5 187 km pour Pointe-à-Pitre) et de Papeete (5 402 km) d'autre part (4).

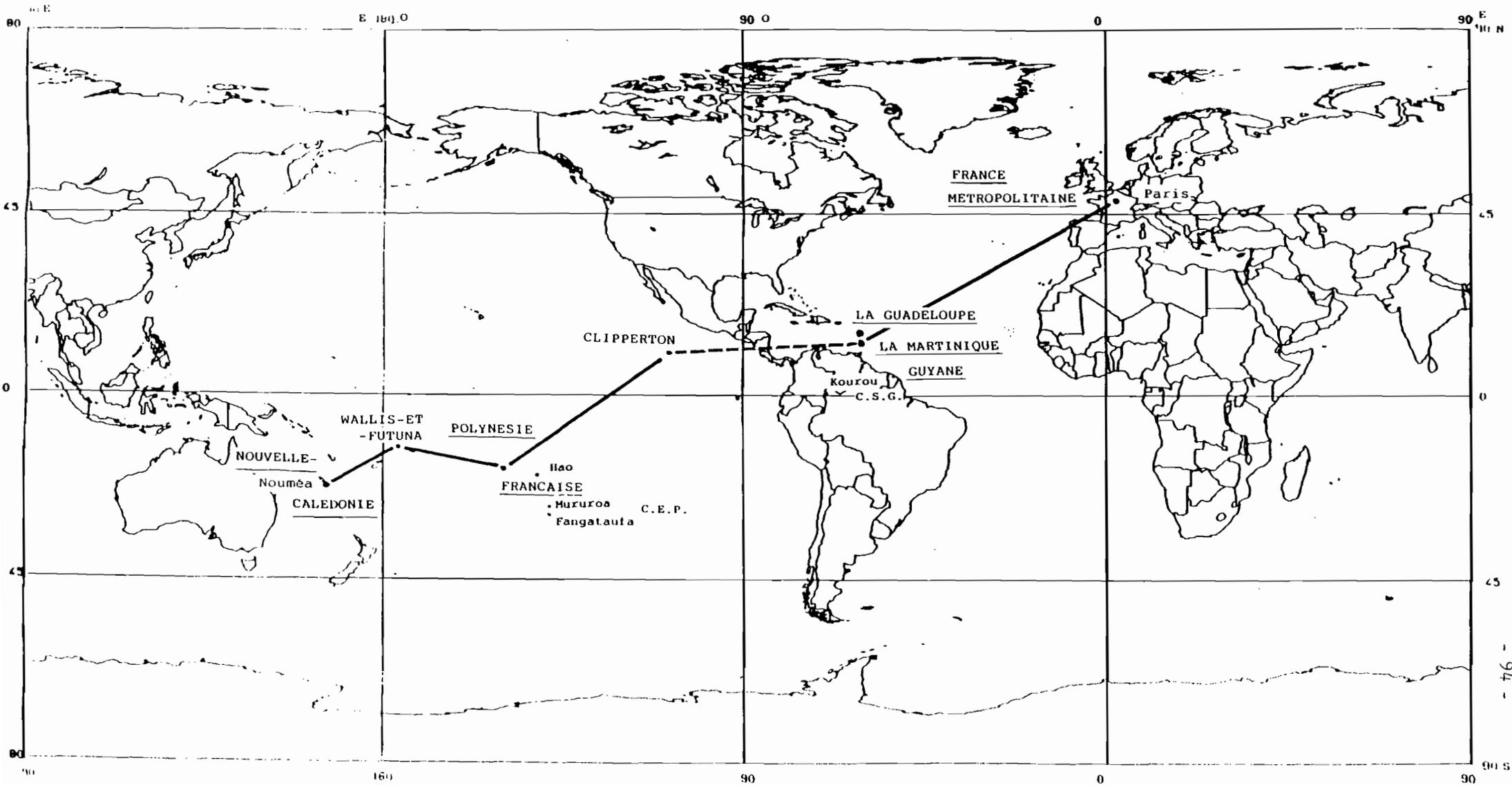
Une telle situation avait déjà retenu l'attention des milieux politiques et aéronautiques français avant la seconde guerre mondiale, après que l'arbitrage du roi d'Italie eut confirmé la souveraineté de la France sur l'île Clipperton. Ainsi avait été projetée la création d'une ligne aérienne à caractère impérial à l'aide d'avions et surtout d'hydravions longs-courriers : Paris-Marseille (en avion) - Casablanca - Dakar - Fort de France - Clipperton - Papeete - Nouméa - Saïgon - Pondichéry - Djibouti - Tunis - Marseille (en hydravion) - Paris (en avion) (carte 33).

.../...

-
- (1) - Avec le maximum de carburant et de munitions, le "Gardian" a besoin de 1 680 m au décollage. En version allégée (telle le "Gardian 2") une piste de 1 440 m suffit.
 - (2) - Le "Gardian", issu de la famille des "Mystère-Falcon 20", est le premier avion à réaction spécialement conçu pour la surveillance à moyenne distance dans la zone des 200 MN.
 - En mission de recherche et de sauvetage à 150 MN de sa base, le "Gardian" peut voler 4h20mn à 407 km/h à 610 m d'altitude
 - En mission de surveillance du trafic maritime ou de protection de l'environnement marin, le "Gardian" peut voler 5h25mn, à 538 km/h, à 4 572 m d'altitude.
 - (3) - Clipperton se trouve à 2 149 MN (3 980 km) de Nuku-Hiva et le "Gardian" peut franchir 2 425 MN (4 990 km) avec réserves de carburant (5 % du carburant total + 30 minutes de vol au niveau de la mer).
 - (4) - Clipperton - Hao : 4 693 km. Clipperton - île de Nuku-Hiva (aux Marquises) : 3 980 km seulement, mais cette île contrairement aux autres sites énumérés n'est pas équipée pour recevoir les avions gros porteurs longs-courriers à réaction.
 - (5) - A partir de mai 1989, "Air France" réactivera sa ligne Papeete-Tokyo (qu'elle exploita de 1973 à 1977 en "Boeing 707" avec prolongement sur Lima). Elle disposera, de ce fait, d'une ligne faisant le tour de la Terre, une fois par semaine dans chaque sens, en "Boeing 747" : Paris - Moscou - Tokyo - Papeete - Los Angeles - Paris. Mais il ne s'agira pas d'une ligne exclusivement française (carte 34).

CARTE 32

L'AXE GEOSTRATEGIQUE PARIS-NOUMEA

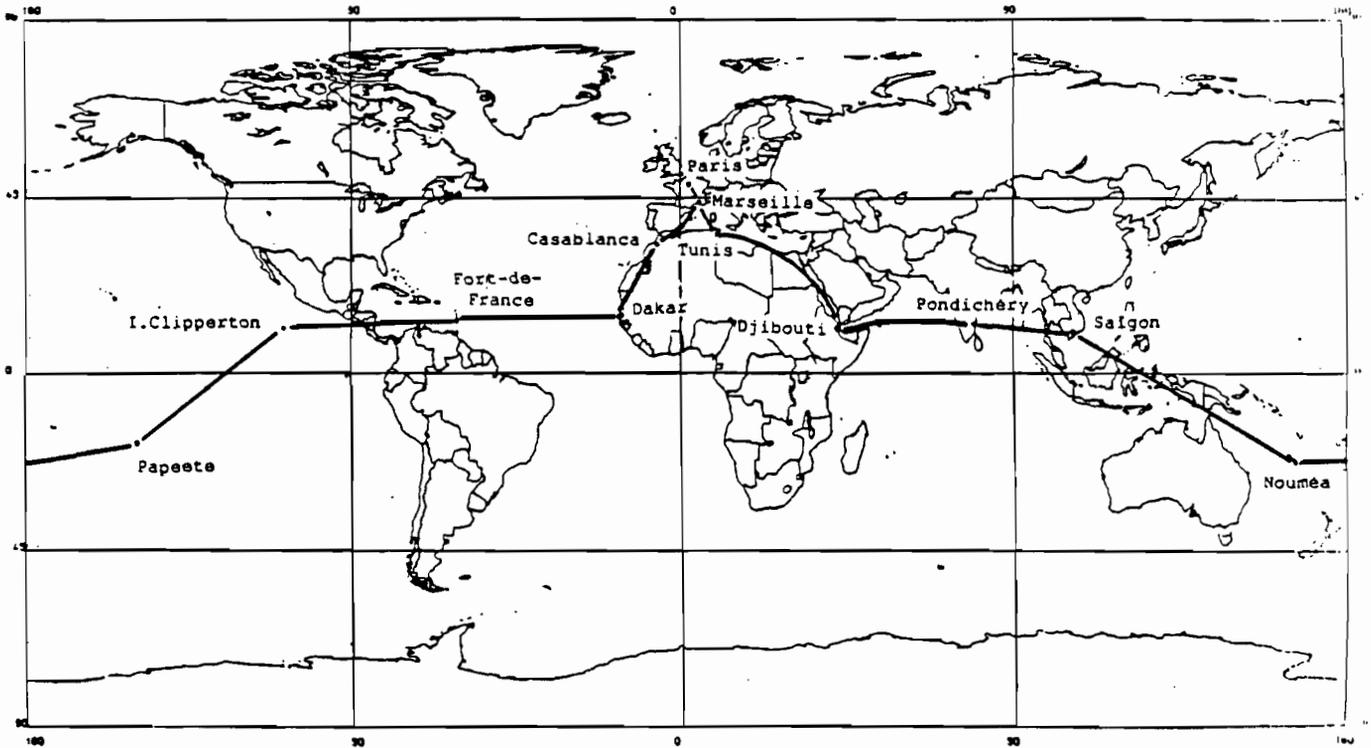


LA MARTINIQUE territoire disposant d'aérodrome(s) accessible(s)
aux gros porteurs longs-courriers (B 747, DC 10)

——— continuité territoriale
- - - - - discontinuité territoriale

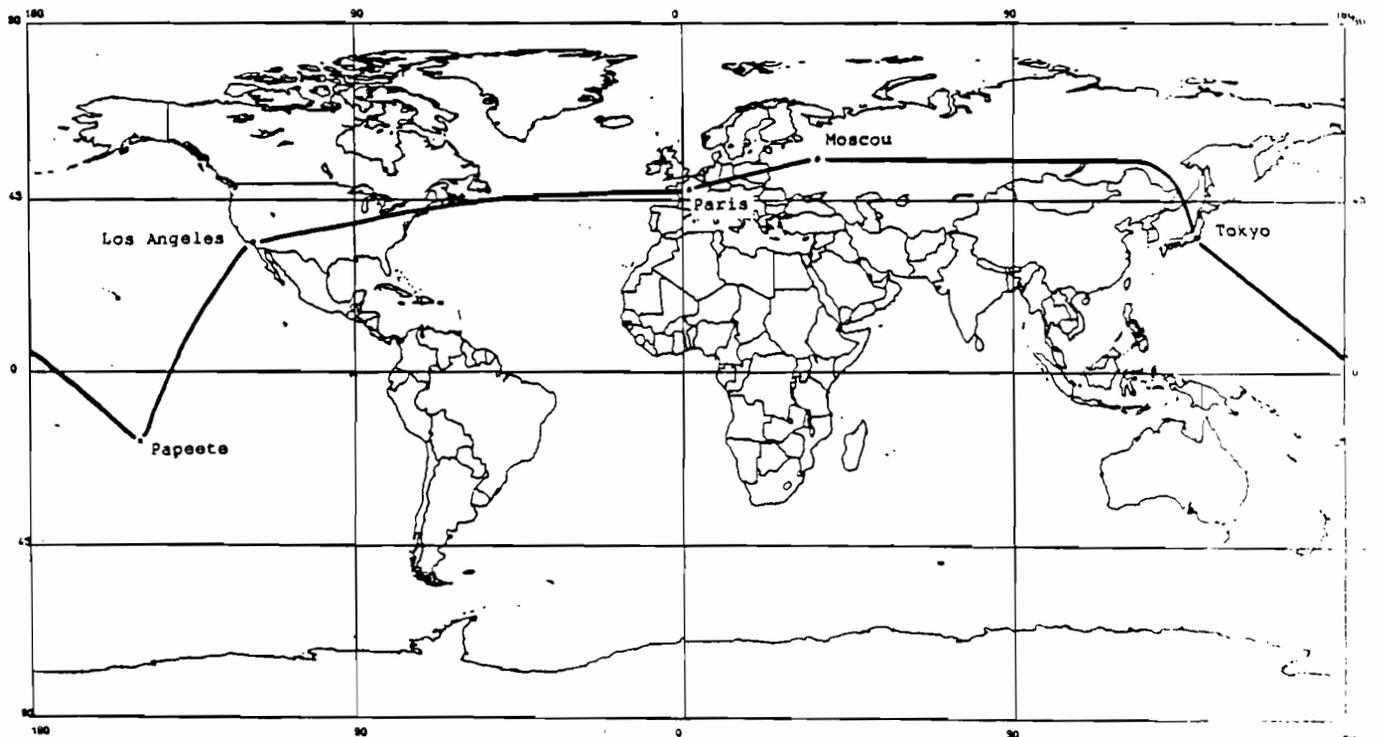
CARTE 33

Le projet de ligne aérienne impériale circum-terrestre^C
des années 30, via Clipperton



CARTE 34

La future ligne aérienne circum-terrestre d'Air France en 1989



L'atoll Clipperton permettrait d'aménager un aérodrome pour avions lourds et longs-courriers. Les terres émergées de la couronne corallienne sont disposées de telle sorte que d'importants travaux de dragage et de remblaiement seraient à exécuter. En effet, la ou les pistes devront être partiellement conquises sur le lagon pour atteindre la longueur requise (1). Trois sites susceptibles de recevoir une piste de 3 000 m ou plus sont à retenir (carte 35).

La partie septentrionale de l'atoll est la seule qui offre une côte approximativement rectiligne. Elle permettrait la construction d'une piste ONO-ESE de 3 150 m, sans empiètement sur l'espace marin et avec un minimum de comblement, côté lagon. Mais ce site aurait deux inconvénients : la piste ne serait pas assez longue sans endiguements en eau marine profonde et le creusement de la passe projetée sur cette côte pour faire communiquer océan et lagon serait reporter ailleurs. Ce site n'est donc pas à retenir.

La partie méridionale de l'atoll serait susceptible de permettre la construction d'une piste de 3 700 m (prolongements de roulement compris), orientée NO-SE, ce qui est un avantage eu égard aux vents (tableau 3). Elle aurait l'inconvénient d'être conquise, sur sa plus grande longueur, sur les récifs morts du lagon.

Enfin, l'aménagement d'une piste de 3 550 m (prolongement de roulement compris) orientée NE-SO, serait réalisable en prenant appui sur le Grand Récif et autres récifs morts de lagon d'une part et sur deux digues en mer d'autre part. Cette réalisation serait la plus onéreuse, certes, mais elle offrirait des avantages. Cette piste serait la plus utilisée compte tenu de la fréquence des vents (tableau 3). De plus, elle constituerait, dans sa partie nord une digue protectrice de l'entrée de la passe contre les vents d'E et de SE. Enfin, même les écologistes y trouveraient leur compte puisque toute la partie du lagon, située à l'est de cette éventuelle piste, demeurerait fermée.

Les sites "2" et "3" seraient donc les seuls à retenir et à équiper pour faire de l'île Clipperton une escale aérienne ouverte aux gros porteurs longs-courriers. Ce serait un atout pour la France, et indirectement pour l'Europe occidentale, ainsi que vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique.

3.5. Un site privilégié d'observation satellitaire pour la France et l'Europe occidentale

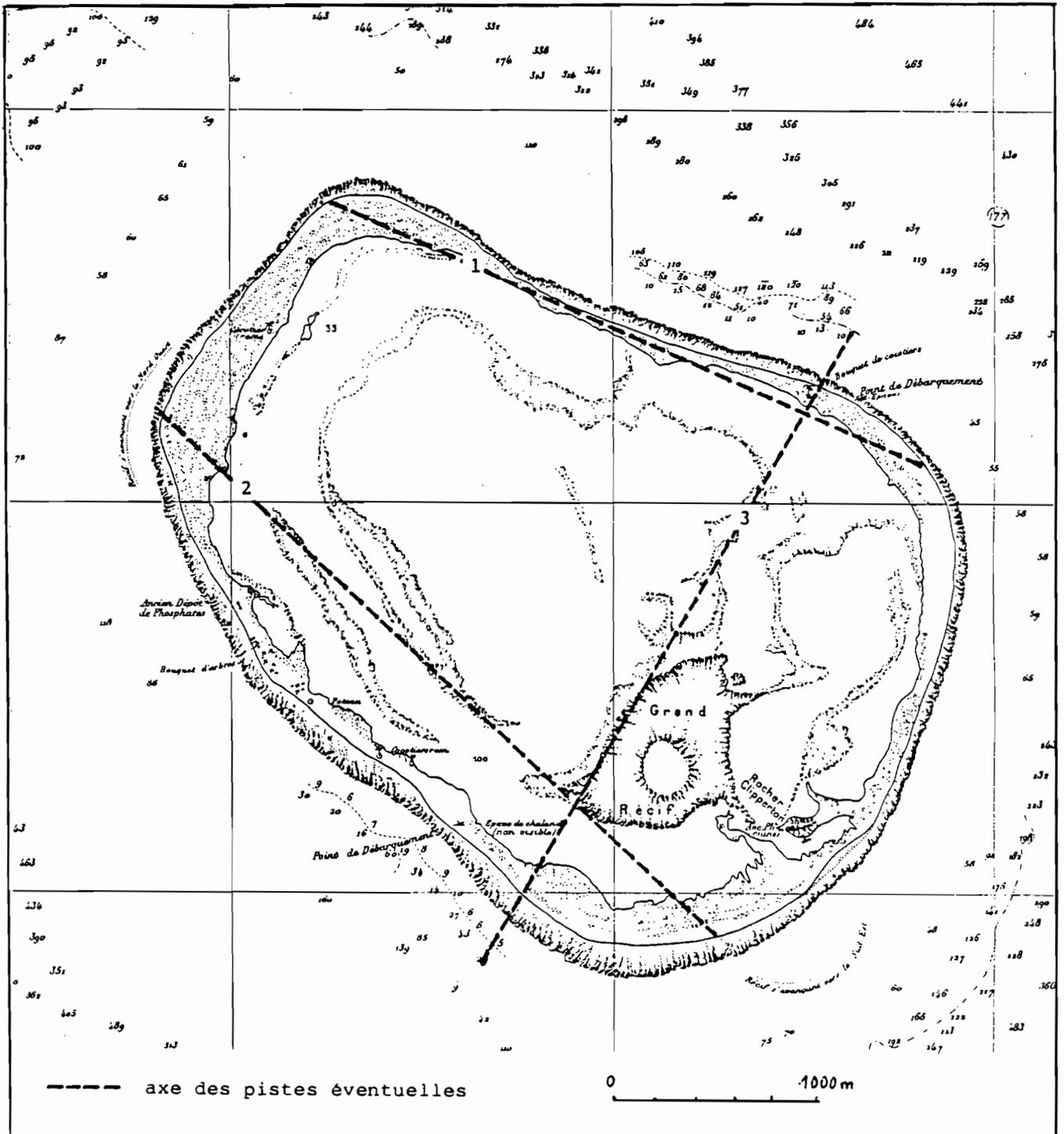
L'île Clipperton, compte tenu de sa situation géographique, constitue un site potentiel d'observation privilégié des satellites lancés depuis le champ de tir spatial dont disposent le centre national d'études spatiales français et l'agence spatiale européenne à Kourou, en Guyane française. Site privilégié, elle l'est pour des raisons aussi bien techniques que politiques.

.../...

(1) - Eu égard à l'altitude de la piste (+ 5 m) et à la température de l'air (de 24 à 31°), il faudrait une piste de 3 450 m (prolongements de roulement non compris) pour qu'un avion de type "Boeing 747" puisse décoller à pleine charge avec le maximum de réserves de carburant.

CARTE 35

Les sites potentiels d'implantation
d'un aérodrôme à l'île Clipperton



Les raisons techniques. Une station de poursuite satellitaire qui y serait basée serait capable d'observer tous ces satellites, qu'ils soient à orbite polaire ou géostationnaires, lors de leur mise à porte (1).

Les raisons politiques. L'île Clipperton étant terre de souveraineté française, toute station de poursuite satellitaire qui y serait installée serait à l'abri de toute pression politique étrangère et constituerait une des composante d'un réseau circum-terrestre réalisable grâce à d'autres terres françaises d'outre-mer. Ainsi la France serait-elle assurée de pouvoir placer sur orbite en 1993 son premier satellite militaire d'observation et de mesures de type "Hélios", sans avoir à dépendre des prestations de service des agences spatiales étrangères fussent-elles de pays alliés ou amis (2).

L'observation des satellites à orbite polaire

L'exemple type est fourni par la famille des satellites pour l'observation de la Terre : "S.P.O.T."

La zone de visibilité de "S.P.O.T." à partir d'une station de contrôle sise à Clipperton permettrait d'observer ce satellite pendant 11 mn : 10 mn en fin de la 2ème orbite et 1 mn au début de la 3ème, ainsi que 7 mn en fin de 3ème (2) (carte 36).

L'observation des satellites géostationnaires

Parmi les stations de poursuite satellitaire appartenant au C.N.E.S. ou connectées avec son réseau et les sites ultra-marins français susceptibles d'être équipés, Clipperton occupe une place de choix (tableau 20 et carte 37).

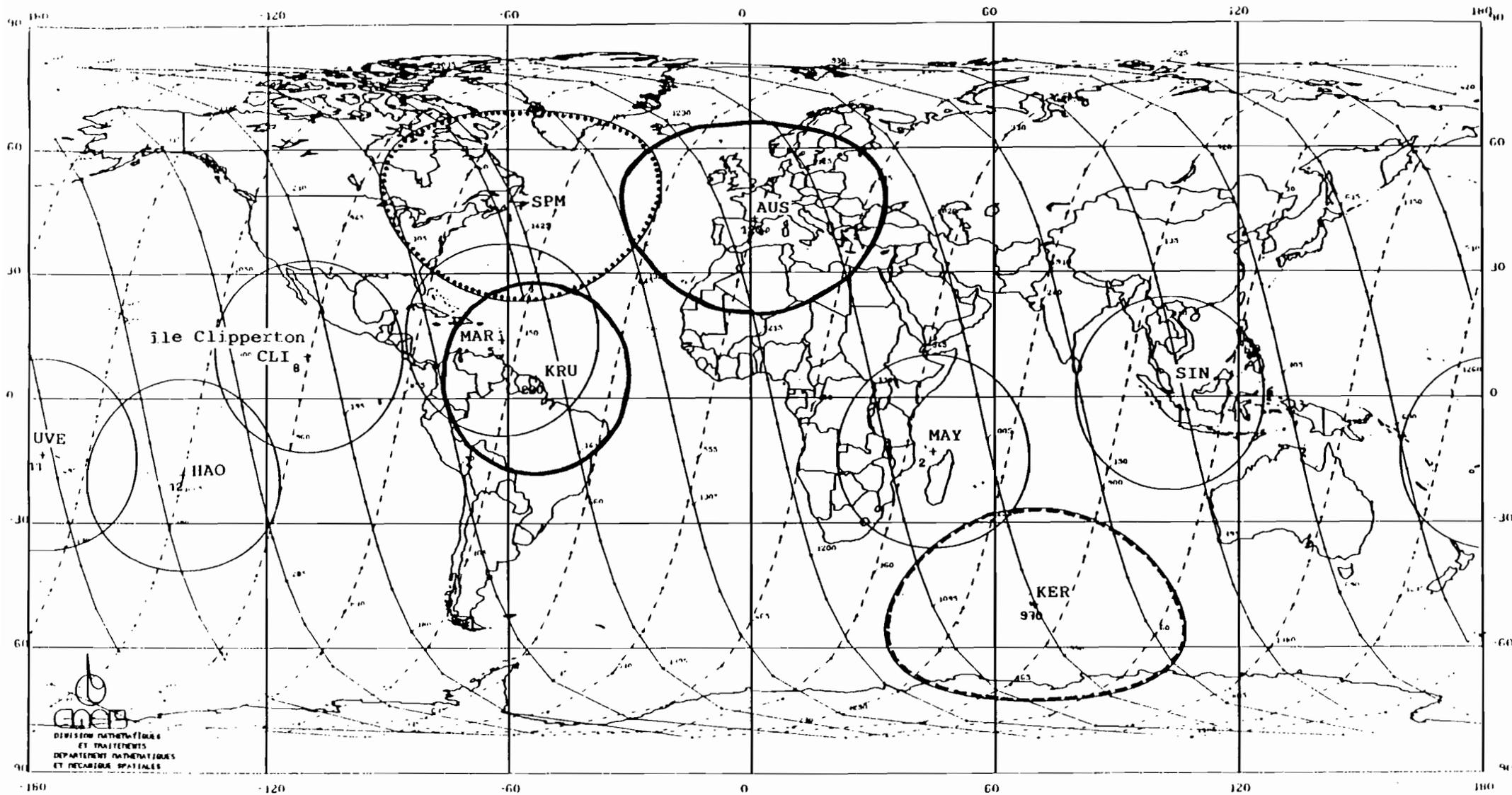
Sa faible latitude (10°18'N) lui offre une grande capacité d'observation en longitude sur l'équateur : de 177°E à 33° O, soit 153°.

.../...

-
- (1) - Rappelons qu'il est nécessaire de pouvoir observer un satellite à orbite polaire impérativement sur sa première orbite et de préférence sur les deux suivantes d'une part, et un satellite géostationnaire lors de ses cinq premiers apogées, voire sur les suivants d'autre part.
 - (2) - Voir "L'outre-mer français : segment sol des politiques spatiales française et ouest-européenne", VIII + 95 p., 19 tableaux, 17 figures, 10 cartes, S.G.D.N., janvier 1988.
 - (3) - de Ho + 193 mn) Ho + 204 mn
de Ho + 296 mn à Ho + 303 mn
Ho étant considéré ici comme le moment de séparation du satellite de la fusée "Ariane"

CARTE 35

Le réseau circum-terrestre de stations d'observation satellitaire du C.N.E.S. à partir de sites ou de navires français. Son application au satellite "S.P.O.T.-1" pendant sa première journée.



- 
station en activité
- 
station en construction
- 
station projetée puis abandonnée
- 
site étudié

T A B L E A U 20

Visibilité, à 1° près, pour 5° de site, de l'orbite de transfert des satellites géostationnaires à partir de stations et de sites français (ou étrangers associés au réseau 2 GHz du C.N.E.S.)

Stations et sites		Visibilité de l'orbite géostationnaire	
SIN	Singapour (1)	de 28° E	à 180° E
(XIA)	(Xian) (2)	de 34° E	à 178° O
NOU	Nouméa	de 91° E	à 119° O
UVE	Uvéa	de 108° E	à 100° O
HAO	Hao	de 144° E	à 66° O
NUK	Nukuhiva	de 143° E	à 65° O
MAN	Mangareva	de 150° E	à 60° O
CLI	Clipperton	de 177° E	à 33° O
MAR	La Martinique	de 137° O	à 15° E
SPM	Saint-Pierre	de 126° O	à 14° E
KRU	<u>Kourou</u>	de 129° O	à 23° E
AUS	<u>Aussaguel</u>	de 70° O	à 72° E
(HBK)	(<u>Hartebeesthoek</u>) (3)	de 47° O	à 103° E
EUR	Europa	de 35° O	à 115° E
MAY	Mayotte	de 31° O	à 121° E
CRO	Crozet	de 18° O	à 122° E
REU	La Réunion	de 20° O	à 130° E
KER	Kerguelen	de 0°	à 140° E
AMS	Amsterdam	de 4° E	à 150° E
ADL	Terre Adélie	de 86° E	à 166° O

Sources chiffrées : "C.N.E.S."

(1) Station à bord d'un navire français

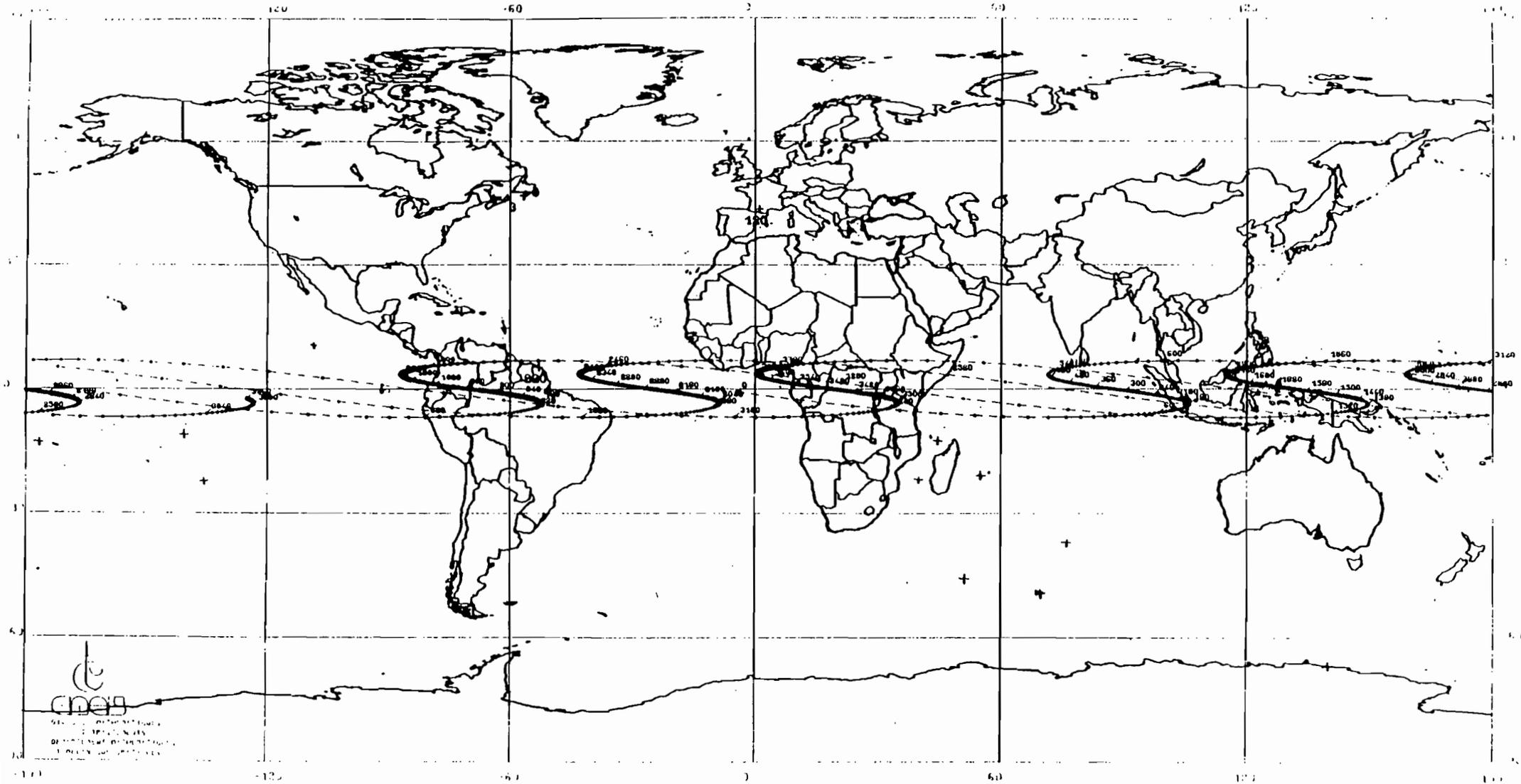
(2) Station chinoise qui devrait être connectée avec le réseau "2 GHz" du "C.N.E.S."

(3) Station du "C.N.E.S." en Afrique du Sud.

Kourou : station en activité

Saint-Pierre : station en projet

Hao : site étudié



CARTE 37: Les traces des apogées des 6 premières orbites de transfert d'un satellite géostationnaire lancé de Kourou (source C.N.E.S.)

En prenant en considération la longitude des apogées des dix premières orbites de transfert des différents types de lanceurs de la famille "Ariane" : "Ariane 40", "Ariane 5 L 4" et "Ariane 5 H 10" (en version "Hermès") (tableau 21), on constate que Clipperton en permettrait des observations intéressantes (figures XIII, XIV et XV) :

- apogées 2, 5 et 7 pour "Ariane 40",
- apogées 2, 4, 7 et 9 pour "Ariane 5 L 4",
- apogées 2, 7 et 9 pour "Ariane 5 H 10".

De telles capacités d'observations sont d'autant plus intéressantes qu'elles concernent les modèles de fusées mis en exploitation récemment ("Ariane 4" et dérivés) et ceux plus puissants et évolués destinés à la décennie 90 ("Ariane 5" et dérivés).

TABLEAU 21

**Longitude des apogées des dix premières orbites de transfert
selon les modèles de la fusée "Ariane"**

Apogées	Longitude des apogées		
	"Ariane 40"	"Ariane 5 L 4" (*)	"Ariane 5 H 10" (*)
1	92° E	64° E	90° E
2	66° O	96° O	69° O
3	136° E	104° E	132° E
4	22° O	56° O	27° O
5	180° E	144° E	174° E
6	22° E	16° E	15° E
7	135° O	176° O	144° O
8	67° E	24° E	57° E
9	91° E	136° O	103° O
10	11° E	64° E	98° E

(*) - Ces chiffres sont à considérer comme hypothèses de travail, car le choix des orbites des divers modèles d'"Ariane 5" n'est pas encore arrêté.

.../...

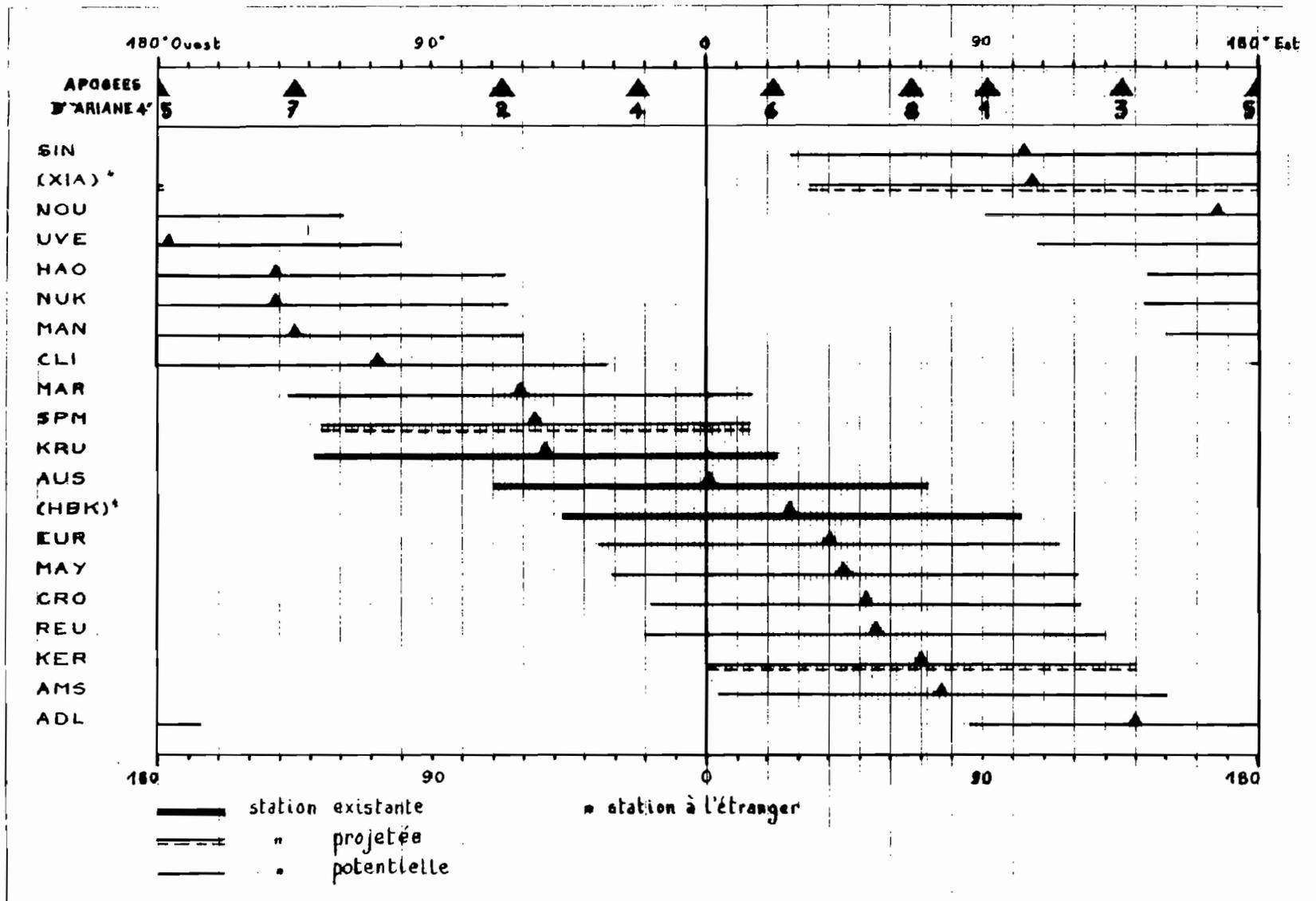


Figure XIII - Visibilité (à 1° près) des satellites géostationnaires, à 5° de site, pour les stations du "C.N.E.S." et des sites ultra-marins français, et longitude des huit premiers apogées d'"Ariane 4".

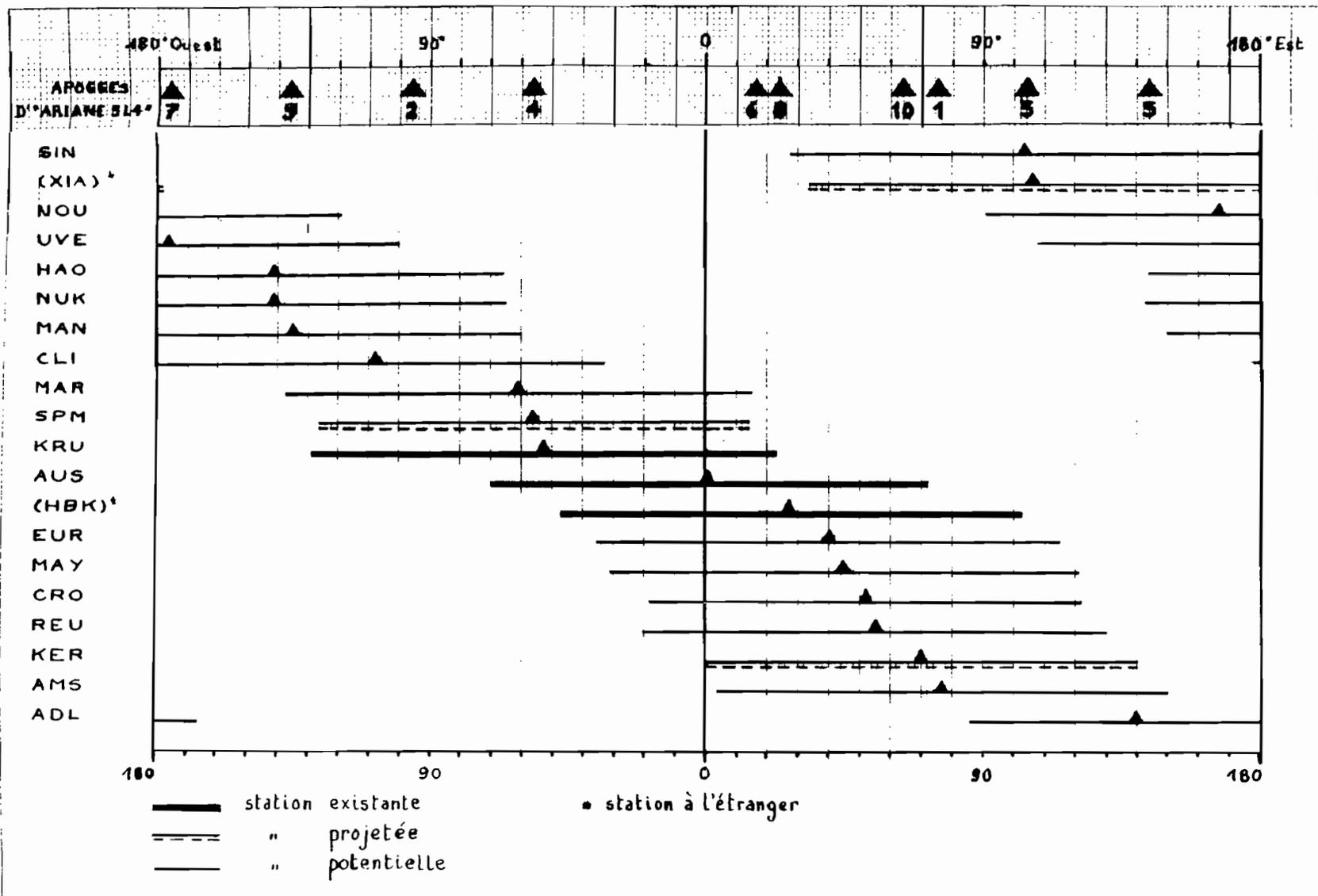


Figure XIV - Visibilité (à 1° près) des satellites géostationnaires, à 5° de site, pour les stations du "C.N.E.S." et des sites ultra-marins français, et longitude des dix premiers apogées d'"Ariane-5L4".

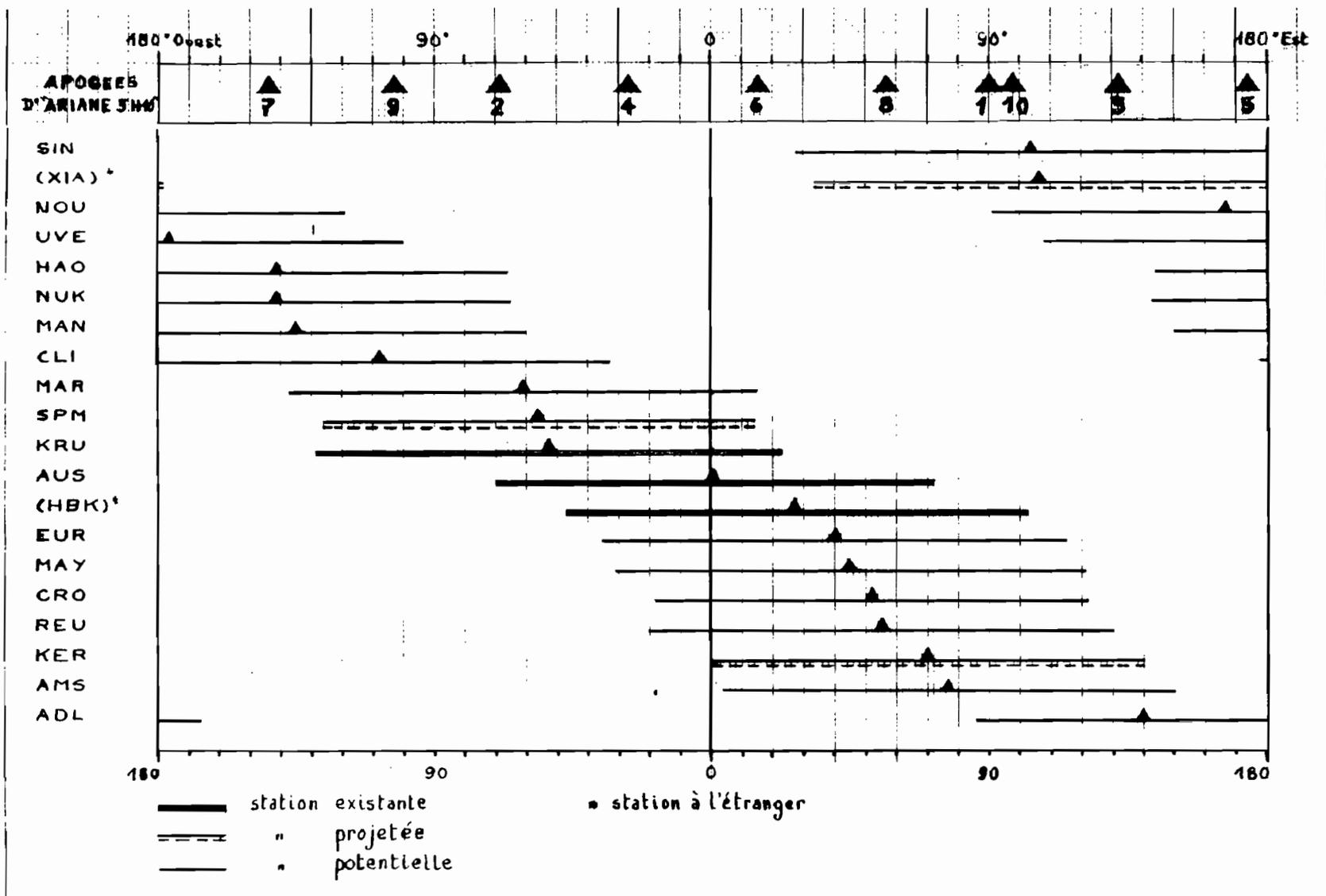


Figure XV - Visibilité (à 5° près) des satellites géostationnaires, à 5° de site, pour les stations du "C.N.E.S." et des sites ultra-marins français, et longitude des dix premiers apogées d'"Ariane -5H10".

Clipperton et les projets de satellites de mesures géodésiques

Clipperton est concerné par le programme franco-américain "TOPEX-POSEIDON" par C.N.E.S. et N.A.S.A. interposés. Il s'agit d'un projet ayant pour but de mettre sur orbite polaire un satellite destiné à effectuer des mesures altimétriques (pour déterminer la hauteur des vagues) et géodésiques (pour appréhender exactement la dérive des continents), mesures ultra-précises de l'ordre du centimètre. Une cinquantaine de sites pour l'implantation de balises fixes ont été sélectionnés de par le monde, dont celui de Clipperton. Bien que le lancement de ce satellite ait été prévu pour 1992-93, ce programme semble actuellement au point mort.

En attendant, le programme "DORIS" est mené à bien. Il concerne le lancement, en 1990 (en même temps que "S.P.O.T. 2"), d'un satellite à orbite polaire destiné à effectuer des mesures altimétriques et géodésiques de l'ordre du décimètre. Dans le cadre de ce programme, Clipperton pourrait abriter une balise fixe.

CONCLUSION

L'atoll de Clipperton - partie la plus infime et la plus isolée du domaine français de l'Océan Pacifique - constitue la seule terre française (et ouest-européenne) du Pacifique nord. Longtemps délaissée par la puissance souveraine, elle pourrait être source d'activités économiques et de profits pour la France, grâce à l'exploitation des ressources naturelles de son environnement marin, rendue possible par l'aménagement d'infrastructures qui, en valorisant sa situation géographique, lui assurerait, en plus, une importance de premier ordre sur l'axe géostratégique Paris-Nouméa (via les Antilles françaises, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna). Pour lui donner de telles fonctions, l'intervention des pouvoirs publics français paraît inévitable dans deux domaines essentiels : juridique et financier. Premièrement, il conviendrait de réaffirmer la souveraineté de la France : psychologiquement en francisant à nouveau la toponymie et institutionnellement en lui attribuant enfin un statut nettement défini. Deuxièmement, un programme d'investigations scientifiques, complétant celles déjà réalisées, s'avère indispensable. Enfin, troisièmement, l'aménagement d'infrastructures (mouillage, aérodrome, base-vie) constitue la condition sine qua non de toute activité économique reposant sur l'exploitation des ressources naturelles marines (thons, nodules polymétalliques) et sur sa situation géographique (escale aérienne, station de poursuite satellitaire).

1 - La réaffirmation de la souveraineté française pourrait comporter deux séries de mesures politiques, l'une à finalité psychologique, l'autre à caractère juridique.

Psychologique. Il apparaît souhaitable de renoncer à l'usage de l'appellation anglophone que la France a eu la faiblesse de laisser imposer, par un usage sans fondement, durant le XIX^{ème} siècle. En conséquence, pourrait-être officiellement décrété le retour à la toponymie française, celle que les découvreurs de cet atoll lui attribuèrent en 1711 : "île de la Passion". Ce serait un façon, comme une autre, d'honorer la mémoire des marins français qui contribuèrent à l'exploration de l'Océan Pacifique au cours du XVIII^{ème} siècle.

Juridique. Il serait utile d'attribuer à cette terre de souveraineté française un statut enfin défini. Qu'elle soit classée dans le domaine public de l'Etat constitue une décision intéressante, mais pour le moins insuffisante. Aussi serait-il opportun que le législateur l'érige en "collectivité territoriale de droit commun", administrée directement par le ministre des départements et territoires d'outre-mer tant qu'elle ne sera pas habitée par des résidents permanents. Les lois de la république pourraient ainsi y être appliquées et le franc français métropolitain y avoir cours légal. Un vide juridique serait alors comblé qui faciliterait l'implantation de toute activité humaine sur cette île française.

.../...

2 - Un programme d'investigations scientifiques s'impose avant tout aménagement. Il devrait comprendre :

- la topographie précise de l'atoll (par l'institut géographique national),
- l'hypsométrie fine du lagon et des eaux océaniques aux abords immédiats (par le service hydrographique et océanographique de la marine nationale),
- l'analyse géotechnique du substratum de la couronne corallienne et des récifs morts du lagon (à effectuer par le bureau de recherches géologiques et minières),
- l'étude bio-chimique des eaux du lagon avant le percement de l'atoll (à réaliser par le bureau de recherches géologiques et minières),
- l'exploration de la richesse halieutique de la zone économique des 200 milles nautiques, voire la participation de la France à toute campagne identique dans la pêcherie du thon du Pacifique tropical oriental (recherches à faire exécuter par l'institut français de recherches et d'exploitation de la mer : "IFREMER" et l'institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération : "ORSTOM"),
- enfin, l'étude du climat de l'île, grâce à l'installation d'une station météorologique automatique complète (dont la responsabilité reviendrait à la direction de la météorologie nationale).

3 - L'aménagement d'infrastructures de base, qui sont les manifestations de la souveraineté, ne peut être laissé par l'Etat à une personne physique ou morale. Le temps n'est plus aux sociétés concessionnaires comme on en connut à l'époque des empires coloniaux. Aussi, de nos jours, quand l'Etat refuse de s'engager financièrement dans l'une de ses terres ultra-marines, une telle attitude n'inspire que défiance aux investisseurs privés. C'est précisément ce qui s'est passé pour Clipperton de 1982 à 1988. L'attribution de l'île en concession à la S.E.D.E.I.C. a été un échec. C'est dommage pour cette position française, mais cette expérience malheureuse, unique à notre époque, devrait servir de leçon aux responsables gouvernementaux. Il convient donc de considérer que la souveraineté de la France sur l'île Clipperton ne saurait être déléguée sans risque de démembrement de l'Etat, que c'est à celui-ci de l'assurer dans toute sa plénitude sinon d'accepter de la voir contester par des Etats plus entreprenants et risquer de la perdre.

Au terme de cette étude, il est permis d'avancer que l'île Clipperton, avec des infrastructures adéquates, pourrait abriter des activités économiques sur l'île et en favoriser d'autres dans les eaux océaniques qui l'entourent.

Dans l'île, ce sont les activités commerciales liées à la création d'un mouillage, d'une base d'avitaillement, d'une escale aérienne et d'une station satellitaire.

.../...

Autour de l'île, la pêche au thon dans la zone économique des 200 milles nautiques (8 800 tonnes de prises étrangères illégales par an en moyenne au cours des 20 dernières années) et dans les eaux internationales d'une part, ainsi que les campagnes de recherches sur les permis d'exploration de nodules polymétalliques (susceptibles d'être convertis en permis d'exploitation) attribués par la "commission préparatoire de l'autorité internationale des fonds marins" d'autre part, consitueraient les deux autres secteurs d'activités à prévoir.

Pour permettre la création de telles activités, les pouvoirs publics devront définir un plan de développement comportant les opérations suivantes :

- le creusement d'une passe entre océan et lagon et d'un chenal intra-lagunaire de 12 m de profondeur afin de rendre accessibles les zones les plus profondes du lagon à tous les bâtiments de la marine nationale,
- l'aménagement d'un aéroport pour gros porteurs longs-courriers à réaction de préférence (1) permettrait la relève des personnels de l'île, des équipages des thoniers et de l'éventuelle station de poursuite satellitaire, mais aussi l'accès des avions de patrouille maritime de l'aéronavale française et pourrait constituer par ailleurs une escale aérienne à mi-parcours entre les Antilles françaises et la Polynésie française ou entre Paris et Nouméa (2).

Il est évident que les investissements publics nécessaires à la réalisation de ce plan d'aménagements pourraient paraître élevés, voire prohibitifs, s'ils ne devaient concerner qu'un de ses trois volets : scientifique, économique ou stratégique. Mais compte tenu que les infrastructures proposées serviront aussi bien à l'exploration des nodules dans les permis miniers qu'à la pêche, à l'avitaillement, au C.N.E.S. et aux armées, il est donc permis d'affirmer que l'Etat en s'engageant financièrement de la sorte ferait d'une pierre plusieurs coups.

La possibilité d'établir à Clipperton de telles infrastructures (nécessaires à l'exploitation par la France des richesses naturelles de son environnement marin et de sa situation) fait de cette île un site privilégié pour le contrôle de routes maritimes et aériennes vitales pour les pays du monde libre et pour l'observation de satellites à orbites polaires lancés depuis Kourou. La réalisation d'un tel plan de développement de l'île Clipperton - redevenu île de la Passion - dans un cadre juridique clairement défini, permettrait à la France, dans cette partie du Pacifique nord tropical, de jouer un rôle scientifique, économique et militaire. La France serait ainsi à même d'y exercer sa souveraineté au mieux de ses intérêts et de ceux de l'Europe occidentale. Elle apporterait la preuve, une fois de plus, que l'outre-mer français est non seulement une chance pour elle même, mais aussi pour ses partenaires de la Communauté européenne.

(1) - Sinon, un ensemble de deux pistes à revêtement de plaques perforées d'acier de 1 500 m de long serait à prévoir dans la partie NO de l'île, l'une SO-NE à l'emplacement de celle aménagée par les Américains en 1945, l'autre NO-SE, pour recevoir les longs-courriers légers de type "Mystère-Falcon 50".

(2) - Quand un "Concorde" d'Air France doit relier Paris à Papeete, Hao ou Nouméa, il n'aurait plus à faire d'escales à Cayenne et en terre étrangère à Lima.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- ARNAUD DE GUZMAN Maria-Teresa
 - "La tragedia de Clipperton (La isla de la passion)**
1982, 201 p., Arguz, Mexico, (en espagnol)

- Académie des sciences d'outre-mer (A.S.O.M.)
 - "Outre-mer français et exploitation des océans"**
1981, 204 p., annexes, bibliographie, A.S.O.M. et O.R.S.T.O.M., Paris

- BELCHER Edward
 - "Narrative of a voyage round the world, performed in Her Majesty's ship
"Sulphur" during the years 1836-1842"**
1843, 387 p. + 474 p., Londres

- BERANGER Jean-Pierre
 - "Collection de tous les voyages faits autour du monde par les différentes nations de l'Europe"

- BOURROUILH-LE JAN F., CARSIN J-L , NIAUSSAT P-M, THOMMERE Y.
 - "Sédimentation phosphatée actuelle dans le lagon confiné de l'île Clipperton"
Sciences géologiques, mémoire n°77, 1985, pp. 109-124, Strasbourg

- ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS
 - "Le grand atlas de la mer"**
1983, 320 p., Encyclopaedia Universalis et Albin Michel, Paris

- de GAULLE Charles
 - " Mémoires de guerre"**
1968 et 1969, 646 + 684 + 630 p., Club français du livre, Paris

- GOUJON Michel
 - "Les ressources thonières de Clipperton. Analyse et réflexions"
1988, 69 p., mémoire de diplôme E.N.S.A. de Rennes

.../...

- GOUVERNEMENT FRANCAIS

"Mémoire défensif présenté par le gouvernement de la République française dans le litige relatif à la souveraineté de l'île Clipperton soumis à la décision arbitrale de S.M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, en exécution de la convention entre la France et le Mexique du 2 mars 1909"

Imprimerie nationale, Paris, 503 p., 1912

- NIAUSSAT Pierre-Marie

"L'atoll et le lagon de Clipperton" (2ème édition)

1986, 189 p., 23 figures, index, bibliographie, A.S.O.M. et Institut du Pacifique, Paris.

(Ouvrage scientifique de base comportant une importante bibliographie de tous les travaux scientifiques réalisés sur ce sujet)

- OBERMULLER A.G.

"Contribution à l'étude géologique et minérale de l'île Clipperton"
Inspection générale des mines et de la géologie, 1959, pp. 45-60

- SACHET Marie-Hélène

"Histoire de l'île Clipperton"

Cahiers du Pacifique, n°2, juin 1960, pp. 3-32, Paris
(article doté d'une importante bibliographie)

"Monographie physique et biologique de l'île Clipperton"

Annales de l'institut océanographique, tome XL, 1962, pp. 1-108,
bibliographie, 50 photographies.

(mémoire augmenté d'une importante bibliographie)

- TAYLOR P.G.

"Forgotten island"

1948, Shakespeare editions, Londres, 345 p.

LISTE DES CARTES

Carte 1 :	La République française dans le monde	p. 5
Carte 2 :	Réduction de la carte marine de l'île Clipperton	p. 8
Carte 3 :	Carte géologique et sédimentaire de Clipperton	p. 10
Carte 4 :	Gisement de phosphate de l'île Clipperton	p. 12
Carte 5 :	Plan de "l'isle de la Passion"	p. 14
Carte 6 :	Bathymétrie de l'Océan Pacifique autour de l'île Clipperton	p. 15
Carte 7 :	Les monts sous-marins et les volcans de l'Océan Pacifique	p. 17
Carte 8 :	Bathymétrie de l'Océan Pacifique	p. 18
Carte 9 :	La tectonique des plaques sous l'Océan Pacifique	p. 19
Carte 10 :	Bathymétrie approximative du lagon de Clipperton	p. 21
Carte 11 :	Vents et pressions atmosphériques en janvier	p. 26
Carte 12 :	Vents et pressions atmosphérique en juillet	p. 26
Carte 13 :	Trajectoires des tempêtes tropicales cycloniques selon les saisons	p. 27
Carte 14 :	Risque cyclonique tropical dans l'Océan Pacifique septentrional	p. 28
Carte 15 :	Contrôle de la végétation à la saison des pluies (19 juin 1967)	p. 30
Carte 16 :	Superficie approximative du lagon occupée par les algues et les phanérogames	p. 37

.../...

Carte 17 :	La circulation océanique : courants de surface en janvier (a) et en juillet (B)	p. 40
Carte 18 :	Distribution des zones à nodules polymétalliques dans l'Océan Pacifique	p. 41
Carte 19 :	Sites reconnus de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton	p. 42
Carte 20 :	Plateau continental et zones économiques exclusives	p. 58
Carte 21 :	Zone de pêche règlementée du thon dans le Pacifique oriental	p. 60
Carte 22 :	Zone de nodules de manganèse dans le Pacifique nord	p. 62
Carte 23 :	Carte schématique de la répartition des "localités" de prélèvements des nodules dans la zone Clarion-Clipperton	p. 6
Carte 24 :	Aire de la pêcherie thonière dans le Pacifique oriental tropical	p.
Carte 25 :	Partage des permis exclusifs d'exploration de nodules dans l'Océan Pacifique nord entre pays et concertia demandeurs et autorité internationale des fonds marins à l'O de la Z.E.E. de l'île Clipperton	p. 76
Carte 26 :	Zones des permis exclusifs d'exploration de nodules dans l'Océan Pacifique nord sollicités par la France, le Japon et l'U.R.S.S. et partiellement attribués par l'Autorité internationale des fonds marins	p. 78
Carte 27 :	Plan d'aménagement de l'îlot Clipperton proposé par la S.E.D.E.I.C.	p. 82
Carte 28 :	L'Océan Pacifique : la moitié du monde	p. 85
Carte 29 :	Les zones d'influence australienne et néo-zélandaise	p. 87
Carte 30 :	Les cadres institutionnels de la dénucléarisation en Océan Pacifique	p. 88

- Carte 31 :** Les distances dans le Pacifique p. 90
- Carte 32 :** L'axe géostratégique Paris-Nouméa P. 94
- Carte 33 :** Le projet de ligne aérienne impériale circum-terrestre des années 30, via Clipperton p. 95
- Carte 34 :** La future ligne aérienne circum-terrestre d'Air France en 1989 p. 95
- Carte 35 :** Les sites potentiels d'implantation d'un aérodrome à l'île Clipperton p. 97
- Carte 36 :** Le réseau circum-terrestre de stations d'observation satellitaire du C.N.E.S. à partir de sites ou de navires français. Son application au satellite "S.P.O.T.-1" pendant sa première journée p. 99
- Carte 37 :** Les traces des apogées des six premières orbites de transfert d'un satellite géostationnaire lancé de Kourou p. 101

LISTE DES FIGURES

Figure I :	La situation de l'île Clipperton	p. 7
Figure II :	Les phosphates à Clipperton	p. 10
Figure III :	Le "point triple" des plaques de la croûte terrestre sous l'Océan Pacifique équatorial oriental	p. 19
Figure IV :	Les variations du niveau des eaux du lagon de Clipperton, en fonction de la climatologie	p. 21
Figure V :	Ions du Trou sans fond, selon la profondeur, la température, le pH et la densité	p. 36
Figure VI :	Courbes de fréquences comparées des teneurs en cuivre et en nickel dans les nodules de différentes origines	p. 42
Figure VII :	Fac-similé du décret du 12 juin 1936 publié dans le journal officiel du 16 juin 1936	p. 52
Figure VIII :	Paramètres de la pêche au thon dans la zone économique de l'île Clipperton de 1969 à 1987	p. 66
Figure IX :	Reproduction réduite d'un document de l'IFREMER : "Communiqué de presse du 6 janvier 1988"	p. 74
Figure X :	Coordonnées géographiques du permis exclusif d'exploration de nodules accordé à la France dans le Pacifique nord	p. 75
Figure XI :	Les différents consortia demandeurs de permis d'exploration de nodules dans le Pacifique nord (document IFREMER)	p. 79
Figure XII :	Les réseaux insulaires dans l'Océan Pacifique	p. 87
Figure XIII :	Visibilité (à 1° près) des satellites géostationnaires, à 5° de site, pour les stations du C.N.E.S. et des sites ultra-marins français et longitude des 8 premiers apogées d'"Ariane 40"	p. 103

.../...

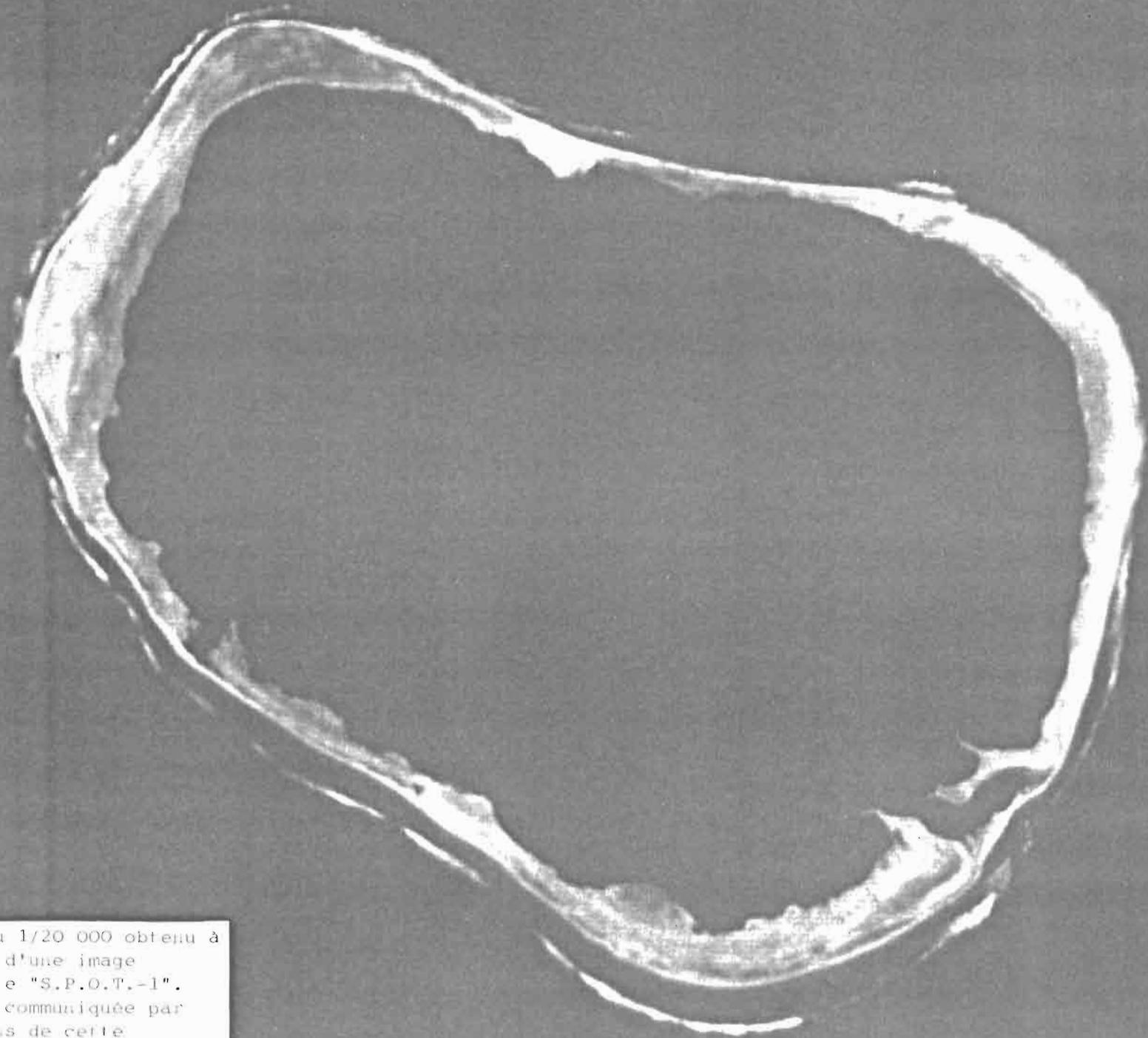
Figure XIV : Visibilité (à 1° près) des satellites géostationnaires, p. 104
à 5° de site, pour les stations du C.N.E.S. et des
sites ultra-marins français et longitude des 10
premiers apogées d'"Ariane 5 L 4"

Figure XV : Visibilité (à 1° près) des satellites géostationnaires, p. 105
à 5° de site, pour les stations du C.N.E.S. et des
sites ultra-marins français et longitude des 10
premiers apogées d'"Ariane 5 H 10"

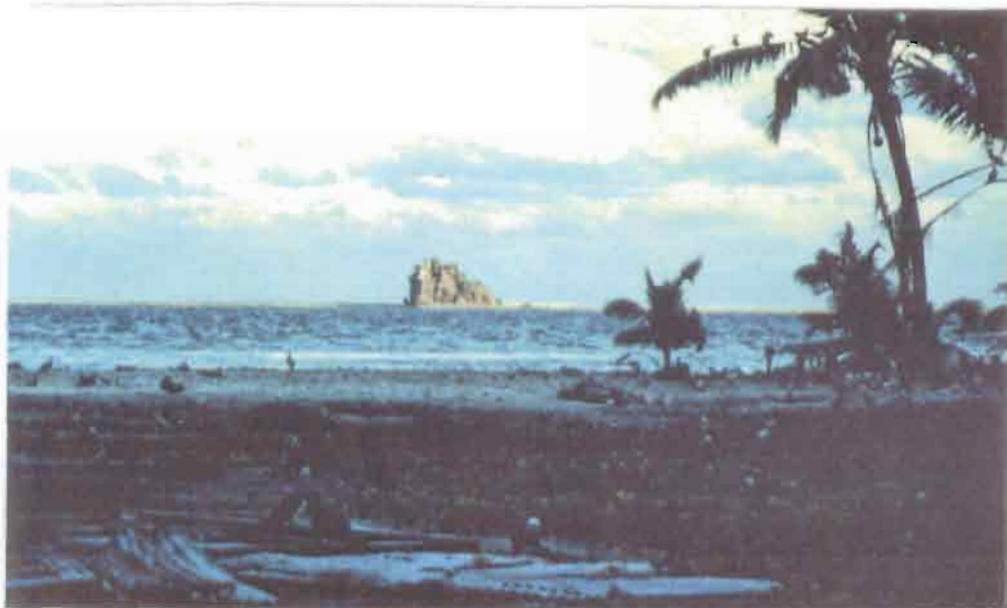
LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Analyses chimiques d'échantillons de Clipperton	p. 11
Tableau 2 :	Périodes durant lesquelles des données météorologiques ont été recueillies	p. 22
Tableau 3 :	Vents du carré de 5 degrés de Clipperton (d'après les atlas de Mc Donald (1938) et l'U.S. Navy (1956))	p. 24
Tableau 4 :	Climatologie moyenne de l'îlot Clipperton (avril - juillet 1967)	p. 25
Tableau 5 :	Climatologie moyenne de l'îlot Clipperton (mai - juillet 1968)	p. 25
Tableau 6 :	Evaluation de la population aviaire de l'île Clipperton en 1968	p. 32
Tableau 7 :	Liste des atolls fermés (sans communication visible avec l'océan)	p. 33
Tableau 8 :	Teneurs moyennes comparées en certains cations de l'eau des océans et du lagon de Clipperton	p. 35
Tableau 9 :	Distribution comparée des terres émergées et des zones économiques exclusives françaises par entités administratives	p. 59
Tableau 10 :	Les travaux de prospection des nodules dans le Pacifique, réalisés par la France	p. 62
Tableau 11 :	Comparaison des teneurs et des concentrations des nodules entre Pacifique sud et zone Clarion-Clipperton	p. 63
Tableau 12 :	Comparaison des résultats détenus sur les 431 500 km ² en maille large et maille serrée dans la zone Clarion-Clipperton	p. 63

- Tableau 13 :** Répartition des tonnages apparents dans la zone Clarion-Clipperton en fonction des coupures en concentration et teneurs Ni + Cu p. 63
- Tableau 14 :** Evolution comparée des prises de thons, par espèces, en milliers de tonnes, de 1969 à 1987 p. 65
- Tableau 15 :** Fourchette de la valeur de la pêche à l'île Clipperton p. 67
- Tableau 16 :** Evolution des tonnages de thon livrés sur le marché de la C.E.E. par les thoniers congélateurs communautaires de 1983 à 1987 p. 69
- Tableau 17 :** Evolution comparée des tonnages de thon exportés et importés par la C.E.E. de 1985 à 1987 p. 69
- Tableau 18 :** Evolution des caractéristiques des accords de pêche franco-japonais dans les eaux françaises du Pacifique concernant particulièrement l'île Clipperton p. 72
- Tableau 19 :** Manifestations de souveraineté française à l'île Clipperton de 1858 à nos jours p. 92
- Tableau 20 :** Visibilité, à 1° près, pour 5° de site, de l'orbite des satellites géostationnaires à partir de stations et de sites français (ou étrangers associés au réseau 2 GHz du C.N.E.S.) p. 100
- Tableau 21 :** Longitude des apogées des dix premières orbites de transfert selon le modèle de la fusée "Ariane" p. 102



Photocopie d'un tirage au 1/20 000 obtenu à partir de la diapositive d'une image transmise par le satellite "S.P.O.T.-1". (diapositive aimablement communiquée par SPOTIMAGE pour les besoins de cette étude)



Photographie 1. L'atoll, le lagon et le rocher de Clipperton (cliché J.L. CARVIN).



Photographie 2. Une des passes épisodiques entre océan et lagon (cliché J.L. CARVIN).



Photographie 3. Un bateau de pêche devant Clipperton (cliché J.L. CARVIN).



Photographie 4. Le "Catalina" de la Fondation Cousteau à Clipperton en 1980 (cliché J.L. CARVIN).

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	p. 3
INTRODUCTION	p. 4
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE	p. 6
1 - Présentation géographique : une curiosité géographique	p. 6
1.1. Situation	p. 6
1.2. Relief	p. 6
1.3. Géologie	p. 9
1.4. Hydrographie	p. 13
1.4.1. Hydrographie océanique	p. 13
1.4.2. Hydrographie du lagon	p. 20
1.5. Climat	p. 20
1.6. Végétation terrestre	p. 29
1.7. Faune terrestre	p. 29
1.8. Milieu lagunaire	p. 31
1.8.1. Composition chimique des eaux	p. 34
1.8.2. Flore du lagon	p. 34
1.8.3. Faune du lagon	p. 38
1.9. Milieu marin	p. 38
1.9.1. Faune ichtyologique	p. 38
1.9.2. Nodules polymétalliques	p. 39
2 - Présentation historique : une île disputée	p. 43
2.1. Une ou deux découvertes ?	p. 43
2.1.1. La découverte française	p. 43
2.1.2. La "découverte" anglaise	p. 43
2.2. De la découverte à l'annexion françaises (1711-1858)	p. 45
2.2.1. L'indifférence européenne	p. 45
2.2.2. L'exploration américaine	p. 45
2.2.3. L'annexion française	p. 46
2.3. L'ère des convoitises étrangères	p. 46
2.3.1. L'interventionnisme des Américains	p. 46
2.3.2. L'intérêt épisodique des Britanniques	p. 48
2.3.3. Le litige franco-mexicain	p. 48
2.3.4. Un lieu de rendez-vous discret	p. 49
	.../...

2.4.	Les essais nucléaires français en Polynésie et la "redécouverte" de Clipperton par la France	p. 50
2.5.	Un statut juridique incomplet	p. 50
2.5.1.	La représentation de l'Etat	p. 51
2.5.2.	L'exercice de la pêche	p. 51
2.5.3.	La justice	p. 53
2.5.4.	Le domaine public de l'Etat	p. 53
2.5.5.	Quid des autres domaines ?	p. 53
DEUXIEME PARTIE : L'INTERET ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE		p. 54
1 - L'étude des potentialités naturelles		p. 54
1.1.	L'île	p. 54
1.2.	La zone économique des 200 nautiques	p. 56
2 - L'intérêt économique		p. 64
2.1.	La pêche au thon	p. 64
2.2.	Le permis exclusif d'exploration des nodules	p. 73
2.3.	Une situation maritime privilégiée à exploiter	p. 80
3 - L'intérêt stratégique		p. 84
3.1.	La conjoncture géopolitique de l'Océan Pacifique	p. 84
3.2.	Un mouillage potentiel dans une immensité océanique	p. 89
3.3.	Une sentinelle de routes maritimes vitales pour l'Occident	p. 89
3.4.	Une escale aérienne potentielle sur l'axe géostratégique Paris-Nouméa	p. 93
3.5.	Un site privilégié d'observations satellitaires pour la France et l'Europe occidentale	p. 96
CONCLUSION		p. 107
ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE		p. 110
LISTE DES CARTES		p. 112
LISTE DES FIGURES		p. 115
LISTE DES TABLEAUX		p. 117
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES		p. 119
TABLE DES MATIERES		p. 121